

Le Togo se mobilise autour des OMD



Stratégie Nationale de Développement à long terme Basée sur les OMD

Mai 2007

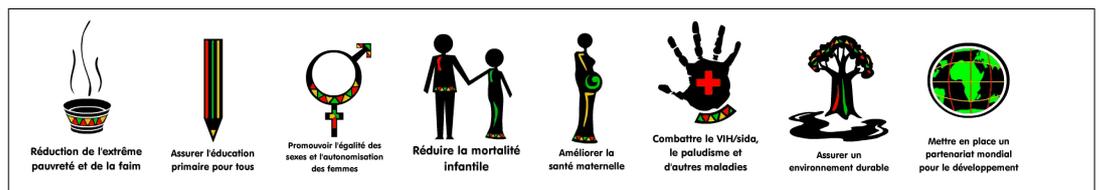


Table des matières

LISTE DES TABLEAUX.....	5
SIGLES ET ABREVIATIONS	6
Avant Propos	8
Résumé Exécutif.....	9
I. Introduction.....	14
II. Déroulement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de développement axée sur les OMD	15
1 ^{ère} PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE.....	17
I. Présentation générale du Togo et contexte politique	18
II. Cadre Socio-économique.....	19
1. Cadre macro économique	19
2. Bref aperçu sur quelques indicateurs OMD.....	22
2 ^{ème} PARTIE : EVALUATION DES BESOINS POUR LA REALISATION DES OMD.....	24
I. Agriculture et lutte contre la faim	25
1. Etat des lieux du secteur agricole et état nutritionnel de la population.....	25
2. Estimation des coûts et besoins de financement pour la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim	29
II. Education et formation	31
1. Analyse de la situation du secteur de l'éducation et de la formation.....	31
2. Estimation financière des interventions en matière d'éducation et de formation.....	34
III. Genre et développement	36
1. Revue des stratégies, politique et programme de promotion de l'approche genre	36
2. Estimation financière des interventions en matière de genre	37
IV. Santé	39
1. Etat des lieux en matière de santé	39
2. Estimation financière des interventions	42
V. L'eau et l'assainissement.....	43
1. Etat des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement	43
2. Evaluation des besoins du secteur de l'eau et de l'assainissement	45
VI. Les aspects transversaux.....	47
1. Energie.....	47
2. Routes.....	50
3. Gouvernance et capacité de gestion du développement	53
3 ^{ème} PARTIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME AXEE SUR LES OMD	56
I. Principaux défis majeurs à relever pour la réalisation des OMD	57
1. Mobilisation des ressources internes et externes	57
2. Capacités institutionnelles et humaines.....	57
3. Efficacité de la dépense publique.....	58
4. Modalités de relèvement de ces trois défis	58
II. Cadre macro-économique et croissance	58

1.	Amélioration de la politique macro-économique.....	59
2.	Mise en place d'un cadre favorable à la croissance économique	60
III.	Secteurs sociaux	61
1.	Agriculture et lutte contre la faim	61
2.	Education	64
3.	Genre et autonomisation de la femme	67
4.	Santé	70
5.	Eau et assainissement	72
IV.	Infrastructures de base	75
1.	Energie	75
2.	Transport.....	76
4 ^{ème}	PARTIE : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION	78
I.	Renforcement de capacité et gouvernance	79
1.	Réforme de l'administration publique.....	79
2.	Finances publiques	79
3.	Développement stratégique et pilotage de l'économie.....	79
4.	Développement du capital humain : renforcement des capacités des secteurs sociaux	80
5.	Renforcement des capacités du secteur privé	80
6.	Renforcement des capacités de la société civile	81
7.	Autres domaines de gouvernance (processus électoral, parlement, Etat de droit, décentralisation, justice).....	81
II.	Stratégie de financement et partenariat	82
1.	Coût global des OMD.....	82
2.	Cadre macro-économique et contraintes de financement.....	83
3.	Aide au développement et Déclaration de Paris	85
III.	Dispositif de suivi - évaluation de la stratégie	87
1.	Principes directeurs	87
2.	Architecture du dispositif de suivi - évaluation	87
3.	Organisation des travaux de suivi - évaluation.....	88
	Conclusion et prochaines étapes	90
	ANNEXES	91
	Note méthodologique.....	92
	Tableaux détaillés des résultats du costing.....	96

Liste des Tableaux

Tableau 1: Résultat de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'agriculture et de la faim	30
Tableau 2 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'éducation	35
Tableau 3 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD liés au genre	38
Tableau 4 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD liés à la santé	42
Tableau 5 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD pour l'eau et l'assainissement	46
Tableau 6 : Utilisation d'énergie par les ménages pour la cuisson	48
Tableau 7 : Résultats de l'évaluation des besoins en énergie pour la réalisation des OMD....	49
Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des besoins en infrastructures routières pour accompagner la réalisation des OMD	52
Tableau 8 : Coût global de réalisation des OMD au Togo.....	82
Tableau 9 : Scénario de base pour le financement des OMD	84
Tableau 10 : Scénario alternatif pour le financement des OMD	84

Sigles et abréviations

ACDI	Agence Canadienne pour le Développement International
AEP	Adduction d'Eau Potable
AEP/CSU	Approvisionnement en Eau Potable des Centres Semi-Urbains
AFD	Agence Française pour le Développement
APD	Aide Publique au Développement
ARSE	Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité
ARV	Anti Retro Viral
BF	Borne Fontaine
BID	Banque Islamique pour le Développement
BOAD	Banque Ouest Africaine de Développement
BTCI	Banque Togolaise pour le Commerce et l'Industrie
BTD	Banque Togolaise pour le Développement
CEB	Communauté Electrique du Bénin
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination à l'Egard des Femmes
CEET	Compagnie d'Energie Electrique du Togo
CENI	Commission Electorale Nationale Indépendante
CFA	Communauté Financière Africaine
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNP	Conseil National du Patronat
DGSCN	Direction Générale de la Statistique et de la Comptabilité Nationale
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EBC	Enquête Budget Consommation
EDST	Enquête Démographique de Santé au Togo
EPT	Education Pour Tous
FAC	Fonds d'Aide à la Coopération
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FED	Fonds Européen pour le Développement
FIDA	Fonds International pour le Développement Agricole
FMI	Fonds Monétaire International
FPMH	Forage équipé de Pompe à Motricité Humaine
FRPC	Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance
IBW	Institutions de Brettons Woods
IRA	Insuffisances Respiratoires Aiguës
LES	Laboratoire sur l'Energie Solaire
LONATO	Loterie Nationale du Togo
MPE	Malnutrition Protéino – Energétique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
ONG	Organisation Non Gouvernemental

PAGED	Projet d'Appui à la Gestion de l'Education
PAN EPT	Plan d'Action National pour l'Education pour Tous
PEA	Postes d'Eau Autonomes
PEV	Programme Elargi de Vaccination
PIB	Produit Intérieur Brut
PNB	Produit National Brut
PNLP	Politique Nationale de Lutte contre le Paludisme
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPMH	Puit équipé de Pompe à Motricité Humaine
PPTE	Pays Pauvres Très Endettés
PTR	Projet de Transports Routiers
PVVIH	Personne Vivant avec le VIH
QUIBB	Questionnaire Unifié sur les Indicateurs du Bien être
SOTOCO	Société Togolaise du Coton
SSP	Soins de Santé Primaires
TdE	Société Togolaise des Eaux
TPM+	Tuberculose Pulmonaire à Microscopie positive
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UMOA	Union Monétaire Ouest Africaine
UNFPA	United Nations Fund for Population Activities
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour l'Enfance
USAID	United State Agency for International Development
UTB	Union Togolaise des Banques
VIH/SIDA	Virus d'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immuno Déficience Acquise

Avant Propos

Résumé Exécutif

Conçu et élaboré suivant une démarche participative associant étroitement, à chacune de ses étapes, les administrations publiques, le secteur privé, la société civile et les partenaires au développement, la Stratégie Nationale de Développement à long terme axée sur les OMD comporte quatre parties. La première partie donne un aperçu du contexte socioéconomique et politique. La seconde partie présente le chiffrage des besoins pour la réalisation des OMD, chiffrage précédé par une revue de la situation dans les secteurs retenus. La troisième partie décrit les défis majeurs à relever pour la réalisation des OMD ainsi que les grands axes de la stratégie de développement à long terme axée sur les OMD. La quatrième propose les mécanismes de mise en œuvre et le dispositif de suivi et d'évaluation de la stratégie.

1. Contexte politique et socioéconomique de la Stratégie

Contexte politique. Depuis le début des années 90, une crise politique profonde s'est installée au Togo à l'occasion de l'avènement du multipartisme. Pour sortir de cette crise, le Gouvernement a engagé à plusieurs reprises des concertations avec l'opposition. Dans le cadre de ces concertations, il a souscrit à un ensemble de 22 engagements à remplir pour affermir la démocratie Togolaise. L'Union Européenne a été reconnue comme chef de file des bailleurs de fonds pour aider les différentes parties à trouver un consensus. Après une série de concertations entre le Gouvernement, les représentants des partis politiques et de la Société Civile, un Accord politique global a été unanimement approuvé et signé le 20 août 2006. Il prévoit : (i) la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale à l'issue d'un processus électoral transparent ; (ii) la création d'une Commission pour faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique et faciliter le retour et la réinsertion des réfugiés ; (iii) la poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles pour la consolidation de l'Etat de droit (réforme de l'armée et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, révision de la Constitution) ; (iv) la formation d'un Gouvernement d'union nationale ; (v) et la création d'un comité de suivi.

Contexte économique. La population du Togo est estimée à 5,2 millions d'habitants en 2006. Elle est très jeune et 43,7% des habitants ont moins de 15 ans. Le Togo a connu depuis le début des années 90 une crise politique qui a fortement freiné le processus de développement. L'indicateur de développement humain du Togo, qui était de 0,495 en 2004, se situe sur une tendance à la baisse depuis le milieu des années 90 où le niveau était de 0,51. Globalement, la situation est caractérisée depuis 1991 par un ralentissement significatif de la croissance ; le taux de croissance annuel moyen du PIB au cours des 15 dernières années n'a été que de 1,1%, niveau largement inférieur à l'accroissement naturel de la population estimé à 2,4% par an. Cette situation a été accentuée par la crise des finances publiques dont la gestion n'a pas été facilitée par la rupture des relations avec les institutions de Brettons Woods et la réduction significative de l'aide internationale depuis 1992. Les finances publiques sont caractérisées par un déficit chronique qui a donné lieu à une accumulation d'arriérés de paiement tant intérieurs qu'extérieurs. Au 31 décembre 2005, le montant de la dette extérieure s'établissait à 820 milliards FCFA, dont 282 milliards FCFA d'arriérés. La dette intérieure, constituée principalement d'arriérés de paiements, a été aussi évaluée à la même date à plus de 278 milliards FCFA. Cette crise économique et financière a eu des répercussions sur le système bancaire, notamment les banques du secteur public dont la plupart des actifs sont dans une situation critique. En effet, près de 42% des prêts des banques commerciales sont non - performants.

Contexte social. Le Togo doit combler un déficit social important. (i) D'après les informations provisoires de l'enquête sur la pauvreté, 61,7% des Togolais vivent sous le seuil de la pauvreté. La situation est encore plus difficile en milieu rural où l'incidence est 79,7%. De plus, il existe de fortes disparités entre les régions (Lomé, 24,5%, Plateaux, 56,2%, Maritime, 69,4%, Kara 75,0 %, Centrale 77,7 %, Savanes 90,5 %). Les services sociaux de base ont subi les conséquences de la crise socio - politique. Les infrastructures d'éducation et de santé n'ont pas été améliorées et ont souvent souffert du manque d'entretien. Au niveau de l'éducation, le taux net de fréquentation du primaire est de 74,1% mais il est plus élevé en milieu urbain (88,8%) qu'en milieu rural (68,3%). Il n'existe

cependant pas de grande disparité entre les taux nets de fréquentation du primaire pour les filles et les garçons. Au-delà de ces disparités régionales, des facteurs limitant pour la scolarisation subsistent notamment le manque de ressources financières. Le système éducatif fait aussi face à une pénurie d'enseignements du fait des départs non remplacés. Au niveau de l'éducation secondaire, le taux net de scolarisation se situe à 34% avec un pourcentage des filles inscrites par rapport aux garçons de 78%. Enfin, en ce qui concerne l'alphabétisation, 56,9% de la population est alphabétisée, avec cependant de fortes disparités entre les milieux urbain (79,2%) et rural (43,5%). (iii) En matière de santé, la situation se caractérise par des taux élevés de mortalité, en particulier chez les enfants et les femmes. Le taux de mortalité chez les enfants de moins de 5 ans est passé de 138,8‰ naissances vivantes en 1998 à 123‰ en 2006. Dans le cas spécifique du paludisme, une des principales causes de mortalité chez l'enfant, seulement 38,4% des enfants de moins de cinq ans dorment sous une moustiquaire imprégnée et 37,5% seulement bénéficient d'un traitement antipaludéen. Cette situation globale difficile est accentuée par la montée de la pandémie du Sida qui touche 3,2% des personnes sexuellement actives de 15 à 49 ans. Ce fléau a et aura un impact désastreux sur le développement humain et la pauvreté. (iv) En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, près de 43% des Togolais n'utilisent pas des sources d'eau potable améliorée et 69% de personnes ne bénéficient pas d'installations sanitaires améliorées.

2. Evaluation des besoins pour la réalisation des OMD

Afin de formuler une stratégie efficace de réalisation des OMD, le Gouvernement a mené deux séries importantes de travaux complémentaires. La première a permis de faire une revue de la situation à travers notamment une évaluation des stratégies, politiques et programmes actuellement en cours d'exécution dans les différents secteurs qui ont été pris en considération dans le cas du Togo, à savoir : l'agriculture et la lutte contre la faim, l'éducation, le genre, la santé, l'eau et l'assainissement, les transports et l'énergie. Compte tenu de la situation particulière du Togo, une analyse complémentaire portant sur les problèmes de gouvernance et de capacité de gestion du développement a été menée. Cette revue de la situation a été ensuite complétée par une évaluation besoins d'investissements publics (infrastructures, ressources humaines et financières) liés à la réalisation des OMD d'ici 2015. Cette évaluation des besoins révèle que le coût global pour l'atteinte des OMD est de l'ordre de 3.673 Milliards FCFA (7,2 milliards UDS) pour l'ensemble des secteurs retenus.

Coût de réalisation des OMD au Togo

	Unité	2006	2010	2015	Moyenne 06-15	Total 2006-2015
Agriculture et lutte contre la faim	Millions FCFA	27 125,5	39 988,7	68 256,9	44 263,0	442 630,2
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>5 082,5</i>	<i>6 814,7</i>	<i>10 331,0</i>	<i>7 325,2</i>	<i>73 252,0</i>
Education	Millions FCFA	50 159,7	85 443,1	151 606,2	91 858,3	918 582,8
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>9 398,5</i>	<i>14 560,9</i>	<i>22 946,3</i>	<i>15 185,7</i>	<i>151 857,1</i>
Santé	Millions FCFA	55 167,0	81 013,9	97 376,2	80 264,4	802 644,0
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>10 336,7</i>	<i>13 806,0</i>	<i>14 738,3</i>	<i>13 393,4</i>	<i>133 934,1</i>
Eau et Assainissement	Millions FCFA	26 109,1	42 742,8	47 796,4	43 059,4	430 594,4
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>4 892,1</i>	<i>7 284,0</i>	<i>7 234,2</i>	<i>7 207,8</i>	<i>72 078,2</i>
Transport	Millions FCFA	43 626,7	51 540,4	64 770,0	53 293,4	532 933,8
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>8 174,4</i>	<i>8 783,3</i>	<i>9 803,2</i>	<i>8 918,7</i>	<i>89 187,0</i>
Energie	Millions FCFA	19 174,9	40 580,4	74 069,8	44 862,1	448 620,7
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>3 592,8</i>	<i>6 915,5</i>	<i>11 210,8</i>	<i>7 373,0</i>	<i>73 729,7</i>
Genre	Millions FCFA	6 096,8	9 016,6	14 000,1	9 690,6	96 906,0
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>1 142,4</i>	<i>1 536,6</i>	<i>2 119,0</i>	<i>1 607,1</i>	<i>16 070,7</i>
Total	Millions FCFA	227 459,7	350 325,9	517 875,6	367 291,2	3 672 912,1
Par tête	FCFA	42 619,4	59 701,1	78 382,9	61 010,9	610 108,9
Par tête	US \$	84	117	154	120	1200

Compte tenu des contraintes auxquelles le Togo fait actuellement face, la mobilisation des ressources internes permettant de prendre en charge l'intégralité des coûts liés aux OMD risque d'être un exercice difficile. La situation nécessite un appui significatif de la communauté internationale¹. Et même à ce niveau, il faudra rester réaliste sur les possibilités de mobiliser un tel niveau de ressources. A cet effet, deux scénarios ont été réalisés pour tester la faisabilité du cadre macro-économique de financement des OMD au Togo. Le premier table sur le retour de la croissance à un niveau de 3,2% et la stagnation de la pression fiscale. Dans ce scénario, les besoins de financement, après prise en compte de la part de l'Etat (ressources internes et externes) et des ménages, seront de 2 574,7 milliards Francs CFA pour la période 2006 - 2015, soit 70,1% des besoins pour la réalisation des OMD. Ce niveau dépasse largement les possibilités de mobilisation des financements du Togo. Le second porte sur une relance plus forte de la croissance (7% en moyenne annuelle), une distribution équitable de ses fruits et une amélioration de la pression fiscale (17% contre 14% dans le premier scénario). Dans ce dernier cas, les besoins de financement seront de 2 325,0 milliards de Francs CFA pour la période de référence, soit 63,3% des besoins pour la réalisation des OMD. Compte tenu de cette forte contrainte, la réalisation d'un troisième scénario, tenant compte des discussions en cours avec le FMI, sera envisagée ; ce travail (en cours de réalisation) va revoir la priorité des investissements autour d'un nombre restreint de cibles des OMD qui sont de plus grande importance pour le développement du Togo d'une part, et initier une programmation réaliste de ces investissements d'autre part.

3. Stratégie de développement à long terme axée sur les OMD

3.1. Défis

En partant des besoins estimés pour la réalisation des OMD, le premier constat est que ces besoins requièrent des ressources annuelles équivalentes à 1,5 fois le budget de l'Etat tous financements confondus. La réalisation des OMD au Togo requiert, entre autres, le relèvement des trois défis suivants : le Togo peut-il mobiliser suffisamment de ressources internes et externes pour répondre aux besoins identifiés ? Les capacités institutionnelles et humaines permettent-elles d'absorber les ressources qui seront mobilisées ? La gestion des finances publiques permet-elle d'assurer une efficacité optimale de la dépense ? Le relèvement de ces trois défis nécessite la mise en place de stratégies de développement capables d'amorcer une croissance forte et durable et de dégager un espace budgétaire pour financer des dépenses publiques portant sur les OMD. Pour y arriver le Gouvernement va améliorer la politique économique en mettant en place des mesures d'assainissement et de stabilisation du cadre macroéconomique d'une part, et en revoyant la structure d'allocation des dépenses publiques dans un sens plus favorable aux OMD d'autre part. Cette politique globale inclura aussi des mesures destinées à la mise en place d'une gestion transparente des finances publiques. Elle portera aussi sur la promotion de la croissance pour la réduction de la pauvreté par la diversification de l'économie et le développement du secteur privé. A cet effet, l'amélioration de la compétitivité de l'économie, la restructuration du secteur financier, la redynamisation du processus de privatisation et le développement des créneaux porteurs (agricoles, industriels, services) pour le Togo va permettre de relancer la croissance et de l'amener à 7% d'ici 2010. Dans le domaine particulier agricole où le potentiel de développer une croissance pro-pauvre reste le plus élevé, la résolution du problème foncier, des intrants agricoles et de la modernisation des techniques (mécanisation, irrigation) constituent les axes prioritaires sur lesquels les actions reposeront.

Mais il ne s'agit donc pas seulement de relancer la croissance et d'améliorer les finances publiques pour faire reculer la pauvreté et réaliser les OMD, il faut en plus développer le capital humain et les capacités productives des pauvres pour qu'ils contribuent à la création de richesses. Cela passera nécessairement par un investissement massif dans certains secteurs, particulièrement l'agriculture, l'éducation et le développement du capital humain, la santé et les infrastructures de base. C'est dans ce contexte que le Gouvernement a élaboré des stratégies sectorielles visant à assurer la réalisation des

¹ Selon les chiffres de l'OCDE, l'APD au Togo a évolué de 51 millions USD en 2002, à 47 millions USD en 2003 et à 61 millions USD en 2004. L'APD par tête d'habitant a atteint 12 USD en 2004 au Togo. Ces chiffres sont bien en-dessous du niveau de 212 millions USD décaissé en 1990.

OMD d'ici 2015 ; il s'agit en particulier de : (i) la lutte contre la pauvreté et la faim, (ii) la promotion de l'éducation de base pour tous, (iii) la promotion de l'égalité et de l'équité entre les sexes, (iv) l'amélioration de l'état de santé de la population en général et celui des mères et enfants en particulier, (v) l'amélioration des conditions de vie des population à travers l'accès à l'eau potable et à l'assainissement de base. Pour accompagner ces actions, le Gouvernement a retenu de réaliser des infrastructures routières et l'accès à l'énergie comme des interventions transversales nécessaires à la réalisation des OMD.

3.2. Objectifs et interventions prioritaires

Dans le domaine de l'**agriculture** et du développement rural, les stratégies prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire de moitié la population souffrant de la faim et de la malnutrition à l'horizon 2015, visent à : (i) améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires ; (ii) améliorer le niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenus en milieu rural ; (iii) améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable ; et (iv) sensibiliser la population sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé.

En ce qui concerne l'**éducation**, les objectifs prioritaires de développement retenus par les Gouvernement sont : (i) améliorer l'équité, l'accès et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ; (ii) améliorer sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation, notamment l'efficacité interne et les conditions d'accueil à tous les niveaux (infrastructures, recrutement et formation des enseignants) ; (iii) améliorer la pertinence des contenus des programmes et les adapter aux besoins nationaux et internationaux des apprenants et au programme national de développement ; et (iv) améliorer la gestion (financière, pédagogique et administrative) du système d'éducation et de formation. Des stratégies complémentaires (cantines scolaires, gratuité pour les pauvres) visant à favoriser l'accès à l'éducation ont été étudiées.

Les objectifs retenus pour la stratégie **genre** dans ce cadre vise à (i) promouvoir l'éducation et la formation de la fille et de la femme ; (ii) promouvoir la santé de la femme suivant ses besoins spécifiques ; (iii) assurer l'autonomisation économique de la femme, (iv) assurer l'amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains, (v) promouvoir la valorisation et la prise en compte du travail féminin et (vi) assurer la participation des femmes aux sphères de décision.

Pour le Gouvernement, l'amélioration de l'état de **santé** des populations constitue à la fois un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. Aussi, les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés : (i) renforcer le système national de santé ; (ii) mettre la santé de la mère et l'enfant au centre des préoccupations ; (iii) favoriser l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien du VIH/SIDA ; (iv) renforcer la lutte contre le Paludisme, la tuberculose et les autres maladies courantes.

En ce qui concerne l'accès à l'**eau potable** et à l'**assainissement**, les actions prioritaires à mettre en œuvre visent à (i) promouvoir la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ; (ii) améliorer durablement l'accès aux services de base d'eau potable et d'assainissement ; (iii) renforcer les installations existantes et assurer leurs maintenance et entretien adéquats pour la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement ; (iv) renforcer à tous les niveaux les ressources humaines et les capacités institutionnelles et techniques ; et (v) renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières.

Pour les **infrastructures routières**, les objectifs prioritaires de développement du secteur sont (i) de soutenir les secteurs productifs et contribuer à la croissance économique ; (ii) de contribuer à la réduction de la pauvreté en milieux urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones de production et la création directe et indirecte d'emplois.

Dans le domaine de l'**énergie**, le Gouvernement envisage des actions qui visent à (i) permettre l'adoption des combustibles modernes par 50% des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson ; (ii) assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines ; (iii) fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à toutes les communautés rurales au niveau local. En outre, le Gouvernement va soutenir : (i) les efforts visant à développer et à adapter l'utilisation des fourneaux améliorés ; (ii) les mesures destinées à réduire les impacts nocifs pour la santé de la cuisson à la biomasse ; et (iii) les mesures visant à accroître la production de biomasse durable.

3. Mécanisme de mise en œuvre et dispositif de suivi évaluation

Compte tenu de la situation particulière du Togo caractérisée par une insuffisance des capacités (départs importants non remplacés dans la fonction publique², faibles qualifications et raréfaction des ressources humaines et environnement institutionnel et social non favorable) la réussite de la Stratégie de développement axée sur les OMD doit être accompagnée un Programme conséquent de renforcement des capacités. C'est la raison pour laquelle, le Gouvernement entend mettre en œuvre quatre initiatives indispensables au renforcement des capacités à savoir : (i) la réforme de l'administration publique ; (ii) l'amélioration (ou réhabilitation) des fonctions clefs de gouvernance économique et de fourniture des services sociaux (éducation, santé) ; (iii) la promotion de l'interaction entre l'Etat et la société civile pour une plus forte participation/implication des populations ; et (iv) la promotion du partenariat public/privé.

Le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de développement axée sur les OMD s'inscrit dans celui du prochain DSRP. Les interventions retenues pour la réalisation des OMD et le chiffrage des coûts seront revus périodiquement afin de prendre les mesures d'ajustement nécessaires.

Le Gouvernement entend aussi renforcer le processus participatif dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie, en associant étroitement les différents acteurs aux phases d'exécution, de suivi et d'évaluation des projets et programme de réduction de la pauvreté et de la stratégie globale.

4. Conclusion

Le plan de financement des OMD montre que, même sous l'hypothèse d'un retour à une croissance forte et durable, le Togo aura besoin d'un montant substantiel d'assistance financière. Face à ce défi, le Gouvernement s'engage à créer les conditions nécessaires pour la mobilisation optimale des ressources internes et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. Les réformes majeures en cours de mise en œuvre ou de préparation pourraient baliser, à la suite des prochaines élections législatives, le chemin de la reprise de la coopération au développement et faciliter la mobilisation des ressources pouvant contribuer à des avancées significatives en direction des OMD. Les partenaires au développement du Togo devront donner la preuve de leur engagement à soutenir le pays dans son effort d'accélérer le développement humain. Le volume important d'aide reçue par le Togo avant la crise sociopolitique constitue un indicateur de l'intérêt que la communauté internationale accordait au développement du Togo.

Les différents acteurs doivent donc tenir leurs engagements et responsabilités respectifs afin que les OMD deviennent une réalité et que les populations du Togo qui ploient sous le poids de la pauvreté retrouvent un peu d'espoir. La formulation d'une stratégie de développement axée sur les OMD constitue une avancée importante dans ce sens. Sa mise en œuvre se fera dans le cadre du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) axée sur les OMD dont les priorités se traduiront par une allocation budgétaire conséquente pour les secteurs sociaux. Dans ce cadre, la finalisation et l'approbation du DSRP Intérimaire au début du second semestre de 2007 constituera un signal fort dans le sens de l'engagement des partenaires au développement du Togo de l'accompagner dans le financement des interventions nécessaires à la réalisation des OMD.

² Les effectifs de la fonction publique sont passés de 34723 agents en 1994 à 23.256 en 2005. D'après les projections 50% de l'effectif actuel partira à la retraite d'ici fin 2009. Cette situation touche particulièrement les secteurs sociaux (éducation, santé).

I. Introduction

Au Togo, le processus démocratique amorcé au début des années 1990, a été confronté à un certain nombre de difficultés qui ont engendré une crise socio-politique. Cette situation a considérablement ralenti les efforts en matière de développement et engendré une détérioration des conditions de vie des populations.

Aussi, la situation globale a été caractérisée par un ralentissement de la croissance économique entre 1991 et 2006. L'indicateur de développement humain du Togo, qui avait progressé de manière appréciable depuis le milieu des années 70, a commencé à stagner à partir de 1995 au niveau de 0,51 avant de chuter à 0,495 en 2004. La crise a été accentuée par l'arrêt de la plupart des coopérations au développement qui a entraîné une forte réduction des dépenses publiques et la détérioration des infrastructures économiques et sociales. En 2004, le Gouvernement et l'Union Européenne s'étaient entendus sur la mise en œuvre de 22 engagements. Cette initiative, qui représentait une occasion de résoudre la crise politique et de reprendre la coopération avec les partenaires au développement, a été perturbée par les troubles survenus entre février et mai 2005.

La pauvreté touche encore un nombre élevé de Togolais, les données disponibles montrent que plus de 2 Togolais sur 3 vivaient en 1995 en dessous du seuil de pauvreté. La situation ne s'est pas améliorée du fait de la crise socio-politique et des dysfonctionnements au niveau des différentes institutions de la République. L'enquête QUIBB, qui vient d'être terminée, montre que la pauvreté demeure toujours massive et touche encore 69,9% des Togolais, particulièrement ceux vivant en milieu rural. A cette pauvreté massive s'est ajoutée une montée sans précédent de la vulnérabilité, une des principales conséquences de la crise socio-politique. En effet, le taux de vulnérabilité à la pauvreté est de 78%, situation traduisant la capacité de plus en plus faible de la population à se prémunir contre le risque élevé de connaître l'état de pauvreté.

Ce contexte difficile n'a pas permis d'enregistrer des progrès sensibles dans le domaine des OMD ; elle n'a pas non plus favorisé le maintien des tendances favorables constatées jusqu'au début des années 90 dans les domaines liés au capital humain. Le rapport national sur les OMD de 2003 avait montré des indices encore favorables dans les domaines de l'éducation, de la santé maternelle et du Sida. Ces tendances défavorables ont été confirmées par les résultats des enquêtes MISC3 et QUIBB réalisées en 2006. Compte tenu du délabrement continu des infrastructures sociales, de la déperdition des ressources humaines et de la généralisation de la pauvreté, les espoirs d'améliorer la situation dans ces secteurs et d'atteindre les OMD d'ici 2015 pourraient être remis en cause.

Cette situation a été accentuée par l'absence de programmes financiers avec les Institutions de Bretton Wood (IBW) et les problèmes de gouvernance qui ont entraîné une dérive dans la gestion des finances publiques et une accumulation des arriérés de paiement interne et externe. Cette dette intérieure a fortement affaibli le secteur financier. Associée avec la non mise en œuvre des réformes structurelles importantes (qualité des privatisations, climat des affaires...), la crise a entraîné un profond déclin de l'investissement privé. La crise sociale et celle des finances publiques ont aussi eu comme conséquence des départs importants dans la fonction publique, notamment des départs à la retraite non remplacés. La fonction publique va ainsi perdre d'ici 2009 plus de 50% de ses effectifs actuels si les mesures appropriées ne sont pas rapidement prises.

Le présent rapport, qui est une synthèse analytique des différentes contributions, sera composé de quatre parties. Après un bref rappel du déroulement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de développement axée sur les OMD au Togo, la première partie abordera le contexte politique et socio-économique du Togo. La seconde traitera de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMDs précédée par un état des lieux dans les différents secteurs retenus. La troisième présentera les axes stratégiques. La quatrième partie portera sur le cadre de mise en œuvre et de suivi – évaluation de la Stratégie nationale. Une section méthodologique portant sur les principales étapes du processus sera présentée en annexe.

II. Déroutement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale de développement axée sur les OMD

Le Togo, à l'instar des autres pays du Monde, a adopté en 2000 les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Depuis lors, le Gouvernement a entrepris un certain nombre d'activités qui démontrent son engagement à réaliser ces objectifs :

- En 2003, un rapport national sur les OMD a été adopté par le gouvernement. Ce rapport a permis d'informer le grand public et les décideurs des progrès à réaliser dans le but d'atteindre les OMD d'ici 2015. Selon les conclusions de ce rapport, des 8 objectifs définis, seuls 3 sont potentiellement réalisables à l'horizon 2015. Le rapport avait aussi montré que, à moins que des efforts particuliers ne soient faits en termes d'investissements par le Togo, le pays ne serait pas en mesure de réaliser les OMD d'ici à l'horizon 2015.
- En septembre 2005, lors de la session de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée au suivi des recommandations du Sommet du Millénaire, les dirigeants du Monde se sont accordés sur les actions à entreprendre sur le front du développement en vue de réaliser les OMD. L'une des décisions retenues a été l'élaboration par chaque pays d'un document de Stratégie nationale de développement axée sur les OMD. Le Togo avait souscrit à cet engagement. C'est dans ce cadre qu'il faut situer la requête adressée par le Gouvernement le 19 juin 2006 au Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) pour solliciter son appui.
- Du 10 au 13 juillet 2006, le Gouvernement a organisé, avec l'appui financier et technique du PNUD, un séminaire de lancement du processus d'élaboration de la Stratégie nationale. Cette dynamique a été renforcée par la reprise du dialogue avec le FMI et la Banque Mondiale pour discuter des conditions de reprise de la coopération financière.
- En août 2006, conformément à la Note méthodologique du processus, six Groupes Thématiques ont été installés dans un premier temps, pour travailler sur le diagnostic des secteurs, l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD et la préparation des stratégies sectorielles. Les secteurs retenus sont : Agriculture et lutte contre la faim ; Education ; Genre ; Santé ; Eau et Assainissement ; Infrastructures économiques (Energie et Transport). L'absence de politiques claires dans certains secteurs et les contraintes de calendrier ont milité pour ce choix. Il n'a pas été possible durant cette première phase d'aborder de manière globale les questions portant sur l'Environnement et le Développement urbain. Ces aspects seront pris en charge ultérieurement.
- Entre septembre et octobre 2006, plusieurs activités ont été menées. C'est ainsi que les capacités des membres des groupes thématiques ont été renforcées, les 13 et 14 septembre, sur les aspects concernant l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD. Les travaux de diagnostic des secteurs et d'évaluation des besoins ont été ensuite conduits et les résultats de cet exercice ont été validés, les 26 et 27 octobre 2006, lors d'un atelier national. Cet atelier a connu la participation de plus de cent cinquante représentants de l'Administration publique (Centrale et Régionale), de la Société Civile et des partenaires au développement.
- Entre novembre et décembre 2006, les travaux de formulation des stratégies sectorielles ont été conduits par les Groupes thématiques. La formulation de ces stratégies s'est appuyée sur les résultats des évaluations des besoins dans les différents secteurs.
- Le 27 décembre 2006, les résultats de tous les travaux ont été présentés aux Ministres lors d'un séminaire gouvernemental.
- En février 2007, une retraite de validation technique et de relecture du draft de la Stratégie nationale a été organisée pour finaliser le document. Elle a réuni les techniciens du Gouvernement

et des Agences du Système des Nations Unies, les Présidents des Groupes Thématiques et des personnes ressources nationales.

- Le présent document portant projet de Stratégie nationale de développement à long terme axée sera soumis en mars 2007 à une validation nationale qui verra la participation de l'ensemble des acteurs nationaux et des partenaires au développement.
- Le document qui sera issu de cette validation sera soumis au Gouvernement pour adoption au cours du 2^{ème} trimestre 2007.

1^{ère} PARTIE : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE

I. Présentation générale du Togo et contexte politique

Le Togo est situé sur le flanc horizontal de la côte ouest-africaine que baigne le Golfe de Guinée. Le territoire du Togo, qui couvre une superficie de 56.600 km², présente la forme d'un rectangle qui s'étire sur 600 km vers le nord et l'intérieur du continent jusqu'à la frontière du Burkina Faso. Sa largeur caractérisée par une étroite façade maritime varie de 50 km à 150 km. De par sa longitude, tout le Togo est à cheval sur le méridien de Greenwich. Sa latitude varie de +6° N à +11° N.

L'écosystème et le relief du Togo sont marqués par la chaîne montagneuse de l'Atakora qui traverse le pays dans le sens sud-ouest vers nord-est. C'est une série de plateaux qui, par endroits, culminent à plus de 900 m d'altitude. Sur ses contreforts prennent naissance des rivières qui se déversent à gauche dans l'Oti et vers le bassin de la Volta au Ghana, à l'est vers le bassin du fleuve Mono qui fait frontière avec le Bénin. D'où l'importance d'une gestion concertée de l'eau entre le Ghana, le Togo et le Bénin.

Le Togo jouit de trois écosystèmes distincts à partir du sud vers le nord avec des précipitations de 1.000 mm d'eau par an. C'est un écosystème assez pauvre, sablonneux mais bien couvert. Puis survient le plateau central au climat de type soudanien et assez boisé ; il commence à une centaine de kilomètres de la côte et dont la pluviométrie est d'environ de 1.200 à 1.300 mm d'eau. Une zone de savanes s'étend plus au nord et nord-ouest ; elle reçoit cependant 1.000 mm d'eau par an ; c'est le fief du coton. Bien arrosé et ayant une diversité de sols, le Togo jouit de bilans alimentaires positifs en ce qui concerne la production agricole, cependant, la production animale ne couvre que la moitié des besoins.

Sa population, estimée à 5.212.000 habitants en 2005, a un croît naturel de 2,4% par an, suite à la baisse du taux de fécondité qui est passé de 7,1 dans les années 70 à 5,4 dans les années 2000. La population est très jeune et 43,3% des habitants ont moins de 15 ans. La densité de la population est élevée avec près de 100 habitants au kilomètre carré. La répartition de la population présente un visage fortement rural dans la mesure où seulement 34% de la population vit dans des centres urbains dont 15% à Lomé. Les autres centres urbains sont tous de taille inférieure à 50.000 habitants.

Historiquement, le Togo a connu les courants d'échanges liés au commerce triangulaire sans toutefois abriter de comptoir important à l'instar de Ouidah au Bénin. Peu avant la Conférence de Berlin, l'Allemagne s'octroya cette bande de terre, au détriment de l'Angleterre, maîtresse de la Gold Coast (Ghana) et de la France, qui contrôlait le Dahomey (Bénin). Après la première guerre mondiale, l'Allemagne perdit le contrôle de ce territoire au profit de ses deux voisins. En 1923, néanmoins, la Société des Nations décida de lui conférer le statut de territoire sous mandat. Ce mandat échoit à la France, après que de vastes portions du territoire aient été amputées et octroyées définitivement au Ghana et au Dahomey. C'est donc sous l'égide de l'ONU, successeur de la Société des Nations, que le Togo accéda à l'indépendance en 1960.

Le Togo indépendant va vite décréter la restriction des activités des partis politiques et instituer un régime fort sous le parti unique créé en 1969. La stabilité politique du pays attire quelques institutions internationales et sous-régionales qui établissent leur siège à Lomé. En même temps, le rayonnement de la diplomatie Togolaise dépasse le cadre de la sous-région. Le pays va connaître un progrès économique et social lent mais soutenu.

Depuis le début des années 90, une crise politique profonde s'est installée dans le pays à l'occasion du retour au multipartisme. Pour raison de déficit démocratique, l'aide internationale a été réduite depuis 1992 à sa plus simple expression. Privé de l'aide financière, le Togo a vu son développement économique et social freiné. Pour sortir de cette situation, le Gouvernement n'a ménagé aucun effort pour résoudre graduellement la crise politique et éviter ses débordements sur le Ghana et le Bénin où vivent plus de 40.000 réfugiés Togolais.

L'Union européenne ayant été reconnue comme chef de file des bailleurs de fonds pour aider les différentes parties à trouver un consensus politique, le Gouvernement a souscrit avec elle 22 engagements à remplir pour affermir la démocratie Togolaise. Après une série de concertations entre le Gouvernement, les représentants des partis politiques et de la Société Civile à Lomé et à Ouagadougou, un Accord politique global a été unanimement approuvé et signé le 20 août 2006. Il prévoit : (i) la mise en place d'une nouvelle Assemblée Nationale à l'issue d'un processus électoral transparent ; (ii) la création d'une Commission pour faire la lumière sur les actes de violence à caractère politique et faciliter le retour et la réinsertion des réfugiés ; (iii) la poursuite des réformes constitutionnelles et institutionnelles pour la consolidation de l'Etat de droit (réforme de l'armée et de la Commission Nationale des Droits de l'Homme, révision de la Constitution) ; (iv) la formation d'un Gouvernement d'union nationale ; (v) et la création d'un comité de suivi.

II. Cadre Socio-économique

1. Cadre macro économique

Depuis de longues années, le cadre macro-économique évolue sous la double contrainte de la rigueur monétaire et fiscale préconisée par les critères de convergence de l'UEMOA et de la nécessité d'assurer une stabilisation telle que souhaitée par le FMI. Le Gouvernement, conscient que des dérapages répétés ne sont pas des solutions viables à long terme, œuvre sans cesse pour améliorer la discipline budgétaire, gage de l'optimisation de l'allocation des ressources nationales.

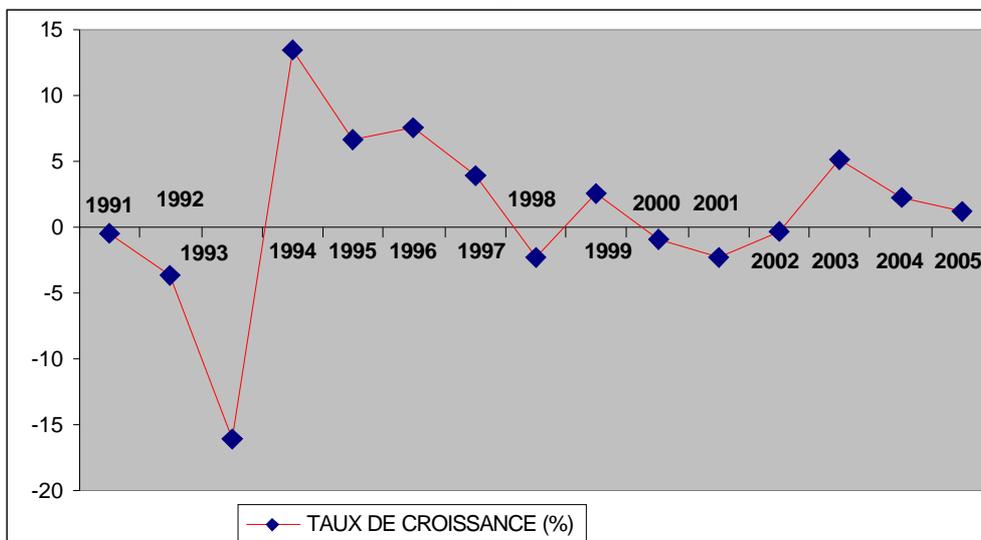
Croissance

Depuis trois ans, les efforts de stabilisation du cadre macro-économique se sont poursuivis dans un contexte marqué par l'essoufflement du secteur réel dont les moteurs traditionnels (phosphates, coton etc.) sont négativement affectés par la chute de la production et la détérioration des termes de l'échange. La simultanéité de l'austérité monétaire et de la chute des secteurs traditionnellement porteurs a eu pour conséquence l'accentuation du ralentissement économique. Par ailleurs, le pays n'a pas trouvé dans l'aide extérieure l'impulsion à l'activité économique qu'il aurait souhaité. En effet, la réduction des flux d'aide au développement qui date depuis 1992, s'est prolongée jusqu'en 2006.

Il résulte de tous ces facteurs que le taux de croissance du PIB se maintient dans une fourchette insuffisante pour compenser le taux de croissance de la population. Le taux de croissance réel du PIB est estimé à 5,2% en 2003, 2,3% en 2004 et 1,2% en 2005. Les estimations de 1,5% en 2006 confirment cette tendance.

Le secteur informel occupe une place prépondérante dans l'économie. Sa part dans le PIB est estimée à 72%. En 2005, il a été la source de 90% de la valeur ajoutée dans le secteur primaire qui est essentiellement une agriculture de subsistance peu monétisée. Dans le secteur secondaire, l'informel contribue à la moitié de la valeur ajoutée ; dans le cas des activités de services, transports et communications, il contribue à près de 82% à la valeur ajoutée.

L'évolution de la croissance du PIB du Togo à prix constant 1991 – 2005 (en %)



Source : Direction de l'Economie

En ce qui concerne la demande, on note une propension à consommer très élevée ; elle est supérieure à l'unité depuis 2003 et a atteint un pic de 1,1 en 2005. L'autre signe inquiétant est le faible niveau de la formation brute de capital fixe, à peine un sixième du total des ressources. La situation est particulièrement inquiétante pour le secteur public où l'investissement ne représentait que 3,4% du PIB en 2005, soit un niveau qui ne permet pas le maintien des anciennes infrastructures. Ce manque d'investissements publics et privés explique largement la stagnation économique observée depuis quelques années.

Cette inertie de l'investissement résulte principalement, d'une part, de la faiblesse de l'épargne nationale, et d'autre part, du déclin des investissements directs étrangers dont le niveau ne représente plus que le quart de celui de 1992. La création d'activités nouvelles au niveau de la Zone franche n'a pas répondu à tous les espoirs placés en cette stratégie. En effet, avec des incitations fiscales intéressantes, elle était censée attirer des entreprises tournées vers l'exportation. Les investisseurs potentiels n'ont pas répondu aux attentes, sans doute pour les mêmes raisons que le ralentissement de l'activité générale, à savoir, entre autres, la crise socio-politique et la faiblesse des infrastructures de base³. Néanmoins, la Zone franche demeure une stratégie valide pour relancer l'investissement car elle a enregistré quelques expériences positives depuis sa création en 1989. La structure de Lomé abrite notamment les unités de production de clinker et de ciment dont l'importance ne cesse de croître au fil des ans. Selon le rapport de la Zone franc 2005, environ soixante unités de production opèrent dans la zone franche, et ont créé 9.000 emplois.

Finances publiques

Selon des estimations récentes, les recettes totales de l'Etat s'établissent à 174,9 milliards FCFA en 2005. Les recettes fiscales se chiffrent à 162 milliards FCFA avec un taux de pression fiscale de 14,1%. Ce taux de pression fiscale est faible et est en dessous de la norme édictée par l'UEMOA qui est de 17%. Il est aussi la conséquence de l'importance croissante du secteur informel dans l'économie et la non fiscalisation de certaines activités économiques. Les dons ont atteint un montant de 13,1 milliards FCFA en 2005, soit en dessous de leur niveau de 1997. Ces dons ont atteint en 2002 le niveau le plus bas de la dernière décennie avec des rentrées de 3,5 milliards.

³ Voir Rapport du Gouvernement pour la Revue des politiques commerciales OMC, juillet 2006

Les dépenses totales de l'Etat s'établissent à 219,7 milliards FCFA en 2005. En 2002, ces dépenses étaient au plus bas avec 135 milliards alors qu'elles étaient de 188,8 milliards en 1998. Les dépenses courantes se sont élevées à 183,1 milliards FCFA en 2005 dont 49,4 milliards au titre des salaires et 11,6 au titre des intérêts sur la dette publique. Les dépenses en capital se sont élevées à 36,6 milliards FCFA dont un montant de 13,6 réalisé sur financement interne. Le solde budgétaire (base engagement) se chiffrait à - 31,7 milliards FCFA en 2005, niveau important qui a occasionné une accumulation appréciable d'arriérés de paiement (14,9 milliards).

Le montant de la dette extérieure s'établissait à 820 milliards FCFA au 31 décembre 2005, dont 282 milliards FCFA d'arriérés. Un effort important de réconciliation et de suivi de la dette extérieure a été réalisé avec l'appui de la CNUCED. Le montant de la dette intérieure était de 278 milliards FCFA au 31 décembre 2005. Un montant de 14 milliards FCFA a été néanmoins payé en 2005. A ce rythme, il faudrait vingt ans pour apurer la dette intérieure existant en 2006 à condition de ne pas accumuler de nouveaux arriérés.

Politique monétaire

Le Togo normalement n'a pas eu de difficulté pour respecter la limite de 3% pour le taux d'inflation préconisée par les critères de convergence de l'UEMOA. L'inflation se situait à 3,1% en 2000, -0,9% en 2003 et 0,4% en 2004. Une poussée inflationniste, avec un taux de 6,8%, a été cependant observée en 2005 ; elle était due principalement à la crise alimentaire dans la sous région.

La réduction de l'inflation a été le pendant du resserrement monétaire appliqué au Togo, car la croissance de la masse monétaire s'est décélérée en trois ans, pour atteindre seulement 2% en 2005. Auparavant, elle avait augmenté de 11,2% en 2003 et 18,2% en 2004. La base monétaire demeure étriquée, puisque la circulation fiduciaire a oscillé entre 2002 et 2005. Elle a d'abord chuté de 63,2 milliards FCFA en 2002 à 48,6 milliards FCFA en 2003, puis a suivi une hausse brusque à 73,4 milliards FCFA en 2004 pour retomber à 63,1 milliards FCFA en 2005. Entre temps, la monnaie scripturale a connu une évolution sur la période. Elle a d'abord augmenté de 170,8 milliards F CFA en 2002 à 211,6 milliards F CFA en 2003, puis à 234,1 milliards F CFA en 2004 pour atteindre 250,5 milliards F CFA au 31 décembre 2005.

L'incertitude sur le sort des banques à capitaux publics continue d'hypothéquer le dynamisme à long terme du secteur bancaire traditionnel. Le processus de restructuration et de privatisation de ces établissements doit être accéléré. Signalons cependant, que la transformation de la Caisse d'Epargne en Banque populaire a démarré en 2006.

Les possibilités de financement hors du système bancaire évoluent favorablement, à travers la micro-finance et le marché obligataire. Le secteur de la micro-finance connaît un essor soutenu. Selon le rapport de la Zone franc, les institutions de micro finance comptent plus de 200.000 adhérents avec plus de 20 milliards FCFA de crédit, soit 8,8% de l'encours client du système bancaire traditionnel.

Balance des paiements

Les comptes extérieurs connaissent depuis plusieurs années un déficit qui ne se résorbe pas. Les importations de marchandises et les paiements de services extérieurs sont structurellement supérieurs aux exportations. Selon le rapport de la Zone franc pour l'année 2005, la valeur des exportations du Togo stagne autour de 300 milliards FCFA depuis 2002. Le taux de couverture des importations par les exportations, mesuré par le ratio Exportations sur Importations, s'établissait à seulement 55,4% en 2005. La balance commerciale accusait ainsi en 2005 un déficit de 270,2 milliards FCFA soit environ 24,3% du PIB. A la même date, le solde du compte courant extérieur est négatif de 243 milliards FCFA, soit 21,8% du PIB.

2. *Bref aperçu sur quelques indicateurs OMD*

Pauvreté

L'appréciation de la pauvreté a été effectuée au Togo ces dernières années sur la base d'une part, des résultats de l'enquête budget - consommation de 1989 en ce qui concerne les données quantitatives et, d'autre part, d'une enquête participative effectuée sur la perception de la pauvreté en 1994-1995. Compte tenu de l'ancienneté de ces données, une enquête de type QUIBB (Questionnaire Unique sur les Indicateurs du Bien être) a été réalisée en juillet/août 2006.

Les résultats provisoires de cette enquête montrent que la pauvreté touche massivement la population togolaise. L'incidence de la pauvreté est estimée à 61,7% de la population, soit près de 3.242.257 individus répartis dans 535.486 ménages. Cette pauvreté est essentiellement rurale avec 79,9 % des individus pauvres et où l'incidence est de 74,3%, contre une contribution de 20,1 % en milieu urbain pour une incidence de pauvreté de 36,8%. En terme géographique, les pauvres se concentrent particulièrement dans les régions Maritime et des Plateaux qui supportent à eux seuls un peu moins que la moitié de la population pauvre (44,6%) avec des incidences respectives de 69,4 % et 56,2 %. L'incidence est particulièrement élevée dans les régions Centrale (77,7 %) et Kara (75,0 %), avec une contribution à la pauvreté de 29,1 %. La région des Savanes avec l'incidence la plus élevée de 90,5 %, abrite 18,4 % de l'ensemble des pauvres du pays.

Incidence de la pauvreté monétaire par localisation (en %)

Lomé	Maritime	Plateaux	Centrale	Kara	Savanes	Milieu urbain	Milieu rural	Ensemble
24,5	69,4	56,2	77,7	75,0	90,5	36,8	74,3	61,7

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, les informations sur les disponibilités alimentaires par habitant et par jour montrent une diminution des rations caloriques de 2.351 kilo calories en 1997 à 2.284 en 2001. Ces chiffres sont inférieurs à la norme de la FAO qui est de 2.400 kilo calories par équivalent adulte et par jour. Cette situation est confirmée par les résultats provisoires de l'enquête QUIBB. Elles révèlent que, si l'on prend uniquement en compte la consommation calorique des individus, l'incidence de la pauvreté reste très élevée dans toutes les régions, avec une moyenne de 63,7%.

Education

D'après les données du QUIBB, le taux moyen net de scolarisation dans le primaire se situe à 73,4%. Ce niveau, qui est très élevé par rapport à la moyenne des pays de l'Afrique Subsaharienne, est encore loin de l'objectif universel en matière d'éducation. En ce qui concerne le genre, le défi de l'élimination des disparités est en voie d'être relevé ; en effet, le pourcentage des filles inscrites dans le primaire par rapport aux garçons est de 94%. Malgré ces progrès importants réalisés dans un contexte difficile, des efforts restent à faire en vue d'aller vers l'éducation universelle dans le primaire mais surtout améliorer la qualité des prestations de service. Cela devrait passer par la réduction de l'effectif pléthorique dans les classes dû en partie au nombre insuffisant d'enseignants. Au niveau de l'éducation secondaire, le taux net de scolarisation est très faible ; il se situe à 34% avec un pourcentage des filles inscrites par rapport aux garçons de 78%. Enfin, en ce qui concerne l'alphabétisation, 56,9% de la population est alphabétisée, avec cependant de fortes disparités entre les milieux urbain (70,8%) et rural (41,5%).

Santé

En ce qui concerne les services de santé, ils sont de plus en plus insuffisants par rapport à une demande grandissante. Cela se traduit, entre autres, par un taux de mortalité des enfants de moins de

cinq ans de 123 pour 1000 naissances vivantes alors que cet indicateur se situe à 57 pour mille pour l'Afrique du Nord et le Moyen Orient. Dans le cas spécifique du paludisme, une des principales causes de mortalité chez l'enfant, il convient de noter que seulement 38,4% des enfants de moins de cinq ans dorment sous une moustiquaire imprégnée et que 37,5% bénéficient d'un traitement antipaludéen. Toujours dans le cas de la santé de l'enfant, la couverture vaccinale contre la rougeole est de 63,1%

Cette situation globale difficile est accentuée par la montée de la pandémie du Sida. Le taux d'utilisation des préservatifs avec des partenaires occasionnels est encore bas dans la mesure où il se situe à moins de 50%. Seulement 12% des jeunes ont une connaissance générale sur la prévention du VIH. En ce qui concerne le traitement, seulement un tiers des 15.000 personnes ayant besoin des ARV bénéficie de ce mode de traitement. Ce fléau a et aura un impact désastreux sur le développement humain et la pauvreté en annihilant des décennies de progrès vers le développement et en entravant la réalisation des OMD.

Eau et Assainissement

En ce qui concerne l'eau et l'assainissement, aujourd'hui, près de 43% des Togolais n'utilisent des sources d'eau potable améliorée et 69% de personnes ne bénéficient pas d'installations sanitaires améliorées.

2^{ème} PARTIE : EVALUATION DES BESOINS POUR LA REALISATION DES OMD

I. Agriculture et lutte contre la faim



Réduction de l'extrême
pauvreté et de la faim

OMD 1 : Eliminer l'extrême pauvreté et la faim

Cible 1 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population dont le revenu est inférieur à un dollar par jour

Cible 2 : Réduire de moitié, entre 1990 et 2015, la proportion de la population qui souffre de la faim

1. Etat des lieux du secteur agricole et état nutritionnel de la population

Le dernier recensement agricole effectué en 1996 pour les cultures vivrières et l'élevage, permet de dresser un profil de l'agriculture togolaise, dont les grandes lignes sont résumées ci-dessous :

- Un paysage agricole composé de petites exploitations morcelées, acquises en majorité par héritage : La taille moyenne des exploitations vivrières est inférieure à 2ha. Les exploitations supérieures à 10 ha représentent moins de 5% du total et celles inférieures à 2 ha représentent 33%. Selon les résultats provisoires de l'enquête QUIBB de 2006, la part des exploitations de superficie inférieure à 1 hectare est de 15%. Le morcellement des exploitations est important, puisqu'on compte en moyenne 5,4 parcelles par exploitation. Il est dû au mode d'acquisition des terres. On note cependant des indices révélant la naissance d'un marché foncier, puisque 21% des terres sont achetées (en général sans titre), et 13% louées.
- Un faible niveau technique et un faible taux d'équipement des exploitations: Seuls 25% des exploitations font l'objet d'un encadrement. Le taux de structuration professionnelle est en revanche relativement élevé, puisque 24% des exploitants appartiennent à un groupement. Le taux d'utilisation des intrants performants est faible, moins de 3% des superficies vivrières étant ensemencées avec des semences sélectionnées. Moins de 16% des superficies reçoivent de l'engrais, parmi lesquelles 11,9% de la fumure minérale, et 3,8% de la fumure organique. Le taux d'équipement est également faible, et inégalement réparti dans la mesure où seulement 4% des ménages agricoles possèdent une charrue et 1% des ménages agricoles possèdent une charrette. Il en résulte que les travaux culturaux sont, de façon prédominante, effectués manuellement.
- Une agriculture tournée vers la minimisation des risques : Cette stratégie se traduit notamment par l'importance des associations de cultures, les cultures pures représentant moins de 50% des superficies ; le solde correspondant à une association entre une culture principale plusieurs cultures secondaires.
- Une agriculture vivrière faiblement monétarisée: La dépense agricole s'élevait en 1996, en moyenne à 65.000 FCFA/ménage (hors élevage) et 73.000 FCFA élevage compris. Cette dépense est consacrée pour environ un tiers aux dépenses de main d'œuvre, et un tiers à l'acquisition d'intrants. Le crédit est peu courant ; seuls 12% des ménages agricoles y ont eu recours au cours de l'année de l'enquête, parmi lesquels 35% ont eu recours au crédit informel, 30% aux groupements, et 24% à des usuriers.
- L'existence dans certaines zones d'une pression foncière croissante génératrice d'une dégradation de la fertilité des sols et de poches de pauvreté rurale: Bien que le problème de la disponibilité en terres ne se pose pas encore à l'échelle nationale, on note une pression foncière croissante dans certaines zones à très forte activité rurale, pression se manifestant notamment par la réduction des durées de jachère, voire leur disparition. Ce phénomène aggrave la sensibilité des sols à l'érosion et au ruissellement, et provoque une baisse tendancielle de fertilité. La pression foncière est étroitement corrélée avec la pauvreté rurale, et les populations extrêmement pauvres se trouvent surtout dans les zones où le problème de manque de terre se pose avec le plus de gravité. Dans ces

zones, on constate que les rendements sont très en deçà de la moyenne, que les taux de déforestation sont particulièrement élevés, et que les indicateurs sociaux (malnutrition, taux de scolarité) sont particulièrement bas.

Production agricole vivrière et bilan alimentaire

Pour la campagne agricole 2004/05, les estimations de superficies cultivées en céréales⁴ s'élèvent à 664.930 hectares pour une production de 796.930 tonnes dont : 523.650 tonnes de maïs, 204.780 tonnes de sorgho/mil, 68.500 tonnes de riz paddy. De 1990/91 à 2004/05, la production céréalière a augmenté à un rythme annuel de 3,8 % dont 0,6% dû à l'augmentation des superficies et 3,2% à l'amélioration de la productivité.

Les superficies totales cultivées en tubercules⁵ sont estimées à 174.700 hectares en 2004/05, pour une production de 1.315.400 tonnes, constituée d'igname (636.300 tonnes) et de manioc (679.100 tonnes). Le taux moyen annuel de croissance des productions de tubercules entre 1990/91 et 2004/05 a été de 2,6%, augmentation due essentiellement à l'extensification des spéculations concernées ; les superficies ayant augmenté de 3,4 % par an alors que les rendements ont diminué de 0,8 % par an.

En 2004/05 par contre, la production de légumineuses⁶ a été estimée à 84.270 tonnes, constituée du haricot (49.400 tonnes) et de l'arachide (34.870 tonnes), et la superficie à 218.280 hectares. De 1990/91 à 2004/05, la production a augmenté à un rythme annuel de 4,1% et la source de cette croissance est due à la superficie (1,4% par an) et à la productivité (2,7% par an).

Pour les filières vivrières, l'avantage comparatif, mesuré par le coefficient de ressources internes, est faiblement positif pour la plupart des produits, mais particulièrement net pour les tubercules et le riz de bas-fonds. La rentabilité économique et financière pourrait être augmentée d'environ 20% en moyenne par l'amélioration des pratiques culturales et l'intensification. Le pays étant proche de l'autosuffisance alimentaire (sauf pour le riz), et les débouchés à l'exportation sont limités en l'absence d'avantage comparatif décisif vis-à-vis des autres pays de la sous région. Les potentialités en matière d'amélioration de productivité peuvent être estimées sur la base des résultats de la recherche qu'il paraît possible d'obtenir en milieu paysan.

Le bilan des disponibilités alimentaires par habitant et par jour montre une diminution des rations caloriques au cours de ces dernières années, de 2351 kcal/personne et par jour en 1997-99 à 2284 kcal en 2000-01, même si les besoins énergétiques moyens estimés à 2400 kcal sont ainsi couverts (sources FAOSTAT).

Production animale

L'élevage contribue pour 13,4 % au PIB agricole au cours des cinq dernières années. Les effectifs estimés sur la période 2003, s'élèvent pour les bovins à 285.000 têtes, les ovins/caprins à 2.326.000 têtes, les porcins à 270.000 têtes et la volaille à 8.100.000 têtes. La production totale de viande et abats s'élève à 22.065 tonnes en 2003 contre 19.353 tonnes en 1991. Le taux de couverture de la consommation par la production nationale, se situe à 64% de 2001 à 2003. En 1991, ce taux était estimé 79,6%. Une analyse par espèce révèle qu'au cours ces dernières années, le taux de couverture est plus faible pour les bovins (27%). Il est par contre de 69% pour les volailles, 81% pour les ovins/caprins et de 194% pour les porcins.

Globalement, le sous-secteur production animale n'arrive donc pas à satisfaire la demande nationale, excepté les porcins, si bien que le pays est obligé d'importer d'importantes quantités de viandes, les importations totales s'élevant à 2,8 milliards de FCFA en moyenne par an entre 2001 et 2003.

⁴ Excepté fonio, produit marginal

⁵ Excepté patate douce et taro, produits marginaux

⁶ Excepté voandzou, produit marginal

Production halieutique

Au cours de ces cinq dernières années, la pêche (essentiellement artisanale) est intervenue pour 3,6% dans le PIB agricole. La production halieutique, environ 22.000 tonnes, aurait opéré un redressement important depuis 1998 après une décennie de décroissance tendancielle. Le taux de couverture de la consommation nationale est inférieur à 50 % et risque de s'aggraver à l'avenir. Compte tenu de la faiblesse des ressources maritimes et de la surexploitation des ressources lagunaires, le potentiel d'amélioration réside essentiellement dans le développement de la pisciculture.

Pauvreté et sécurité alimentaire

Du point de vue de la sécurité alimentaire, les disponibilités alimentaires semblent couvrir les besoins des populations. Cependant, la stabilité et l'accessibilité et la qualité alimentaire restent problématiques pour une grande partie de la population en raison de la pauvreté. Ainsi, au plan nutritionnel et d'accès à la nourriture, les populations les plus vulnérables sont les enfants de moins de 5 ans et les femmes. Globalement, le nord du pays est nettement plus touché que le sud, et les zones rurales et périurbaines sont nettement plus touchées que le milieu urbain.

Au Togo, le problème d'alimentation ne se pose pas globalement au plan quantitatif. Toutefois, certaines familles, certains groupes sociaux et des localités tant péri-urbaines que rurales, connaissent des problèmes d'insécurité alimentaire structurelle et conjoncturelle. L'insécurité alimentaire se pose en terme de manque d'accès de la population aux vivres. Elle est très marquée en milieu rural où, au régime alimentaire inadéquat de ces populations pauvres, s'ajoute l'influence des mauvaises conditions d'hygiène qui sont à l'origine du taux de malnutrition relativement élevé constaté. En plus, il convient de considérer la variabilité saisonnière des disponibilités alimentaires, la faiblesse et/ou l'instabilité des revenus des ménages et la valorisation dérisoire de l'apport de la femme.

Situation nutritionnelle

En adhérant aux actes de la Conférence Internationale sur la Nutrition (Rome, 1992), le Togo s'est engagé à épargner à sa population la famine ainsi que la malnutrition chronique et généralisée sous toutes ses formes. Cependant, malgré les efforts accomplis, force est de constater que le chemin restant à parcourir vers un état de nutrition équilibré est encore long. La situation nutritionnelle, analysée à travers un certain nombre d'indicateurs, se présente comme suit :

- **malnutrition protéino-énergétique (MPE) ou macro nutriments** : toutes les enquêtes menées de 1988 à ce jour au Togo révèlent que les indices nutritionnels sont nettement supérieurs aux seuils admis par l'OMS. Les indices d'évaluation de l'état nutritionnel des jeunes enfants (moins de 3 ans) montrent les constats suivants :
 - **indice poids- pour- âge (P/A)** : Au Togo, en 2005 (résultats de l'évaluation du profil nutritionnel de la santé et des tendances de la Pauvreté au Togo), 21,6% des enfants de moins de trois ans présentaient une insuffisance pondérale, contre 25% en 1998 (EDST 1998) et 18,3% en 1988 (EDST 1988). Une analyse structurelle de l'insuffisance pondérale en 2005 montre que : (i) la prévalence est plus élevée en milieu rural (22,6%) qu'en milieu urbain (16,2%) ; (ii) la différence selon le sexe est plus marquée en défaveur des garçons (24,3%) contre 17,1% chez les filles.
 - **indice taille- pour -âge (T /A)** : Les indices de retard de croissance observés à travers les différentes enquêtes au Togo, sont environ 6 fois plus élevés que la moyenne internationalement requise de bonne nutrition. En 2005, la proportion des enfants trop courts pour leur âge est de 19,4% ; ce qui correspond à une diminution de 2,3% entre 1998 et 2005 et de 0,5% entre 1988 et 2005.
 - **indice poids- pour- taille (P/T)** : A l'instar des indices précédents, il est constaté que le niveau de l'indice d'émaciation est plus élevé que la norme internationalement admise de bonne nutrition. En effet, cet indice qui était de 4,8% en 1988, a subi une hausse

vertigineuse en 1998 (12,9%), soit une augmentation de 7,5 points de pourcentage en 10 ans. Les résultats de 2005 (9,6%) traduisent une légère amélioration (3,3 points de pourcentage par rapport à 1998). Malgré cette amélioration de la prévalence en 2005, l'indice poids pour taille demeure près de 3 fois plus élevé que la norme de bonne nutrition

- **carences en micronutriments (fer, iode, vitamine A, fluor, etc.) :**

- **Carence en fer :** Les résultats de la dernière enquête sur l'anémie et les facteurs associés réalisée en 1999 et 2000, au niveau des ménages, dans les zones de l'Atacora sec, des Savanes sèches et de Lomé commune révèlent que la prévalence de l'anémie est très élevée chez les enfants (79 à 90,7%), la tranche d'âge la plus touchée étant celle de 6 à 24 mois. En 1988, dans un travail effectué en milieu rural (Berger J., 1990), dans les mêmes tranches d'âge, il avait été constaté une prévalence de 75%. Ce qui entraîne qu'en 12 ans, l'anémie chez les enfants de 6 à 36 mois reste un problème de santé publique non résolu. (ii) La prévalence de l'anémie chez les femmes enceintes varierait entre 65,3% (Lomé) et 40,7%.
- **Carence en iode :** D'une façon générale, on observe une évolution en baisse de cette endémie. En effet, la prévalence du goitre, qui était de 18% en 1986 (Plan d'action alimentation et nutrition, 2001) dans la population en général, est passée, chez les enfants de 6 à 12 ans, de 10,7% en 2000 (enquête nationale sur la nutrition et la santé en milieu rural) à 7% en 2001 (enquête nationale du Ministère de la Santé) et 2% en 2005 (enquête de prévalence des troubles dues à la carence en iode).
- **Carence en vitamine A :** En 2004, selon les données de l'évaluation du profil nutritionnel réalisée en 2005, 95% des enfants de 6 à 59 mois ont reçu au moins un supplément en dose de vitamine A, dont 73%, deux doses et plus. Les plus fortes proportions de supplément en vitamine A sont enregistrées dans les régions de la Kara et des Plateaux. Tandis que les plus faibles pourcentages d'enfants ayant reçu de la vitamine A sont enregistrés à Lomé et en zone urbaine de la région Centrale. Parmi les mères qui avaient un enfant de moins de 6 mois, leur proportion est nettement plus faible.

Contraintes liées à la situation actuelle du secteur

La sécurité alimentaire, objectif prioritaire du Gouvernement, inscrit dans plusieurs stratégies sectorielles de développement agricole, n'est malheureusement pas garantie au Togo. La sous-alimentation s'explique chez plusieurs personnes par l'incapacité à s'offrir les variétés d'aliments susceptibles d'apporter à l'organisme tous les éléments nutritifs. L'alimentation est essentiellement à base glucidique (tubercules, céréales, fruits) tandis que l'apport en protéines, en vitamines et en sels minéraux est limité. La santé infantile se trouve ainsi menacée par les effets de la malnutrition.

Les principales raisons qui expliquent la situation du secteur sont les suivantes :

- la faible disponibilité des aliments, notamment en période de soudure qui est liée à la faible productivité des systèmes de productions végétales et animales, à la dégradation du patrimoine édaphique, forestier et dans certains cas, halieutique, à l'insécurité foncière et à l'insuffisance du financement du secteur.
- l'instabilité des approvisionnements alimentaires et le faible niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments riches en éléments nutritifs sont liés aux mauvaises pratiques de l'alimentation maternelle et de conduite du sevrage, marquées par une association trop précoce d'autres aliments au lait maternel. A cela s'ajoutent la faible efficacité de certains programmes de lutte contre les carences nutritionnelles, la persistance des maladies infectieuses et parasitaires,

l'inexistence d'un mécanisme de surveillance alimentaire nutritionnel et à l'insuffisance des infrastructures de stockage.

- la faible intégration et/ou le faible niveau des actions de nutrition et de santé.
- la faible performance du cadre institutionnel et légal de promotion de l'agriculture et de l'alimentation.

2. Estimation des coûts et besoins de financement pour la réduction de la pauvreté et la lutte contre la faim

Interventions

Pour lutter contre la faim et la pauvreté, les interventions retenues portent sur :

- **Interventions dans le domaine de la productivité agricole.** Ces interventions ciblent les ménages de petits exploitants, c'est-à-dire disposant d'au plus 1 ha de terre. Elles doivent leur permettre de tripler le rendement agricole, notamment d'augmenter la production vivrière (céréales, tubercules et légumineuses). Il est prévu de faire passer la proportion de petits exploitants bénéficiaires de ces interventions de 12% en 2005 à 50% en 2015. Cette amélioration se fera à travers (i) les investissements dans la fertilité du sol par l'injection simple d'azote dans le sol en utilisant les engrais chimiques, l'engrais des arbres et le fumier ; (ii) la gestion de l'eau à petite échelle par la mise en place des structures de gestion de l'eau, de gestion de terre/eau, de stockage de l'eau, des puits, des pompes, des canalisations et de la petite irrigation ; (iii) la mise en place des semences améliorées (investissements dans la production de graines améliorées, la multiplication végétative, les pépinières d'arbre et la production de fourrage vert). Ces actions seront accompagnées de la vulgarisation par les unités de Conseil agricole ; elle va permettre aux petits exploitants d'avoir accès aux trois précédentes interventions.
- **Interventions pour le développement des « autres activités génératrices de revenu » en milieu rural.** Il s'agit ici d'interventions qui permettent aux petits exploitants d'avoir d'autres revenus. Outre les petits exploitants, les interventions ciblent les éleveurs et les sans terres (ceux qui ne font ni l'élevage ni la production agricole) en milieu rural. Les interventions pour ce paquet sont relatives aux équipements de stockage, aux investissements dans le bétail, à la transformation des produits alimentaires, au développement de crédit, à la mise en place d'associations de fermiers ou des centres communautaires, à la construction des marchés, aux investissements pour les vétérinaires et les abattoirs ruraux.
- **Interventions dans le domaine de la nutrition.** Les investissements en nutrition sont importants pour améliorer l'état de santé de la population. Ils sont nécessaires pour réduire la proportion de la population vivant en dessous du niveau minimal d'énergie diététique et la proportion d'enfants souffrant d'insuffisance pondérale. Les interventions en nutrition concernent (i) l'alimentation complémentaire pour les enfants, (ii) les cantines scolaires à l'école maternelle et primaire, (iii) les programmes de nutrition pour les femmes enceintes, (iv) les femmes allaitantes et les adolescentes, (v) les compléments de substances nutritives pour les populations malnutries, (vi) les personnes vivant avec le VIH et les personnes du troisième âge, et (vii) les programmes d'alimentation en cas de situation urgente.
- **Interventions dans le domaine de la sensibilisation :** Les interventions de ce domaine concernent l'animation rurale, le plaidoyer, la communication pour le changement de comportement en matière de nutrition.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Au total, l'estimation des besoins en ressources financières nécessaires pour réduire de moitié la population togolaise souffrant de faim et de malnutrition révèle que le Togo aurait besoin en moyenne chaque année d'investir environ 44,3 Milliards FCFA. La part de ces investissements à consacrer à l'amélioration de la productivité des petits exploitants agricoles est de 31,1%. Pour les activités génératrices de revenus autres que la production agricole, elle est de 36,4%, 23,1% pour les programmes de nutrition, 0,3% pour la sensibilisation et 9,1% pour les frais administratifs, le renforcement des capacités et le suivi évaluation des interventions.

Tableau 1: Résultat de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'agriculture et de la faim

	Millions FCFA				
	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
Coût en capital	9 108,4	12 152,5	20 292,5	13 443,5	134 435,4
Productivité agricole	734,2	1 949,7	6 052,8	2 622,7	26 227,2
Autres activités génératrices de revenu	5 736,3	7 092,4	10 807,1	7 663,4	76 634,2
Nutrition	2 637,9	3 110,4	3 432,6	3 157,4	31 573,9
Sensibilisation	-	-	-	-	-
Coûts récurrents	15 551,2	24 200,9	41 759,3	26 795,6	267 955,7
Productivité agricole	4 375,5	9 220,0	21 152,2	11 128,0	111 279,9
Autres activités génératrices de revenu	5 903,9	8 008,3	11 478,7	8 456,6	84 566,1
Nutrition	5 121,7	6 822,6	8 978,4	7 061,0	70 609,7
Sensibilisation	150,0	150,0	150,0	150,0	1 500,0
Coût implicite des capacités	2 466,0	3 635,3	6 205,2	4 023,9	40 239,1
COÛT TOTAL	27 125,5	39 988,7	68 256,9	44 263,0	442 630,2
Coût total par tête (FCFA)	5 082,5	6 814,7	10 331,0	7 325,2	73 252,0
Coût total par tête (USD)	10,0	13,4	20,3	14,4	143,6

II. Education et formation



Assurer l'éducation
primaire pour tous

OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

Cible 3 : D'ici à 2015, donner à tous les enfants, garçons et filles, partout dans le monde les moyens d'achever un cycle complet d'études primaires

Cible 4 : Eliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2005 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard

1. Analyse de la situation du secteur de l'éducation et de la formation

Le système éducatif au Togo distingue, à la suite d'une réforme effectuée en 1975, trois types d'enseignement :

- **l'enseignement général** : Il est composé de trois ordres d'enseignement que sont l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire.
- **l'enseignement technique** : Ce type d'enseignement regroupe les filières à caractère technique tournées vers les métiers du secteur tertiaire (filières commerciales) ou du secteur secondaire (filières industrielles).
- **l'enseignement supérieur** : Ce niveau d'enseignement recrute les étudiants titulaires du diplôme de baccalauréat ou équivalent.

Le système scolaire Togolais, d'une façon générale, est caractérisé par (i) le manque de personnel enseignant et l'insuffisance de la formation pédagogique du personnel en place, (ii) l'insuffisance et la vétusté des infrastructures et des équipements, la pénurie de manuels scolaires (1 livre de calcul pour 8 élèves, 1 livre de lecture pour 5 élèves) et de matériels didactiques, (iii) la faiblesse de l'appui pédagogique et du système de gestion centralisé. Les programmes d'enseignement sont surannés et inadaptés aux nouvelles données.

Le nombre d'enfants abandonnant l'école a connu ces dernières années une inquiétante progression tous les degrés d'enseignement. La principale raison est le coût de plus en plus élevé de la scolarisation lié au désengagement de l'Etat au profit du secteur privé. Dans ces conditions, les parents d'élèves, en prenant en charge certaines catégories d'enseignants ou en payant des cotisations parallèles en dehors des frais scolaires, paient un lourd tribut surtout dans les zones les plus défavorisées.

Dans le cadre des objectifs de l'Education Pour Tous (EPT), le Gouvernement a élaboré et adopté en 2004 un Plan d'Action National de l'Education pour Tous (PAN EPT). Ce plan définit les objectifs à atteindre d'ici 2015, à savoir : (i) le taux d'achèvement du primaire (100% en 2015 contre 80% en 2002), (ii) la parité et le taux d'alphabétisation des adultes (qui passera à 100% en 2015 contre 57% en 2002).

Au niveau de l'enseignement préscolaire, il est noté une absence totale de politique claire de développement, d'où la difficile définition d'objectifs et le ciblage de moyens appropriés pour les atteindre. La gestion du secteur se fait sans aucun objectif à court, à moyen et à long terme. Néanmoins, dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Education Pour Tous (PAN/EPT), il a été prévu d'amener le taux de couverture de la scolarisation maternelle de 2,96% à 10% entre 2004 et 2015.

Les interventions programmées visaient la réhabilitation des centres existants, la construction de nouveaux centres, leur équipement en matériels didactiques, le recrutement et la formation des éducateurs. Mais faute de moyens, ce programme n'a pas pu être mis en œuvre. Seules, des organisations internationales (PNUD, UNICEF, FNUAP, UNESCO) et des ONG (Plan Togo, Born Fonden) ont apporté une assistance au développement de ce sous secteur. Entre 2001 et 2005, l'effectif des élèves a connu un accroissement de 28%. Par contre, l'effectif des enseignants a enregistré une baisse sensible d'environ 15%. L'indice de parité scolaire est de 1,004 (filles/garçons) ; ce qui dénote une égalité de chance d'accès aux deux sexes. Au niveau des enseignants, cet indice est très largement en faveur des enseignantes (10 pour 1).

La qualité de l'enseignement est liée au taux d'encadrement des enfants et à la disponibilité des matériels didactiques et pédagogiques mis à la disposition des écoles. Actuellement, on note une carence au niveau de la formation des encadreurs, des infrastructures et des matériels.

L'enseignement primaire a toujours été considéré comme la priorité du secteur de l'éducation. Il a connu des programmes pour améliorer son efficacité tel que le Projet d'Appui à la Gestion de l'Education (PAGED – Banque Mondiale) pour la période 1996-2001 et le Fonds d'Aide et de Coopération de la France. Un projet de construction de 300 salles de classe et de fourniture de matériels didactiques (Banque Islamique de Développement) et les projets APSET et ASNT sont en cours dans le sous secteur.

De façon globale, au cours des dix dernières années, les effectifs ont connu un taux d'accroissement moyen de 4,5% (6,8% dans le privé). La part relative des écoles d'initiatives locales est de 18,9% parmi les écoles existantes.

Le taux brut d'admission est de 90,2% pour l'ensemble en 2005, (88,4% pour les garçons et 92,2% pour les filles). Le taux net d'admission est de 43,8%. La différence peut s'expliquer par le phénomène d'entrée précoce et/ou tardive des enfants à l'école (20% des enfants inscrits au CP1 ont moins de 6 ans et près de 40% en ont plus). Le taux net de scolarisation a été estimé à 73,4%, pour une population scolarisable de 1 078 000 enfants. L'indice de parité entre fille et garçon est presque une réalité (ratio moyen national fille/garçon = 0,94).

Le taux d'encadrement dans les écoles publiques est de l'ordre de 43 élèves par enseignant alors que la moyenne nationale est de 39. Cette moyenne nationale cache des disparités entre régions et entre les centres urbains et ruraux où parfois les effectifs atteignent 75 à 100 par salle de classe et par enseignant. Au niveau du personnel, 30% sont des fonctionnaires, 56% des auxiliaires et le reste des temporaires payés par les écoles et les collectivités locales. 14,5% du personnel est de sexe féminin. Seuls 23% des 31 430 enseignants ont reçu en 2005 une formation initiale et 31% des écoles n'ont que des enseignants sans formation initiale, les écoles normales d'instituteurs de Notse et de Kara ayant cessé la formation depuis plus de 10 ans.

Le taux de couverture en tables bancs demeure assez faible. A l'heure actuelle, il faudra au moins 32.000 tables bancs pour atteindre le ratio de 2 élèves/table banc. Au niveau des salles de classe, plus du tiers sont en matériaux provisoires dont la durée de vie ne dépasse guère un an, donc à reconstruire chaque année. Les infrastructures sportives et la cantine scolaire sont quasiment inexistantes. Selon les résultats du QUIBB 2006, 88% des élèves inscrits au primaire mettent moins de trente minutes pour aller à l'école. Cette accessibilité est meilleure en milieu urbain (93%° qu'en milieu rural (84%).

Les manuels scolaires mis à la disposition des élèves (soit au départ 1 livre pour 1 élève) se détériorent et ne sont plus renouvelés ; à ce jour le ratio manuel scolaire/élève est d'environ 1 livre pour plus de 5 élèves. Les matériels didactiques sont quasiment inexistantes et les nouveaux enseignants recrutés ne disposent pas de kit pédagogique.

Au niveau de l'enseignement secondaire, en dehors des actions visant l'amélioration des conditions d'accueil, de la qualité et de la performance prévues dans le Plan d'Action National d'Education Pour Tous (PANEPT), aucun autre programme n'a été développé.

Entre les années 1992 et 2005, les effectifs ont enregistré une forte croissance moyenne de 8,6% par an. Le taux de transition entre le primaire et le secondaire 1^{er} cycle est de 81,2%. Celui de la rétention (6^{ème} en 3^{ème}) y est de 45,2%. Ceci peut, partiellement, se justifier par le fait que l'enseignement technique recrute ses élèves à partir de la classe de 5^{ème}. Le taux de scolarisation est de l'ordre de 34%. Le taux de transition entre le 1^{er} et le 2nd cycles du secondaire est de 44,7% et le taux de rétention est de 61%. Les taux de réussite évoluent en dent de scie. Plus de 70% des enseignants du secondaire n'ont reçu ni de formation initiale, ni de formation en cours d'emploi.

L'enseignement technique a reçu l'appui technique et l'assistance financière de la Banque Mondiale, de la Banque Africaine de Développement dans le cadre d'un programme visant l'adéquation formation/emploi. Il a aussi connu l'assistance de la Coopération Française, de la Coopération Allemande, de l'Assistance Technique et Financière Canadienne et du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ses effectifs d'élèves ont connu de 1984-1985 à 2004-2005 un accroissement de 540% tandis que le nombre des infrastructures d'accueil publiques n'a augmenté que de 25%. L'absence de données fiables et régulièrement actualisées ne permet pas de faire une analyse de qualité en dehors des taux de réussite de fin de formation. Ces taux laissent présager une bonne performance dans les filières industrielles mais médiocre dans les filières tertiaires.

La plupart des enseignants n'ont bénéficié d'aucune formation initiale, ce qui a sans doute un effet négatif sur la formation dispensée et par conséquent sur la performance du système. Dans l'ensemble, l'encadrement des élèves paraît très bon avec des rapports élèves/maîtres qui, en moyenne, se situent en deçà de 20. L'encadrement du corps enseignant dans le cycle technique est catastrophique du fait que le système ne dispose actuellement que de trois inspecteurs fonctionnels pour 1492 enseignants soit près de 498 enseignants/formateurs pour un inspecteur.

De façon générale, les établissements techniques ne disposent pas d'assez de manuels pour couvrir les besoins des élèves ; seulement 20% des besoins sont couverts. Ces derniers sont appelés à se procurer eux-mêmes les manuels sur le marché. Les postes de travail en nombre insuffisant et/ou obsolètes et la non disponibilité des matières d'œuvre ne sont pas de nature à augurer d'une formation de qualité.

L'alphabétisation des adultes : Géré par le ministère en charge des Affaires sociales et le programme d'alphabétisation s'intéresse aux personnes de la tranche d'âge de 15 à 49 ans n'ayant pas bénéficié du système classique de l'éducation. Le taux d'analphabètes de 83% environ en 1970 est tombé à 43,1 en 2006, selon les résultats de l'enquête QUIBB, avec 65,6% chez les femmes et 29,7% chez les hommes. Ceci met en évidence l'effort que doivent faire l'Etat et ses partenaires pour atteindre la cible de 75% en 2015.

Les actions d'alphabétisation de l'Etat sont renforcées par les efforts d'ONG telles que AHUEFA, certaines sociétés d'Etat telles que la SOTOCO, la LONATO etc. Malgré les efforts consentis, on constate une désaffection de plus en plus forte des concernés à l'égard des programmes dispensés qu'ils jugent non fonctionnels. Cette situation a sans doute un effet négatif sur l'efficacité et l'efficience des actions mises en œuvre pour lutter contre l'analphabétisme.

L'atteinte des OMD dans le secteur de l'éducation à l'horizon 2015 sera tributaire d'une évaluation réelle des acquis du système éducatif, de la maîtrise des actions à mettre en œuvre et de leur coût, et enfin des possibilités de mobilisation des ressources publiques pour le système. Ces dernières dépendent des capacités de l'Etat à augmenter ses ressources et des priorités qu'il s'est fixé. Mais l'une des premières mesures à prendre par le Gouvernement est l'élaboration d'une politique globale du secteur de l'éducation avec des priorités clairement définies en ce qui concerne les différents types d'enseignement.

2. Estimation financière des interventions en matière d'éducation et de formation

Interventions

L'évaluation des besoins nécessaires à la réalisation des OMD dans le secteur de l'éducation a été effectuée selon une approche qui intègre l'approche genre. Elle a été réalisée à partir d'un modèle qui vise, sur la base des interventions nécessaires et de leurs coûts, à porter le taux de scolarisation à 100% en 2015. A cet égard, le modèle inclut des interventions qui opèrent à plusieurs niveaux d'éducation, à savoir :

- l'enseignement maternel, important mais non obligatoire,
- l'enseignement primaire, partie intégrante des OMD, qui doit être gratuite et obligatoire pour tous les enfants sans distinction de sexe,
- l'enseignement secondaire, parce que nécessaire pour la réalisation de plusieurs activités associées à l'atteinte des OMD, et
- l'alphabétisation des adultes, un indicateur associé à l'atteinte de l'universalisation de l'éducation.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Sur la base des données caractéristiques du système, des données démographiques et macro-économiques de l'année 2005, et des cibles de 2015, le modèle a permis de dégager les Ressources humaines et les Infrastructures nécessaires pour la réalisation de l'universalité de l'éducation au Togo. Les estimations de besoins et des coûts ont été ainsi faites, sur la base du nombre d'établissements solaires; de l'accroissement de la population; des taux et ratios relatifs au système éducatif; des interventions en éducation.

Les interventions retenues portent sur les infrastructures (classes, toilettes, etc.), les ressources humaines (enseignants formés, personnel administratif), le matériel éducatif (manuels, fournitures) et les actions visant à favoriser la demande de services scolaires (cantines scolaires, subventions, etc.). Il est aussi tenu compte des coûts systémiques indispensables à l'atteinte des OMD en éducation que sont, entre autres, le coût de la gestion des écoles, les coûts liés aux examens, les coûts liés au développement de nouveaux programmes, les coûts liés à la promotion de l'éducation des filles.

Globalement, le système éducatif aurait besoin de 50,2 Milliards FCFA en 2006 et 151,6 Milliards FCFA en 2015 pour assurer l'atteinte des OMD. La dépense moyenne se situerait ainsi à environ 91,9 milliards FCFA par an sur la période 2006-2015. La dépense par habitant s'établirait en moyenne annuelle autour 15 186 FCFA avec une croissance moyenne de 11% (9 399 FCFA en 2006 et 22 946 FCFA en 2015).

Tableau 2 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD du secteur de l'éducation

Millions FCFA

	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
<i>Coût en capital</i>	8 479,0	25 040,1	59 709,4	27 114,5	271 144,8
Enseignement maternel	1 902,5	2 422,4	3 218,3	2 525,3	25 252,6
Education primaire	4 646,6	9 248,5	8 866,9	6 526,1	65 261,5
Education secondaire	1 929,9	13 369,1	47 624,2	18 063,1	180 630,7
Alphabétisation des adultes	-	-	-	-	-
<i>Coûts récurrents</i>	41 680,7	60 403,1	91 896,8	64 743,8	647 438,0
Enseignement maternel	1 151,8	2 400,5	4 509,3	2 684,3	26 843,1
Education primaire	21 927,0	34 442,2	52 009,3	36 636,1	366 361,1
Education secondaire	18 291,6	22 973,4	34 425,9	24 802,0	248 019,8
Alphabétisation des adultes	1 151,8	2 400,5	4 509,3	2 684,3	26 843,1
COÛT TOTAL	50 159,7	85 443,1	151 606,2	91 858,3	918 582,8
<i>Coût total par tête (FCFA)</i>	9 398,5	14 560,9	22 946,3	15 185,7	151 857,1
<i>Coût total par tête (USD)</i>	18,4	28,6	45,0	29,8	297,8

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

III. Genre et développement



Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

1. Revue des stratégies, politique et programme de promotion de l'approche genre

Depuis la Décennie des Nations-Unies pour la femme de 1975-1985, le Togo s'est engagé à relever le statut de la femme sur tous les plans. De 1985 à 1995, plusieurs dispositions en faveur de la femme ont été prises au cours des Conférences et Conventions Internationales pour promouvoir un cadre favorable de développement et d'équité entre les hommes et les femmes.

Le diagnostic de la pauvreté au Togo a révélé à juste titre un déséquilibre entre les hommes et les femmes dans l'accès et le contrôle des ressources. Un moyen d'atteindre le développement durable et équitable est d'élaborer et de mettre en œuvre des stratégies qui tiennent compte des inégalités entre les femmes et les hommes. Le Togo a fait sien cette démarche en adhérant aux recommandations de la conférence de Beijing. Dans cette optique, les acteurs sociaux locaux (structures étatiques, ONG et Associations, syndicats, secteur privé et leaders d'opinion) ont conjugué leurs efforts pour mettre en œuvre ces engagements. Les principaux partenaires internationaux ont accompagné le Gouvernement et la Société Civile dans l'exécution du plan d'action national.

Dix ans après Beijing, on estime que le Togo a réalisé des progrès appréciables dans divers axes stratégiques du développement. Mais, en raison des crises permanentes, il reste encore beaucoup à faire.

Par rapport aux hommes, les femmes Togolaises sont confrontées à un taux d'analphabétisme plus élevé qui influe sur leurs conditions de vie. La majorité des femmes ne sont pas instruites, le taux d'alphabétisation des femmes se situe à 55,8% d'après les données provisoires de l'enquête QUIBB de 2006. Celles qui le sont, dépassent rarement le niveau primaire et encore moins le niveau secondaire. Cette situation ne permet pas aux femmes d'être informées sur l'ensemble des dispositions juridiques favorables que leur confère la Convention sur l'Élimination de toutes les formes de Discriminations à l'Égard des Femmes (CEDEF).

Les différentes dispositions juridiques prises en faveur de l'équité de genre et l'autonomisation des femmes, montrent la volonté du Gouvernement de promouvoir l'égalité et l'équité entre les deux composantes de la société. Les pesanteurs sociologiques, l'ignorance de l'existence de ces dispositions, l'absence d'une procédure claire de recours, la méfiance, la résignation, expliquent en partie le non exercice des droits. D'une manière générale, les croyances et la coutume continuent de dominer la loi moderne dans certains domaines et s'opposent au progrès de la femme et de la jeune fille. Il s'agit, entre autres, des mariages précoces ; des mutilations génitales féminines ; de la non-participation des femmes aux prises de décisions (5 femmes députés sur 81 ; 34 Ministres dont 5 femmes ; 29 femmes sur 221 conseils municipaux; 0 femmes sur 21 Maires; aucune femme à la Cour Constitutionnelle). A cela s'ajoutent l'accès difficile au crédit, à la terre et aux facteurs de production;

les servitudes rituelles marquées par le placement des petites filles dans les couvents des fétichistes ; certains rites de deuil pour la femme veuve ; des violences basées sur le genre.

Pour soutenir et concrétiser les engagements pris dans le cadre des divers accords, le Gouvernement Togolais a consacré en 1992 le principe de l'égalité des sexes dans la Constitution de la 4ème République. Le Togo a ratifié tous les instruments internationaux qui protègent la Femme ou relatifs aux droits des femmes (CEDEF/CEDAW, Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples (CADHP) la Déclaration solennelle sur l'Egalité entre l'Homme et la Femme etc.). Cependant, il existe encore des obstacles qui doivent être levés pour améliorer le statut de la femme et promouvoir sa participation équitable au processus de développement. A cet effet, des initiatives doivent être entreprises pour : (i) promouvoir l'éducation et la formation de la fille et de la femme, (ii) améliorer la santé de la femme, (iii) assurer l'autonomisation économique de la femme, (iv) améliorer et respecter le statut juridique et social de la femme, (v) valoriser et prendre en compte le travail féminin, (vi) renforcer la participation des femmes aux sphères de décision.

2. Estimation financière des interventions en matière de genre

Interventions

Les interventions retenues pour l'estimation des coûts se fondent sur l'idée que la prise en compte de l'aspect genre est assurée dans les différents secteurs (éducation, santé, eau et assainissement, agriculture et lutte contre la faim etc.). Il s'agit ici donc de retenir les interventions qui complètent ces aspects. L'évaluation des coûts s'articule autour des interventions ci-après :

- **Sensibilisation/Prise de conscience des problèmes de Santé Sexuelle et Reproductive :** Cette intervention reprend les stratégies visant à accroître le niveau d'information et de protection des femmes et adolescentes contre les IST/VIH/SIDA, à réduire le taux de prévalence des IST/VIH/SIDA et à assurer la prise en compte des besoins différenciés en matière de santé de la reproduction des femmes, des adolescentes et des hommes.
- **Aide à l'insertion des filles dans l'emploi :** Cette intervention reprend les stratégies visant à améliorer la productivité des femmes pour un accroissement de leurs revenus.
- **Encourager la participation politique et économique de la femme :** En général, très peu d'actions ont été menées dans le sens de la formation des femmes candidates encore moins de la formation des élues femmes.
- **Eradiquer la violence à l'égard des femmes :** Cette intervention concerne les actions de sensibilisation à l'encontre des violences faites aux femmes et des violences domestiques. L'intervention portant sur la santé de la reproduction et la sensibilisation sur les IST/VIH/SIDA prend en compte également les actions liées à la violence à l'égard des femmes.
- **Questions systémiques :** Elles concernent les préoccupations liées au renforcement de capacité des structures en charge de la mise en œuvre de l'approche genre.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Au total, l'évaluation financière des actions à mettre en œuvre pour la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes est estimée globalement à 96,9 Milliards FCFA sur la période 2006-2015, soit en moyenne 9 691 Millions FCFA par an.

Tableau 3 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD liés au genre
En millions de FCFA

	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
Sensibilisation/Prise de conscience des problèmes de Santé Sexuelle et Reproductive	3 797,1	5 733,6	8 655,5	6 092,6	60 925,9
Aide à l'insertion des filles dans le marché du travail	325,1	1 276,0	3 311,6	1 588,7	15 886,8
Encourager la participation politique et économique	188,6	181,8	169,4	181,7	1 816,5
Eradiquer la violence à l'égard des femmes	180,0	180,0	180,0	180,0	1 800,0
Problèmes systémiques	1 606,0	1 645,2	1 683,6	1 647,7	16 476,9
COÛT TOTAL	6 096,8	9 016,6	14 000,1	9 690,6	96 906,0
<i>Coût total par tête (FCFA)</i>	<i>1 142</i>	<i>1 537</i>	<i>2 119</i>	<i>1 607</i>	<i>16 071</i>
<i>Coût total par tête (USD)</i>	<i>2,2</i>	<i>3,0</i>	<i>4,2</i>	<i>3,2</i>	<i>31,5</i>

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

IV. Santé



OMD 4 : Réduire la mortalité des enfants de moins de cinq ans

Cible 5 : Réduire de deux tiers, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité des enfants de moins de cinq ans.



OMD 5 : Améliorer la santé maternelle

Cible 6 : Réduire de trois quarts, entre 1990 et 2015, le taux de mortalité maternelle.



OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Cible 7 : d'ici à 2015, arrêter la propagation du VIH/SIDA et commencer à inverser la tendance actuelle.

Cible 8 : D'ici à 2015, avoir maîtrisé le paludisme et d'autres grandes maladies et avoir commencé à inverser la tendance actuelle.

1. Etat des lieux en matière de santé

L'analyse du système national de santé du Togo montre globalement qu'il dispose d'un schéma organisationnel cohérent et pertinent avec l'existence des structures de gestion à tous les échelons y compris au niveau communautaire. La culture de planification et de gestion semble avoir pris racine ainsi que les mécanismes de coordination, de supervision et de suivi à travers les revues périodiques d'activités.

Par ailleurs, le système de santé est bien pourvu en infrastructures de santé. D'après l'analyse de la situation conduite en 2003, environ 88% de la population se situe à moins de 5km d'une structure de soins. Ces données ont été confirmées par les résultats du QUIBB 2006. Malgré cette bonne accessibilité géographique à l'offre de soins et la mise en œuvre de politiques et stratégies de développement sanitaire, le système de santé togolais est loin de répondre de manière efficace et satisfaisante à la demande de santé des populations.

En effet, il souffre d'une insuffisance chronique de ressources humaines, d'une inadéquation du plateau technique d'aide au diagnostic et d'un manque de paquet complémentaire d'activités en soins spécialisés. L'effectif du personnel de santé est globalement insuffisant. Cette insuffisance est plus remarquable pour le personnel médical spécialisé, les infirmiers et les sages-femmes. Le problème de pénurie de personnel de santé est aggravé par le non remplacement des départs à la retraite. A titre illustratif, entre 2006 et 2010, environ 1.250 agents iront à la retraite. Hormis cela, le département est également confronté aux problèmes de fuite des cerveaux, de vieillissement du personnel, de répartition inadéquate du personnel, d'absence d'outil de gestion et d'évaluation de la performance du personnel, et enfin d'inexistence d'une politique de développement des ressources humaines.

Il est à noter la faible part du financement de l'Etat à la santé et la primauté du système de paiement direct. Cette situation bloque les possibilités de réduction du fardeau financier qui pèse sur les

ménages. A cela s'ajoutent une insuffisance des appuis aux niveaux régional et périphérique ainsi qu'une stagnation du cadre institutionnel national.

Globalement, la performance du système national de santé est encore faible. Sa capacité actuelle de réponse à la demande de santé des populations ne lui permet pas de relever les défis auxquels il fait face. Ceci se traduit par la faiblesse des indicateurs d'état de santé. En effet, 8 enfants sur 100 décèdent avant leur premier anniversaire, tandis que près de 13 sur 100 ne voient pas leur 5ème anniversaire. Sur 1000 femmes qui accouchent, 5 décèdent du fait de l'accouchement ; l'espérance de vie des Togolais à la naissance a chuté de 55 ans en 1998 à 51 ans aujourd'hui.

La situation épidémiologique se caractérise par des taux élevés de morbidité et de mortalité en particulier chez les enfants et les femmes. Ainsi, les taux de mortalité infantile et infanto-juvénile sont respectivement de 80 et 146 pour 1000 naissances vivantes en 1998. Les données du MICS3 montrent un léger progrès où ces taux sont de 77 et 123 pour 1000 naissances vivantes en 2006. Le taux de mortalité maternelle est passé de 640 pour 100.000 naissances vivantes en 1990 à 478 pour 100.000 naissances vivantes en 1998 selon les résultats de l'EDST.

Cette mortalité infantile est principalement due au paludisme qui reste le problème majeur de santé publique au Togo malgré la mise en œuvre des programmes de lutte et de prévention. Les autres causes de mortalité infantile et infanto-juvénile sont essentiellement les Insuffisances Respiratoires Aiguës (IRA), les maladies diarrhéiques, la rougeole, le SIDA, l'insuffisance pondérale à la naissance, les carences nutritionnelles et les causes néo natales.

Par domaine de santé, la situation se présente comme suit :

Santé maternelle et infantile : L'analyse de la situation en santé de la reproduction indique que l'utilisation de la contraception moderne a atteint 16,8% en 2006 chez les femmes en âge de procréer contre 8% en 1998. Cependant, les besoins non satisfaits en planification familiale persistent en passant de 25% en 2003 à 40,6% en 2006 (MICS3). Le taux de mortalité maternelle demeure préoccupant. Il est évalué à 478 pour 100.000 naissances vivantes selon l'enquête EDST-1998, contre un seuil de 100 pour 100.000 naissances vivantes fixé par le programme d'action de Caire pour la période 2000-2005.

Le pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié de santé a évolué seulement de à 61% en 2003 (AS/SR) à 62% en 2006 (MICS3). Le taux de prévalence contraceptive a progressé de 24% en 1998 (EDST) à 25,7% en 2003 pour toutes les méthodes confondues (y compris les méthodes naturelles). La proportion des mères ayant bénéficié de consultations prénatales a baissé de 86% en 2003 à 83,8% en 2006 (MICS3). Sur le plan stratégique, le pays vise à rendre disponibles et accessibles les services de santé de la reproduction. A cet effet, il a été mis en place un plan pluriannuel de sécurisation du pays en produits contraceptifs et une loi sur la santé de la reproduction a été adoptée par l'Assemblée Nationale en décembre 2006.

La prévalence de l'insuffisance pondérale, est de 25% en 2000 (MICS2) chez les enfants de moins de trois ans, dont 7% sous une forme sévère, et de 26% en 2006 (MICS3). Le pourcentage d'enfants souffrant de l'insuffisance pondérale atteint 28% en milieu rural, 20% dans les autres villes et 12% à Lomé. Ce pourcentage atteint 39% dans la Région des Savanes contre moins du quart des enfants dans les autres régions. Ces chiffres sont à lire à la lumière des informations sur la nutrition présentées plus haut.

Les maladies évitables par la vaccination : il s'agit d'abord de la tuberculose, la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la rougeole, la poliomyélite couverts par le programme élargi de vaccination (PEV) depuis 1980. La cible est les enfants de 0 à 11 mois et les femmes enceintes pour le tétanos materno-néonatal. A ces maladies s'ajoutent aujourd'hui la fièvre jaune et l'Hépatite B.

Le VIH/SIDA : Sur la base des données collectées par le Programme National de Lutte contre le SIDA (PNLS) (surveillance de l'épidémie par sites sentinelles), la prévalence du VIH reste stable autour de 4,5% entre 2003 et 2006, cachant cependant des disparités importantes tant au niveau des

régions que des différentes couches sociales. Sur la base de l'analyse des données collectées dans les sites sentinelles chez les femmes enceintes, les donneurs de sang, les travailleuses de sexe ainsi que leurs clients, le groupe de Travail ONUSIDA/OMS sur la surveillance mondiale du VIH/SIDA et des IST a estimé la prévalence du VIH au Togo à 3,2% dans la population sexuellement active de 15 à 49 ans en 2005. Sur la base de la prévalence actuelle de 3,2% on note que 110000 adultes et enfants et 9700 enfants de 0 à 14 ans vivent avec le VIH. En plus, 9100 adultes et enfants sont décédés du SIDA et l'épidémie a rendu 88.000 enfants de 0 à 17 ans orphelins. En fin septembre 2006, le nombre de PVVIH qui bénéficie de la prise en charge globale y compris avec les ARV est 5.400 personnes sur une cible de 15.000 personnes d'ici à l'an 2010.

La Tuberculose : En 2005, selon l'OMS, le nombre de nouveaux cas estimés est de 150 cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive (TPM+) pour 100.000 habitants et de 300 cas toutes formes confondues pour 100 000 habitants. Concernant la co-infection TB-VIH, une enquête nationale a été réalisée en 2005 sur toute l'étendue du territoire sur 340 nouveaux malades TPM+ . Le résultat montre un taux de séroprévalence au VIH de 27%. Afin d'améliorer le taux de succès du traitement, la stratégie DOTS est appliquée au Togo depuis 1996 conformément aux directives internationales. Cette stratégie est fondée sur la détection prioritaire des cas contagieux et leur traitement par une chimiothérapie de courte durée directement observée au moins pendant la phase initiale de traitement. La priorité du programme a été d'étendre au cours des 5 dernières années la stratégie DOTS à l'ensemble des districts sanitaires et d'améliorer les indicateurs (en particulier les taux de détection et de traitement avec succès). A ce jour, si l'extension de la DOTS est effective à 100% des districts, l'amélioration des indicateurs n'a pas suivi. En effet, les districts sont encore loin de maîtriser la mise en œuvre correcte et efficace de cette stratégie.

Le Paludisme : Le paludisme représente en moyenne 40% des consultations externes et 26,4% des hospitalisations dans les formations sanitaires publiques en 2004 avec une durée d'hospitalisation moyenne de 4 jours. Le taux de mortalité hospitalière du paludisme est de 21% en 2004 et il occupe ainsi le 1^{er} rang des pathologies individualisées avec une létalité moyenne de 7%. Les enfants de 0 – 5 ans sont les plus touchés dans une proportion de 35% par rapport au nombre de cas enregistrés tous âges confondus. Les activités de lutte contre le paludisme sont inscrites dans la stratégie des Soins de Santé Primaires (SSP). L'adhésion du Togo à la politique mondiale de lutte contre le paludisme s'est traduite par l'élaboration en 1994 de la **Politique Nationale de Lutte contre le Paludisme (PNLP)**. Les études récentes menées dans le cadre de l'évaluation du PNLN ont mis en évidence certaines faiblesses : (i) le paludisme ferait perdre à l'économie togolaise environ 2 milliards F CFA par an ; (ii) le coût moyen du traitement d'un épisode de paludisme est de 25.000 F CFA. Ce qui indique globalement un non respect des schémas et directives thérapeutiques du programme. (iii) Le nombre de journées de travail perdues du fait du paludisme serait passé de 44.676 en 1997 à 54.726 en 1998.

Le choléra et les autres maladies diarrhéiques : le choléra et la shigellose sont les deux maladies diarrhéiques les plus fréquentes. Le choléra évolue de façon endémo-épidémique depuis plus de 4 ans dans la Commune de Lomé et ses environs, constituant ainsi une menace permanente pour la communauté. La shigellose sévit de manière sporadique sur l'étendue du territoire national. L'évolution des maladies diarrhéiques est intimement liée à l'insuffisance de l'hygiène alimentaire et de l'assainissement de base. Sur le plan de la prise en charge, les structures appropriées et les moyens ne sont pas toujours disponibles pour faire face aux situations d'épidémies.

Pour les maladies transmissibles comme par exemple l'**ulcère de Buruli**, la **filariose lymphatique**, la **bilharziose**, la **lèpre**, la **trypanosomiase**, les **hépatites virales**, les efforts sont à renforcer sur la base des acquis actuels.

Les maladies non transmissibles : La situation sanitaire se traduit également par l'émergence des maladies non transmissibles dont la plupart sont liés aux modes de vie et aux comportements. Il s'agit tout particulièrement des maladies cardio-vasculaires, des maladies mentales, du diabète, des accidents domestiques, des violences dans les foyers, des grossesses précoces et non désirées.

2. Estimation financière des interventions

Interventions

L'accent a été sur l'évaluation du coût des interventions directes ainsi que celle des coûts systémiques dans le cadre de l'évaluation des besoins nécessaires pour la réalisation des OMD.

Les interventions directes portent sur la santé infantile, la santé maternelle, la prévention et le traitement du VIH/SIDA, la prévention et le traitement du paludisme et le traitement de la tuberculose.

Les interventions indirectes portent sur le système de santé ; elles permettent d'évaluer les coûts systémiques du secteur tels que, les infrastructures, les ressources humaines, la gestion du système, le suivi/évaluation et l'amélioration de la qualité des soins.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Les coûts des interventions directes nécessaires pour l'atteinte des OMD- santé au Togo entre 2006 et 2015 s'élève à environ 281,5 milliards FCFA. La santé infantile représente 35% de ce montant, elle est suivie de la lutte contre le paludisme qui représente 23%. La lutte contre le VIH/SIDA et l'amélioration de la santé maternelle représentent chacune 20% ; enfin la lutte contre la Tuberculose a 2% de ce budget.

Les coûts systémiques qu'on peut associer aux coûts indirects dans le financement de la santé ont été estimés à environ 521 milliards FCFA pour la période 2006 à 2015 soit environ 52 milliards FCFA en moyenne par an entre 2006 et 2015.

Au total, le coût global est estimé à environ 803 milliards FCFA. Ceci représente, par tête d'habitant, un montant de 13 486 FCFA en moyenne par année, sur la période 2006 à 2015.

Tableau 4 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD liés à la santé

En millions de FCFA

	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
VIH/SIDA	2 703,7	7 791,6	5 327,0	5 502,5	55 024,6
Tuberculose	478,9	690,6	124,7	504,1	5 041,1
Paludisme	6 543,6	7 214,8	5 366,6	6 578,4	65 784,3
Santé maternelle	4 013,4	5 467,7	7 053,7	5 643,0	56 429,8
Santé infantile	4 944,2	9 074,2	15 301,4	9 923,8	99 238,1
Total Coûts directs	18 683,8	30 238,9	33 173,4	28 151,8	281 517,9
Gestion & Santé Publique	2 242,1	3 628,7	3 980,8	7 037,9	33 782,1
Ressources humaines	30 150,5	40 518,5	55 919,6	42 203,4	422 034,0
Infrastructures (nouvelles et charges récurrentes)	4 090,7	6 627,8	4 302,4	6 531,0	65 310,2
Total Coûts systémiques	36 483,2	50 775,0	64 202,8	52 112,6	521 126,3
COÛT TOTAL	55 167,0	81 013,9	97 376,2	80 264,4	802 644,0
<i>Coût total par tête (FCFA)</i>	<i>10 336,7</i>	<i>13 806,0</i>	<i>14 738,3</i>	<i>13 393,4</i>	<i>133 934,1</i>
<i>Coût total par tête (USD)</i>	<i>20,3</i>	<i>27,1</i>	<i>28,9</i>	<i>26,3</i>	<i>262,6</i>

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

V. L'eau et l'assainissement⁷



Assurer un environnement durable

OMD 7 : Assurer un environnement durable

Cible 9 : Intégrer les principes de développement durable dans les politiques nationales et inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales.

Cible 10 : Réduire de moitié, d'ici à 2015, le pourcentage de la population qui n'a pas accès de façon durable à un approvisionnement en eau potable salubre.

Cible 11 : Réussir d'ici 2020, à améliorer sensiblement le niveau de vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis.

1. Etat des lieux du secteur de l'eau et de l'assainissement

Le **taux de couverture des ménages en eau potable** estimé, sur la base du total des ouvrages réalisés et des données de population, est de 53,1% en 2005, contre 34,3% en 1990. En matière d'approvisionnement en eau potable, on distingue (i) le milieu urbain comprenant tous les chefs-lieux de Préfectures sans distinction de taille, (ii) le milieu semi urbain incluant toutes les agglomérations de taille supérieure ou égale à 1500 habitants en dehors des chefs-lieux de Préfecture et (iii) le milieu rural.

Dans les centres urbains : La Société Togolaise des Eaux (TdE) a pour mission d'assurer l'approvisionnement en eau potable des populations urbaines de Lomé et des autres chefs lieux de préfecture. Vingt-deux centres urbains sont actuellement desservis par la TdE sur les trente prévus. Le taux global de desserte en eau potable est de 45%. Ce taux est proche de celui de Lomé (43%) qui est le grand centre du pays. Les nouveaux chefs lieu de préfecture non desservis par la TdE couvrent une population totale de 41 600 habitants. Pour les 22 centres, la consommation moyenne par personne et par jour varie entre 6 et 101 litres avec une moyenne estimée à 22 litres. Elle est de 21 L/jour/hab. à Lomé. Le taux de satisfaction des besoins est donc de l'ordre de 26% à Lomé et de 37% pour les 21 autres centres, soit un taux moyen de 30% pour les 22 centres où vit 37% de la population totale du pays.

Ces quantités moyennes, tout en étant très faibles, pourraient être considérées comme acceptables si elles étaient effectivement fournies à chaque individu pour couvrir ses stricts besoins en eau potable sachant que d'autres sources sont utilisées pour les autres usages. En réalité, elles cachent de grandes disparités entre les quartiers possédant un réseau et ceux qui n'en possèdent pas, entre secteurs où la pression est satisfaisante et ceux où elle est faible ou nulle. Ces disparités existent également entre les populations desservies par branchement et celles desservies par bornes fontaines, par des moyens indirects (voisin, revendeur, etc.) ou par des points d'eau traditionnels. Elle l'est aussi entre populations aisées et celles dont la faiblesse des revenus les contraint à rationner leur approvisionnement en eau potable.

En somme, les conditions réelles d'approvisionnement en termes de taux de desserte, mode d'approvisionnement, quantités consommées, régularité et pression de distribution sont mal connues. Ceci rend difficile l'évaluation actuelle de l'effort à fournir pour répondre aux OMD relatif à un approvisionnement fiable en eau potable. Une analyse plus détaillée (notamment au moyen d'enquêtes) devrait permettre d'évaluer plus précisément la situation actuelle. En outre, il faut noter que les consommations unitaires par personne et par jour incluent les consommations non domestiques (petits commerces, les hôtels, restaurants, etc.) et les besoins des structures administratives (administrations, municipalités, écoles, hôpitaux).

⁷ L'évaluation des coûts a été faite seulement pour les domaines liés à la cible 10 et à l'assainissement. Les autres aspects seront couverts ultérieurement

Dans les centres semi urbains : Les installations hydrauliques réalisées pour desservir ces centres semi urbains sont : (i) les postes d'eau autonomes (20 postes d'eau autonomes) et les Mini Adduction d'Eau Potable (81 centres semi urbains munis d'un système de mini AEP). Un inventaire des centres semi-urbains, établi en 2002 par la Cellule du Projet d'AEP des Centres Semi-Urbains (AEP/CSU), a recensé un peu plus de 500 centres semi-urbains ayant une population supérieure à 1500 habitants et qui ne sont pas desservis par la TdE. D'autres sources faisant état de 400 à 450 centres semi-urbains ; ces centres sont de gros villages, des petites villes secondaires et des chefs-lieux de sous-préfecture. La dotation généralement retenue pour les centres semi-urbains est de 30 litres par personne et par jour avec des installations améliorées à moins de 250 m des foyers et ne desservant pas plus de 300 personnes. On estime généralement que le « taux de couverture » des centres semi-urbains est de l'ordre de 10%. Ce taux est extrêmement faible et révèle une situation particulièrement préoccupante. Le milieu semi-urbain a été délaissé sans doute à cause de sa position intermédiaire entre le milieu rural dont les besoins peuvent être satisfaits par des pompes à motricité humaine, et le milieu urbain équipé de véritables systèmes de distribution d'eau.

Le milieu semi-urbain dépend encore à ce jour de points d'eau traditionnels et de forages équipés de pompe à motricité humaine qui ne répondent plus aux besoins. Le taux de panne reste important et varie selon le type d'intervention. Les minis systèmes à mettre en place dans ces centres et les modes de gestion correspondant sont en cours de développement mais les besoins sont considérables.

Dans les milieux ruraux : Les points d'eau modernes réalisés à fin décembre 2005 sont estimés 6500, dont 5541 forages équipés de pompes à motricité humaine, 111 puits équipés de pompes à motricité humaine et plus de 500 bornes fontaines sur de petits réseaux. Ce chiffre ne tient pas compte des ouvrages réalisés par certaines ONG et les Confédérations Religieuses dont on ignore la fonctionnalité. Ces ouvrages sont le plus souvent des puits traditionnels et des forages équipés de pompes dont l'exécution ne répond pas aux normes techniques prescrites. Environ 90% des ouvrages exploités ont été exécutés à travers divers programmes d'approvisionnement en eau potable financés par USAID, FAC, FED, SOTOCO, CUSO/ACDI, PNUD/FIDA et BOAD.

En conclusion, la situation de l'AEP est particulièrement préoccupante à l'échelle du pays, quel que soit le milieu considéré. Néanmoins, il y a lieu d'apprécier le poids important que représente Lomé dans cette évaluation. Une augmentation de la production et une réduction des pertes à Lomé conduiraient à accroître sensiblement les taux de couverture à l'échelle nationale. Cette amélioration de l'AEP dans la capitale est possible en mobilisant les ressources en eau souterraines connues. L'autre sujet de préoccupation est celui des centres semi-urbains pour lesquels des solutions techniques et des modes de gestion adaptées à leurs spécificités doivent être trouvés et mis en œuvre.

En matière d'assainissement de base, seulement 27% de la population togolaise disposent d'installations sanitaires en 2005 contre 21% en 1990 soit un accroissement de 6% en 15 ans. Seulement 45% des ménages ont accès à des latrines (75 % en milieu urbain contre 24% en milieu rural) en 2000 contre 37,2% (76% en milieu urbain contre 22% en milieu rural) en 1996. En 2006, selon les données du MICS3, 31,7% des ménages utilisent des installations sanitaires améliorées dont 66,6% en milieu urbain et 10% en milieu rural. A Lomé, la fosse étanche est utilisée dans 45% des concessions et la fosse septique dans 27% des concessions ; il y aurait en outre une cinquantaine de latrines publiques dans la capitale. Le coût élevé des installations serait une des raisons principales du développement limité des installations sanitaires.

L'on observe une forte relation entre la disponibilité d'installations sanitaires dans les concessions et la disponibilité d'eau courante. L'entretien et la vidange posent également des problèmes. A Lomé, la vidange des fosses était assurée dans le passé par les services techniques de la municipalité qui ne disposent plus aujourd'hui d'équipement adéquats. Les installations sont souvent engorgées. La décharge des matières de vidange se fait généralement de manière sauvage. En l'absence de latrines, les populations n'ont pas d'autre recours que la défécation dans la nature.

Les dispositifs d'évacuation des eaux usées domestiques sont très peu répandus. Les puisards d'absorption n'existeraient que dans un nombre très limité de concessions tant en milieu rural (1,3% des concessions) qu'en milieu urbain (10,5% des concessions). L'évacuation des eaux usées domestiques se fait généralement dans la rue, dans la nature ou dans les caniveaux. Seule la ville de Lomé dispose d'un embryon de réseau de collecte des eaux usées. Il est d'environ 25,5 Km de long et dessert environ 320 abonnés. Le rejet s'effectue directement en mer, sans traitement préalable.

Le manque d'équipement sanitaire et le manque d'hygiène sont la cause de nombreuses maladies infectieuses et parasitaires. L'élimination des eaux usées domestiques dans la nature engendre une prolifération de moustiques et autres vecteurs de maladies. Les eaux usées contaminent également les aquifères et entraînent une eutrophisation des plans d'eau. Cette situation de 1996 ne semble s'être guère améliorée. En effet, l'enquête MICS II, Togo 2000 indique que seuls 3,1% des ménages au Togo disposent d'un système d'évacuation des eaux usées et que le système de collecte des ordures ménagères n'existe que dans 7% des ménages.

2. Evaluation des besoins du secteur de l'eau et de l'assainissement

Interventions

Pour desservir les populations en **eau potable salubre en milieu rural et semi urbain**, les interventions retenues sont : (i) les forages équipés de pompes à motricité humaine (FPMH) ; (ii) les puits équipés de pompes à motricité humaine (PPMH) ; (iii) les postes d'eau autonomes (PEA) ; et (iv) les mini-adductions d'eau potable (Mini-AEP) avec des bornes fontaines (BF). La capacité de desserte en eau potable n'est pas la même pour ces différentes infrastructures. Au Togo, la norme consiste à installer un point d'eau moderne, ou équivalent point d'eau (EPE), pour desservir 250 habitants.

Pour faciliter l'accès à **l'eau potable salubre en milieu urbain**, les interventions retenues sont : (i) les branchements particuliers domestiques au réseau de la TdE ; (ii) les bornes fontaines ; et (iii) les kiosques à eau.

Au niveau de **l'assainissement**, les interventions retenues portent sur l'assainissement pluvial (mise en place de collecteurs primaires, secondaires et tertiaires), l'assainissement de base (les branchements au réseau d'égout ; les latrines écologiques ; les fosses septiques ; les fosses étanches ; les VIP ; les Toilettes à Chasse Manuelle), le traitement des eaux résiduaires et l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

De l'estimation des coûts pour la fourniture d'eau potable en milieu rural et semi urbain au Togo, en vue d'atteindre les OMD, il ressort que les dépenses nécessaires entre 2006 et 2015 s'élèvent à environ 73,5 milliards FCFA, pour une dépense annuelle moyenne de 7,4 milliards FCFA.

Pour le milieu urbain, les résultats d'estimation pour la fourniture d'eau potable montrent qu'il faudra dépenser, sur la période 2006 et 2015, environ 111,75 milliards FCFA. Il se dégage ainsi une dépense moyenne annuelle de **11,2** milliards FCFA..

Les résultats issus de l'évaluation des coûts montrent que, pour le sous-secteur de l'assainissement, il faudra investir sur la période 2006-2015, environ 245,8 milliards FCFA pour atteindre les OMD. Il se dégage ainsi une dépense moyenne annuelle de 24,6 milliards FCFA. Le coût moyen par habitant est ainsi de 4 094 FCFA

Tableau 5 : Résultats de l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD pour l'eau et l'assainissement
Millions FCFA

	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
<i>Coût en capital</i>	<i>16 800,1</i>	<i>28 577,3</i>	<i>26 078,8</i>	<i>27 957,2</i>	<i>279 571,6</i>
Assainissement	11 216,5	13 348,8	16 465,1	13 719,3	137 192,7
Eau	5 583,6	15 228,5	9 613,8	14 237,9	142 378,9
<i>Coûts récurrents</i>	<i>7 667,3</i>	<i>12 302,7</i>	<i>19 231,6</i>	<i>13 144,8</i>	<i>131 447,8</i>
Assainissement	5 430,5	9 030,3	14 440,8	9 691,2	96 912,1
Eau	2 236,7	3 272,4	4 790,8	3 453,6	34 535,6
<i>Coût implicite des capacités</i>	<i>1 641,7</i>	<i>1 862,8</i>	<i>2 485,9</i>	<i>1 957,5</i>	<i>19 575,1</i>
COÛT TOTAL	26 109,1	42 742,8	47 796,4	43 059,4	430 594,4
<i>Coût total par tête (FCFA)</i>	<i>4 892,1</i>	<i>7 284,0</i>	<i>7 234,2</i>	<i>7 207,8</i>	<i>72 078,2</i>
<i>Coût total par tête (USD)</i>	<i>9,6</i>	<i>14,3</i>	<i>14,2</i>	<i>14,1</i>	<i>141,3</i>

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

VI. Les aspects transversaux

1. Energie

1.1. Etat des lieux du secteur

Plusieurs institutions et organismes des secteurs public et privé participent à la planification et à la gestion du secteur de l'énergie au Togo. Plusieurs ministères jouent un rôle clef dans la gestion du secteur. Outre ces administrations, d'autres institutions publiques et privées sont impliquées dans la gestion du secteur notamment la Communauté Electrique du Bénin (CEB), la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) et l'Autorité de Réglementation du Secteur de l'Electricité (ARSE).

Sous-secteur de l'électricité : L'approvisionnement en énergie électrique du Togo est assuré par la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) et par la Communauté Electrique du Bénin (CEB) sur la base d'une réglementation commune entre le Bénin et le Togo. Cet accord confère à la Communauté Electrique du Bénin (CEB), le rôle d'acheteur unique dans le segment de la production. Il s'occupe également du transport et des importations/exportations en haute tension de l'énergie électrique sur l'ensemble des territoires du Bénin et du Togo.

Dans la politique de la politique de réforme du secteur de l'énergie au Togo, la production de l'énergie électrique a été libéralisée sur l'ensemble du territoire. La nouvelle loi stipule que tout producteur indépendant désireux de vendre de l'énergie électrique doit préalablement conclure avec l'Etat une convention de concession. Les sources d'approvisionnement de la CEB sont constituées essentiellement d'importation en provenance du Ghana, de la Côte d'Ivoire et du Nigeria, d'une part, et de quelques infrastructures de production (centrale hydroélectrique et de turbine à gaz) situées au Bénin et au Togo, d'autre part. L'insuffisance des sources propres fait qu'en cas de coupure généralisée, la reconstitution du réseau est laborieuse.

Cette énergie de la CEB est en partie rachetée par la Compagnie d'Energie Electrique du Togo (CEET) pour être redistribuée. Ces achats couvrent 96% des besoins annuels qui s'élèvent à 529 GWh en 2005. Les 4% restants proviennent de la production propre de la CEET. Les moyens de production propres dont dispose la CEET sont constitués d'une centrale hydroélectrique à Kpimé et des centrales thermiques (diesel) installées dans certaines localités du pays. Au total, il existe 45 unités de production. La puissance totale installée de la CEET est de 42 MW au 31 décembre 2005 avec une production de 50,70 GWh. La puissance disponible est de 26 MW. La puissance garantie n'est que de 21 MW. Les indisponibilités constatées sont dues aux nombreuses perturbations de production provoquées par les avaries des groupes. Le coût moyen de production propre du kWh est de 110 F.CFA à fin décembre 2005 hors charges (entretien des groupes, salaires, etc.). Le coût moyen de vente du kWh est de 90 F CFA sur l'ensemble du territoire national. Le segment de la production n'est pas rentable à la CEET.

Malgré les efforts du Gouvernement et de la Compagnie d'Energie Electrique du Togo, pour permettre aux populations des villes et des campagnes d'accéder au service public de l'électricité, le taux d'accès à l'énergie électrique reste toujours très faible. Il a été estimé à 10% sur le plan national en 2003.

En ce qui concerne **l'électrification rurale**, la stratégie retenue a été d'électrifier en priorité les chefs lieux de préfecture suivis des agglomérations secondaires. Cette stratégie a permis de faire des avancées et d'amorcer l'électrification des grandes agglomérations du Togo. Mais les difficultés économiques que connaît le pays depuis plusieurs années ont freiné la poursuite des efforts déployés.

Les villes et les agglomérations dans les campagnes se sont considérablement étendues, mais les infrastructures du réseau de distribution n'ont pas suivi ce rythme. Le phénomène est beaucoup plus ressenti en milieu rural où les taux d'accès au service public de l'électricité sont très bas (entre 2 et 4%) alors que ces taux varient entre 28 et 65% en milieux urbains selon les agglomérations.

Le faible taux d'accès au service public de l'électricité en milieu rural au Togo s'explique notamment, par : (i) l'absence d'une entité ou institution chargée de l'électrification rurale ; (ii) le manque de financement destiné à l'électrification rurale ; (iii) l'inexistence d'un programme cohérent en matière d'électrification rurale ; et (iv) le manque de volonté des populations à contribuer au financement de l'électrification rurale.

De même, l'analyse de l'électrification dans les villages déjà alimentés par réseau ou par une microcentrale permet de dégager les constats suivants : (i) l'évolution d'une année à l'autre du nombre d'abonnés est très faible ; (ii) le réseau Basse Tension est uniquement sur la route principale ; et (iii) l'éclairage public dans la majorité des localités électrifiées est non fonctionnel.

Sous-secteur des énergies traditionnelles ou de la biomasse : Les énergies traditionnelles notamment, le bois de chauffe, le charbon de bois et les déchets végétaux, constituent les sources d'énergie les plus utilisées dans les secteurs domestique et artisanal pour la cuisson des aliments et des poteries, et le chauffage d'eau, etc. Le bois de chauffage est utilisé dans une forte proportion par les ménages ruraux et ceux des petites villes pour satisfaire les besoins fondamentaux. Il est le combustible de choix dans l'artisanat de transformation (fumage de poisson, restauration traditionnelle, préparation de boisson locale et d'huile d'arachide, boulangerie poterie etc.). Le charbon de bois est le combustible le plus utilisé par les ménages urbains.

A titre illustratif, les résultats des enquêtes menées auprès des ménages (ruraux et urbains) en 2006 présentés dans le tableau ci-après donnent la répartition (en %) des ménages selon les types de sources d'énergie utilisées et selon les types de combustibles solides utilisés pour la cuisson.

Tableau 6 : Utilisation d'énergie par les ménages pour la cuisson

Résidence	Pourcentage de ménages suivant les types de sources d'énergie utilisée						Total
	Electricité	Gaz	Pétrole	Charbon de bois	Bois de chauffe	Autres	
Urbain	0.3	2.5	1.2	80.2	14.3	1.5	100
Rural	0.0	0.1	0.1	17.0	76.4	6.4	100

Source : Enquête MICS 3, 2006– (DGSCN)

Les sources de production de la biomasse énergie au Togo sont caractérisées par une forêt dense de faible superficie localisée essentiellement dans les zones montagneuses inaccessibles et les réserves protégées. A cette végétation naturelle s'ajoutent les plantations industrielles d'essences à croissance rapide et les reboisements collectifs, individuels et scolaires. Toutes les actions de reboisements, dont la superficie totale est de 35.715 ha, ne contribuent que faiblement à la disponibilité annuelle du bois énergie évaluée en 2000 à près de 5,5 millions de mètres cube. Les formations naturelles fournissent 4,95 millions de mètres cube, les plantations 0,17 million de mètres cube et les déchets 0,38 million de mètres cube. Ainsi, les formations naturelles représentent 96,1% et les plantations 3,9%.

Sous-secteur des énergies renouvelables : l'utilisation des énergies renouvelables est toujours dans un état embryonnaire. Les énergies renouvelables comprennent l'hydraulique, le solaire, l'éolienne la biomasse humide permettant la production du biogaz, etc. En ce qui concerne le potentiel hydroélectrique, le Togo est irrigué par de nombreux cours d'eau, généralement caractérisés par de fortes variations saisonnières de débit. Ces variations présentent des handicaps majeurs pour la mise en valeur hydroélectrique. Plusieurs sites hydroélectriques potentiels ont fait l'objet d'études. La plus récente réalisée en 1984 a identifié 39 sites dont 23 présentent un potentiel supérieur à 2 MW. L'essentiel de ce potentiel se trouve sur les fleuves Mono et Oti. Le productible qui peut être attendu de ces sites est évalué à 850 GWh pour une puissance installée de 224 MW. De façon globale, le potentiel solaire, le gisement éolien et le potentiel de biogaz sont insuffisants pour la production d'électricité dans des conditions économiques acceptables.

1.2. Evaluation des besoins du secteur

Interventions

Les interventions et les options technologiques ci-après ont été retenues :

- l'électrification rurale, urbaine et périurbaine ;
- les foyers améliorés à travers les bombonnes et fourneau et les foyers améliorés ;
- la production durable de biomasse ;
- la production thermique.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Il ressort de l'estimation financière qu'il faut investir 19,2 milliards FCFA en 2006, et en moyenne sur la période 2006 à 2015, environ 45 milliards FCFA par an pour améliorer l'accès des populations aux services d'énergie.

Tableau 7 : Résultats de l'évaluation des besoins en énergie pour la réalisation des OMD

	Millions FCFA				
	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
Coût en capital	7 690,5	10 048,9	13 448,4	10 761,6	107 616,1
Système de cuisson	458,8	781,8	1 267,1	850,1	8 501,1
Electricité	7 059,5	9 120,4	12 016,3	9 758,9	97 588,8
Energie mécanique (rural)	172,1	146,7	165,0	152,6	1 526,2
Coûts récurrents	11 484,5	30 531,6	60 621,4	34 100,5	341 004,6
Système de cuisson	1 054,2	6 251,5	16 063,6	7 615,4	76 154,3
Electricité	9 325,4	19 244,8	34 112,2	20 843,0	208 429,8
Energie mécanique (rural)	1 104,8	5 035,3	10 445,5	5 642,1	56 420,5
COÛT TOTAL	19 174,9	40 580,4	74 069,8	44 862,1	448 620,7
Coût total par tête (FCFA)	3 593	6 916	11 211	7 373	73 730
Coût total par tête (USD)	7,0	13,6	22,0	14,5	144,6

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

2. Routes

2.1. Etat des lieux des infrastructures de transport routier

Le réseau routier Togolais, a une longueur confondue de près de 10 300 Km, dont 1633,4 km routes nationales revêtues, 1439,7 km de routes nationales non revêtues, 6802 km de pistes rurales et 434 km de voiries urbaines. Ce réseau correspond à une densité de 18,2 km/100km², l'une des plus élevées de la sous région ouest africaine, (soit 2,19 km/1000hbt). Le réseau routier est classifiée, selon un arrêté ministériel datant de 1987, en (i) routes nationales bitumées, (ii) routes nationales en terre, (iii) pistes rurales classées, et (iv) et pistes rurales ordinaires. Le secteur des transports en tant que support et vecteur de développement est caractérisé dans sa globalité par des coûts élevés et de longs délais d'acheminements suivis d'un état de dégradation continue de l'infrastructure.

Revue des Stratégies, programmes et interventions : Le maintien en état du réseau routier est d'une importance capitale pour assurer une meilleure compétitivité du corridor routier Togolais, face à la concurrence accrue du réseau ferroviaire ivoirien desservant le Burkina Faso, du corridor Béninois desservant le Niger et dans une moindre mesure du corridor ghanéen.

C'est pourquoi, le Gouvernement Togolais a mis en place à partir de 1997, une stratégie de relance de l'économie nationale à travers le Projet de Transports Routiers (PTR) avec l'appui de la Banque Mondiale de la Banque Africaine de Développement, du Fonds de l'OPEP et du Fonds Kowétien. Parallèlement, le Fonds d'Entretien Routier a assuré le financement de l'entretien des routes nationales et des pistes prioritaires pour un montant total de 37 milliards de FCFA entre 1997 et 2003. L'Union Européenne a aussi financé la réhabilitation de 650 km de pistes dans les zones café et cacao.

2.2. Evaluation des besoins d'investissement

La disponibilité de bonnes infrastructures routières constitue un pré-requis pour la réalisation de la plupart des OMD.

Interventions

En liaison avec la transversalité des infrastructures routières, il est proposé d'utiliser la densité routière comme indicateur permettant d'atteindre les OMD. Il s'agit du nombre de kilomètres de routes revêtues pour 1000 habitants. L'objectif de la densité routière est que le Togo devra donc atteindre un taux de couverture de 0,5 Km de routes revêtues/1000 hts pour espérer réaliser les OMD. De même, il a été retenu que le ratio de pistes rurales classées soit porté à 0,5km pour 1000 habitants en 2015.

Les interventions retenues portent sur les actions de construction, de réhabilitation et d'entretien du réseau routier national. Les plus importantes sont :

- l'amélioration et la construction des routes nationales inter-états revêtues,
- l'amélioration et la construction de voiries urbaines,
- le bitumage de routes nationales,
- l'amélioration des pistes rurales ou de voies d'accès aux zones de productions agricoles,
- l'entretien de tout le réseau routier.

A ces différentes interventions, s'ajoutent des opérations spécifiques à savoir, la construction de bassins d'orage et l'amélioration de la sécurité routière.

Résultats de l'estimation des coûts et besoins de financement

Le stock de Routes Nationales Inter Etat revêtues devrait passer de 1234 Km en 2005 à environ 1442 Km en 2015 soit une progression de 15%. En moyenne annuelle, ceci suppose le revêtement de 21 Km de RNIE. Cette progression coûterait en moyenne annuelle 19,9 milliards FCFA (Coûts de construction, d'entretien et d'exploitation) sur la prochaine décennie. En effet, le cumul des coûts de construction et d'entretien sur la période 2006-2015 devrait s'élever à 199,2 milliards FCFA, avec une forte proportion liée aux coûts d'entretien et d'exploitation.

Le stock de Routes Nationales revêtues devrait passer de 498 Km en 2005 à 854 Km en 2015 soit une progression de 42%. Cette évolution nécessiterait le bitumage d'environ 16 Km en moyenne annuelle. L'année 2015 devrait, toute chose égale par ailleurs, être l'année où l'augmentation de routes nationales revêtues sera maximale (environ 20 Km pour cette seule année). L'incidence financière d'une telle opération est évaluée à 123,2 milliards FCFA sur la prochaine décennie. Les coûts d'entretien et d'exploitation devraient se situer à environ 12,3 milliards FCFA en moyenne annuelle sur la période sous revue.

La voirie urbaine devrait connaître une nette amélioration en liaison avec le processus de décentralisation en cours au Togo. Ainsi, dans le cadre de la stratégie OMD, le stock de voirie urbaine revêtue devrait progresser de 72% entre 2006 et 2015, se situant ainsi à 330 Km contre 192. En moyenne annuelle, la stratégie OMD dans le secteur des infrastructures routières devrait permettre de revêtir 21,07 Km. Cette forte progression passe par l'entretien des voies existantes et la construction de nouvelles avec comme incidence financière cumulée à l'horizon 2015 le montant de 161,0 milliards FCFA.

Les pistes rurales sont d'une importance capitale car elles permettent l'acheminement de la production agricole vers les centres de stockage et les marchés. A cet effet, le principal objectif est d'augmenter le stock de pistes rurales prioritaires. En liaison avec la volonté du Gouvernement de faciliter l'accès des zones enclavées aux infrastructures de base, ce stock devrait connaître un accroissement de 57,5% entre 2005 et 2015. En valeur nominale, cet accroissement devrait se traduire par la construction de 140,5 Km de piste rurale par année. L'incidence financière de cette évolution est estimée à 37,8 milliards FCFA sur la période sous revue.

En dehors de ces interventions classiques, il est envisagé la réalisation de quelques interventions spécifiques évaluées à 11,8 milliards FCFA et qui se résument à la construction de dix bassins d'orage et aux opérations de facilitation et d'amélioration de la sécurité routière.

Au total, pour atteindre les valeurs cibles des indicateurs des OMD en 2015, le cumul des coûts d'amélioration et de constructions des différents types de routes est évalué à 521,2 milliards FCFA dans les dix prochaines années et à 532,9 milliards FCFA en tenant compte des interventions spécifiques.

Tableau 8 : Résultats de l'évaluation des besoins en infrastructures routières pour accompagner la réalisation des OMD

	Millions FCFA				
	2006	2010	2015	Moyenne	Total 06 - 15
<i>Coût en capital</i>	23 893,4	28 742,5	36 881,3	29 824,2	298 242,4
Routes Nationales Inter Etat (RNIE)	8 056,5	8 570,2	9 258,7	8 645,2	86 452,2
Voirie Urbaine	9 545,1	11 848,4	15 524,3	12 320,1	123 201,3
Routes nationales	5 142,1	6 382,9	8 363,2	6 637,0	66 370,3
Pistes rurales	1 149,6	1 940,9	3 735,2	2 221,8	22 218,5
<i>Coûts récurrents</i>	18 556,3	21 620,9	26 711,8	22 292,2	222 922,0
Routes Nationales Inter Etat (RNIE)	10 507,9	11 177,9	12 075,8	11 275,7	112 757,3
Voirie Urbaine	2 843,3	3 622,5	4 866,1	3 782,1	37 820,7
Routes nationales	4 401,4	5 463,6	7 158,6	5 681,1	56 810,6
Pistes rurales	803,7	1 356,9	2 611,3	1 553,3	15 533,4
Interventions spécifiques	1 176,9	1 176,9	1 176,9	1 176,9	11 769,5
COÛT TOTAL	43 626,7	51 540,4	64 770,0	53 293,4	532 933,8
<i>Coût total par tête (FCFA)</i>	8 174	8 783	9 803	8 919	89 187
<i>Coût total par tête (USD)</i>	16,0	17,2	19,2	17,5	174,9

Sources : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

3. Gouvernance et capacité de gestion du développement

Au-delà des ressources naturelles, humaines et financières dont un pays doit disposer pour produire en quantité et en qualité les biens et services et satisfaire les besoins de sa population, le développement d'une société est aussi tributaire de la gestion instaurée qui doit permettre l'utilisation efficace des ressources. La gestion des affaires d'un pays requiert la disponibilité de capacités humaines et institutionnelles adéquates tant au niveau de l'Etat que du secteur privé pour que soient tenus avec efficacité les rôles de contrôle et de participation de la société civile et des communautés de base.

La Déclaration du Sommet mondial de Copenhague sur le développement social avait déjà indiqué que « ...la démocratie, la transparence et la responsabilité dans la conduite des affaires publiques et l'administration dans tous les secteurs de la société sont les bases indispensables à la réalisation d'un développement social durable centré sur l'être humain ». La Déclaration du Millénaire met en relief le champ d'intervention et les besoins à prendre en considération pour relever ce défi. Ceci ne peut se faire que par l'évaluation et la mise en place des capacités institutionnelles et humaines nécessaires et par le développement de la transparence et de la responsabilité dans la gestion de l'Etat.

La bonne gouvernance entendue comme l'exercice de la démocratie et de la transparence dans la gestion des affaires publiques exige un cadre constitutionnel clarifiant les rôles entre les trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire). Il s'agit aussi de promouvoir les droits de l'homme, de prévenir et résoudre les conflits éventuels pour maintenir un cadre social viable pour tous les citoyens. Il s'agit également de développer la participation des populations aux prises de décisions et aux politiques et programmes de développement à travers des stratégies pertinentes telles que la décentralisation, la gouvernance locale, ou le développement local et participatif.

Mais la gestion proprement dite du développement est étroitement conditionnée par la formation et/ou le renforcement des capacités dans tous les secteurs, y compris la société civile et les communautés de base dont la participation et le contrôle sont essentiels à l'équilibre social.

Au Togo, depuis 1991, la voie de la démocratie a été résolument choisie pour construire un Etat de droit à travers une Constitution votée par référendum et comportant les principales institutions qui devaient être mises en place. Le processus a été grippé par une crise socio-politique « larvaire » et longue.

Au plan du renforcement des services de l'administration, de nombreux projets ont été élaborés et mis en œuvre par le gouvernement et ses partenaires en vue de créer et renforcer les capacités de mise en œuvre des politiques de développement ; mais les résultats n'ont pas été à la hauteur des attentes. De nombreux dysfonctionnements et difficultés sont observés aux plans de la gestion des institutions et des capacités humaines nécessaires. Cette situation oblige à une réévaluation des besoins du pays en capacités pour atteindre les OMD et créer les bases d'un développement durable. Mais cette évaluation doit se fonder sur un diagnostic et une analyse objective de la situation dans les secteurs public et privé et de la société civile, et déboucher sur des axes stratégiques pour l'élaboration des interventions opérationnelles.

L'absence de ressources budgétaires liée au reflux des aides extérieures et le blocage des recrutements dans la fonction publique ont entraîné d'importants déficits en termes de capacités au niveau des secteurs clefs du développement et de la gestion économique, compromettant du même coup les possibilités du Gouvernement à élaborer et mettre en œuvre des politiques de réduction de la pauvreté et de relance de la croissance. Depuis 1994, on note une baisse moyenne des effectifs de 1.200 agents par an.

Les fonctions de planification ne sont plus opérationnelles et il manque par ailleurs une vision prospective et stratégique du développement. L'administration est aussi affaiblie par l'absence (ou le

non respect) des procédures et des méthodes de travail normalisées ; situation aggravée par une monopolisation des pouvoirs de décision rendant opaque la gestion des ressources publiques. La faiblesse du système national d'information statistique rend la situation plus compliquée encore par l'absence de données fiables et récentes qui auraient permis une analyse objective. A cela, il faut ajouter un sous-équipement généralisé à tous les niveaux (logistique, matériel, ressources humaines et financières).

Au niveau des principales fonctions du secteur public

L'administration Togolaise est un système très centralisé où les services régionaux ont peu de pouvoirs et de moyens pour induire une stratégie autonome de développement. L'organisation centrale des ministères est elle-même instable et évolue au gré des changements socio-politiques.

La gestion des finances publiques souffre : (i) de la faiblesse de l'observation des règles de base de la comptabilité publique et de l'absence d'une Cour des Comptes ; (ii) du respect insuffisant du manuel des procédures en matière d'élaboration et d'exécution du budget ; (iii) de la faiblesse des ressources humaines et de l'équipement. Il s'en suit un manque de cadrage macro-économique pertinent et on note la non intégration du budget de fonctionnement avec celui de l'investissement public. Les capacités du Trésor public sont également réduites, ce qui la rend inapte à opérer de façon efficace ses fonctions de mobilisation de ressources financières, de contrôle et d'exécution des dépenses de l'Etat.

Au plan de la gestion stratégique du développement, on note une insuffisance des capacités prospectives et de conception à travers l'absence des principaux instruments d'orientation et de pilotage tels que les études prospectives, le schéma d'aménagement du territoire, le DSRP, les cadres de concertation et de coordination. Là aussi les besoins se font sentir en termes de capacités humaines et d'équipement, avec nécessité d'une revue du cadre institutionnel. Il faut aussi souligner dans le même sens la faiblesse du système statistique en ressources humaines, financières et en équipement, la dispersion des données et l'absence d'une loi statistique.

Les fonctions judiciaires ont fait l'objet d'un diagnostic approfondi en 2004 sur lequel a été bâti et mis en œuvre un programme national de modernisation en six composantes (renforcement des capacités d'administration de la justice, modernisation de la législation, indépendance de la magistrature et fonctionnement des juridictions, renforcement des capacités des magistrats et auxiliaires, contrôle des juridictions, et amélioration de l'accès du public au droit).

Au regard des faiblesses des capacités de la fonction publique, le Gouvernement a organisé en décembre 2006, les Etats Généraux de la Fonction Publique, pour lancer un processus de réforme en profondeur. Les recommandations majeures sont :

- la revue du cadre juridique et statutaire, du régime de pension et du système de protection et de sécurité sociale ;
- la rationalisation des structures des emplois et des effectifs des ministères et services publics ;
- la valorisation des ressources humaines et l'élaboration des plans de formation du personnel des ministères et services publics issus d'un schéma directeur de la formation permanente et de la loi sur la formation professionnelle ;
- la restructuration et la rationalisation des écoles nationale de formation professionnelle et de l'Ecole Nationale d'Administration ;
- l'informatisation et l'automatisation des procédures administratives et la promotion des nouvelles technologies de l'information et de la communication ;
- la révision de la catégorisation des emplois sur la base des diplômes et l'élaboration du répertoire des emplois.

La mise en œuvre effective de ces résultats contribuera certainement au renforcement des capacités institutionnelles et techniques.

En outre, en matière de gouvernance et de capacité de gestion du développement, il convient de rappeler que le Gouvernement a déjà adopté les recommandations de l'étude portant sur le renforcement des capacités des secteurs public, privé et des organisations de la société civile.

Au plan des capacités du secteur privé

Ce secteur devrait contribuer à l'atteinte des OMD par sa capacité à créer des emplois et des revenus et à accroître les richesses nationales. Très amoindri par l'impact de la longue crise socio-politique, le secteur privé Togolais est actuellement dominé par des structures productives de type informel et offre peu d'emplois. Le niveau de qualification et de formation professionnelle est très faible.

Les besoins de renforcement des capacités du secteur privé doivent concerner à la fois le formel et l'informel. Le Conseil National du Patronat togolais (CNP) qui comporte douze (12) organisations professionnelles est la structure la plus marquante du secteur privé. Mais le CNP présente des lacunes en matière d'organisation interne et a besoin de développer des centres de services adaptés aux nécessités des entreprises dans un contexte d'économie mondialisée. Pour le secteur informel, il serait utile d'organiser des groupements de métiers et de former des leaders notamment les femmes.

Les relations avec l'Etat doivent se situer dans les efforts que celui-ci doit faire pour assainir l'environnement des affaires, résoudre les problèmes de fiscalité, faciliter la compétitivité des entreprises togolaises sur les marchés extérieurs et lever toutes les lourdeurs administratives.

Au plan de la société civile

Le développement de la Société Civile Togolaise a pris un tournant décisif au début des années 90 avec le démarrage du processus de démocratisation, par un foisonnement d'ONG et d'associations qui se sont positionnées sur divers créneaux (démocratie, défense et promotion des droits de l'homme, syndicalisme, développement socio-économique, jeunesse, culture, loisirs, etc.).

Pour accompagner ce mouvement, l'Etat a eu des initiatives de réforme institutionnelle en créant trois départements ministériels pour organiser, encadrer et faire le suivi, avec des textes réglementaires. Mais les moyens logistiques, financiers et humains de ces organisations sont insuffisants. De même le cadre réglementaire et juridique régissant la vie associative n'arrive pas à instaurer la confiance entre l'Etat et les ONG par une claire définition des objectifs, du rôle et de la sphère d'action de chaque partenaire (Etat, ONG/associations, autres organisations, collectivités locales, bailleurs de fonds). De même, les Organisations de la Société Civile (OSC) sont peu associées aux débats et concertations qui guident l'élaboration des politiques et programmes de développement. Cependant les causes de cette marginalisation sont multiples : faibles capacités techniques, organisationnelles et administratives des OSC, et de la raison aussi politique telle que la méfiance par rapport à leur affiliation éventuelle aux partis politiques.

Une étude diagnostic de la société civile togolaise conduite de juillet 2005 à décembre 2006 a permis de noter la non maîtrise par les acteurs de la société, de la notion même de Société Civile ainsi que de leurs rôles et responsabilités, l'insuffisance de communication et l'absence de cadre de concertation pour l'organisation des actions communes en vue d'accompagner les actions du développement

**3^{ème} PARTIE : STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT A LONG TERME AXEE SUR
LES OMD**

I. Principaux défis majeurs à relever pour la réalisation des OMD

En partant des besoins estimés pour la réalisation des OMD, le premier constat est que ces besoins requièrent des financements annuels équivalents à 1,5 fois le budget de l'Etat tous financements confondus. Par ailleurs, il est évident que ces interventions massives doivent se faire tout en préservant les grands équilibres macroéconomiques. Les questions les plus importantes auxquelles il faut répondre à cet égard se posent dans les termes suivants : le Togo peut-il mobiliser suffisamment de ressources internes (aussi au niveau de l'Etat que des autres acteurs) et externes pour répondre aux besoins identifiés ? Les capacités institutionnelles et humaines permettent-elles d'absorber les ressources qui seront mobilisées ? La gestion des finances publiques permet-elle d'assurer une efficacité optimale de la dépense ?

1. *Mobilisation des ressources internes et externes*

La situation actuelle en matière de mobilisation des ressources montre d'importants goulots d'étranglement dont la persistance peut remettre en cause la réalisation des OMD.

En ce qui concerne les ressources internes, le problème principal auquel le Gouvernement est confronté au niveau des recettes fiscales est la difficulté de l'élargissement de la base imposable du fait notamment qu'une bonne partie de l'économie n'est pas fiscalisée (agriculture et suppression de la taxe civique). Le rapide développement que le secteur informel a connu ces dernières années a entraîné la soustraction d'une partie non négligeable de ses activités du fisc. En outre, l'évasion et la fraude fiscale, les exonérations fiscales et douanières limitent les performances des régies financières. Cette situation est accentuée par l'inefficacité des contrôles fiscaux en raison notamment des problèmes de ressources humaines dans les régies financières, à l'inadéquation des primes d'encouragement par rapport aux objectifs recherchés. En conséquence, la pression fiscale moyenne de ces dernières années, qui se situe à 14%, soit 3 points en deçà de la norme fixée par l'UEMOA, ne permet pas d'engranger des recettes suffisantes pour couvrir les besoins les plus prioritaires.

S'agissant des ressources externes, la suspension de la coopération avec les principaux partenaires a réduit considérablement les concours financiers extérieurs. Traditionnellement, près de 80% des investissements publics sont financés par des ressources externes et la raréfaction de celles-ci hypothèque la réalisation des OMD. La crise politique semble être le principal facteur de cette suspension même si l'arrêt des décaissements de l'aide multilatérale relève plus de l'accumulation des arriérés. En outre, au stade actuel, les principaux instruments sur lesquels seront fondés les concours extérieurs notamment une stratégie de réduction de la pauvreté et un cadre de dépenses à moyen terme comprenant des programmes et projets prioritaires ne sont pas encore disponibles.

2. *Capacités institutionnelles et humaines*

Dans le domaine des capacités d'absorption des ressources, la longue crise qu'a traversée le Togo a contribué à une détérioration sensible des capacités institutionnelles et humaines nécessaires pour une gestion optimale du développement. Il est parfois surprenant de constater que les faibles ressources financières mises à la disposition de l'Etat connaissent de très faibles taux d'absorption. Ceci est imputable essentiellement au manque de moyens matériels, à la non maîtrise des procédures des bailleurs de fonds notamment en raison d'insuffisance de formation des cadres et des départs massifs à la retraite non remplacés. En effet, l'insuffisance des moyens budgétaires et le blocage du recrutement dans la fonction publique ont entraîné d'importants déficits de capacités, notamment au niveau des secteurs clés comme les administrations économiques, financières, la santé et l'éducation.

De manière générale, l'effectif de la fonction publique est passé de 34.736 en 1994 à 23.256 en 2005. Cette tendance risque de mettre en péril le fonctionnement de certaines administrations publiques. Les prévisions de départ à la retraite pour les cinq prochaines années sont inquiétantes. En effet, près de 50% de l'effectif actuel de la fonction publique partira à la retraite à la fin de l'année 2009. D'ici 2010 si rien n'est fait pour renforcer l'effectif de la fonction publique, les administrations auront un effectif de 9.000 personnes.

3. Efficacité de la dépense publique

En matière d'efficacité de la dépense, une récente revue des dépenses publiques a montré qu'un montant important d'opérations sont exécutées suivant des procédures exceptionnelles augmentant le risque qu'une part non négligeable des ressources soit allouée à des secteurs non prioritaires, en particulier ceux liés aux OMD. Par ailleurs, en raison de l'insuffisance de transparence dans les procédures d'attribution des marchés publics ainsi que de la faiblesse du suivi et du contrôle des dépenses, les ressources investies ne produisent pas les effets attendus.

4. Modalités de relèvement de ces trois défis

Le relèvement de ces trois défis nécessite la mise en place de stratégies de développement capables d'amorcer une croissance forte⁸ et durable et de disposer des espaces fiscaux nécessaires au financement des dépenses publiques portant sur les OMD. Cela passera par la mise en place d'un cadre permettant d'assainir le cadre macro-économique et de réformer les modes de gestion des finances publiques d'une part, et de mettre en place les bases favorables à la croissance et au développement du secteur privé d'autre part. Cela va permettre de créer les conditions pour une mobilisation optimale de ressources, d'améliorer l'efficacité de la dépense publique et de développer les capacités pour une meilleure absorption des ressources.

Mais il ne s'agit donc pas seulement de relancer la croissance et d'améliorer les finances publiques pour faire reculer la pauvreté et réaliser les OMD, il faut en plus développer la capacité des pauvres pour qu'ils contribuent de manière effective à la création de richesse. Cela passera nécessairement par un investissement massif dans certains secteurs, particulièrement l'agriculture, l'éducation, la santé. C'est à ce niveau que les stratégies sectorielles proposées dans le présent document pourront apporter une contribution significative.

Les prochaines sections apporteront des réponses plus précises concernant les actions à prendre en vue de relever ces trois défis.

II. Cadre macro-économique de croissance

Face aux défis majeurs pour la réalisation des OMD, il s'avère nécessaire de créer les conditions pour une mobilisation optimale de ressources, l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique et le développement des capacités pour une meilleure absorption des ressources. Autrement dit, il convient de consolider et d'améliorer la gouvernance économique et plus généralement, créer un cadre favorable à une croissance économique forte, soutenue et durable.

⁸ En effet, d'après les consensus de la plupart des praticiens du développement, une croissance durable de plus de 7% et sa répartition équitable constituent des préalables pour renverser les tendances actuelles en matière de pauvreté et atteindre les OMD en 2015.

1. Amélioration de la politique macro-économique

Cette amélioration de la politique repose essentiellement sur la mise en place de mesures permettant d'assainir et de stabiliser le cadre macro-économique d'une part, et d'assurer une gestion transparente des finances publiques.

En ce qui concerne la politique macro-économique, il s'agira :

- de relancer progressivement la croissance économique en ramenant l'évolution du PIB en terme réel à 3% en 2007 avant de la porter avant 2015 à un niveau compatible avec la réalisation des OMD, à savoir au moins 7%. Cette relance passera notamment par la mise en place des réformes permettant d'assainir le système bancaire. Il s'agira aussi de relancer le développement rural, en particulier au niveau des filières exportatrices, d'une part, et de rénover le système d'incitation à l'investissement et à l'exportation d'autre part. Cela va permettre d'améliorer la position extérieure en relançant et en diversifiant les exportations. Des éléments plus détaillés sont présentés plus loin au niveau de la section traitant de la mise en place d'un cadre favorable à la croissance économique ;
- d'assainir la situation des finances publiques en ramenant avant 2010 les principaux ratios par rapport au PIB (recettes, masse salariale, dette, déficit...) à un niveau compatible avec les critères de convergence de l'UEMOA. Cela passera, entre autres, par la mise en place d'une politique fiscale permettant d'augmenter la pression fiscale d'une part, et par la rationalisation des dépenses publiques tout en veillant à une allocation suffisante dans les secteurs sociaux prioritaires d'autre part. Il s'agira aussi de mettre en fin à l'accumulation des arriérés de paiement et de dégager une stratégie crédible d'apurement et de financement des arriérés accumulés. Cela passera par un état des lieux transparent des engagements de l'Etat au titre de la dette intérieure ;
- Evaluer l'espace budgétaire et fiscal interne du pays en vue d'une fiscalité propaevre pour la réalisation des OMD ;
- continuer les efforts visant à mettre en œuvre rigoureusement la politique monétaire définie au sein de l'UMOA en vue de financer de manière saine les déficits publics et de maîtriser les tensions inflationnistes. Ainsi, après l'apurement des concours monétaires consolidés, le Gouvernement recourra au marché financier régional pour le financement des déficits publics ;
- de prendre les dispositions permettant de bénéficier de l'initiative PPTE tout en veillant à mettre en place une stratégie prudente en matière d'endettement extérieur.

En ce qui concerne la gestion transparente des finances publiques, elle inclut la mise en œuvre de stratégies pour maximiser la mobilisation de ressources internes, la maîtrise des procédures d'exécution et de contrôle des dépenses y compris la lutte contre la corruption et l'amélioration de la transparence dans les procédures de passation des marchés publics. Dans le domaine de la mobilisation des ressources internes, des mesures appropriées seront prises pour élargir l'assiette fiscale. Elles passeront par la maîtrise des activités du secteur informel et un meilleur recouvrement des obligations dues par le secteur agricole. En outre, les administrations fiscales et douanières seront modernisées à travers notamment leur informatisation, la mise à leur disposition de ressources humaines qualifiées. La lutte contre la fraude sera intensifiée par l'introduction d'une meilleure incitation basée sur les performances. L'amélioration du recouvrement des recettes non fiscales et la centralisation de celles-ci dans un guichet unique permettront également d'accroître les recettes globales de l'Etat.

S'agissant de la gestion transparente des dépenses, les actions tendront à respecter rigoureusement les procédures d'exécution des dépenses et, autant que possible, exécuter les dépenses dans la limite des crédits budgétaires votés par le Parlement. Cela pourrait faciliter la réallocation des ressources aux secteurs prioritaires en vue de fournir de manière équitable un paquet minimum de services de base aux populations. De plus, les mesures institutionnelles, notamment la mise en place effective de la Cour des comptes et la création d'un corps des inspecteurs des finances, faciliteront un meilleur contrôle des dépenses publiques. Dans le domaine de la lutte contre la corruption, une stratégie

nationale sera adoptée et mise en œuvre avec la participation de la Société Civile et des partenaires. Cette stratégie s'inspirera notamment de la Convention des Nations Unies relative à la lutte contre la corruption adoptée à Mérida au Mexique et signée par le Togo. Par ailleurs, la refonte des procédures de passation des marchés publics et la mise en œuvre du plan d'action de la Déclaration de Paris contribueront à améliorer l'efficacité et l'efficience des dépenses d'une part, et à mobiliser davantage de ressources pour le financement du développement d'autre part.

2. Mise en place d'un cadre favorable à la croissance économique

La promotion de la croissance nécessite l'amélioration de la compétitivité, et le développement du secteur privé.

Amélioration de la compétitivité

Pour améliorer durablement la compétitivité de l'économie, il convient d'identifier les créneaux porteurs et surtout ceux pour lesquels le Togo dispose d'avantages comparatifs au sein de la sous-région, investir dans les infrastructures de base et entreprendre des actions spécifiques dans les secteurs productifs prioritaires. Dans le cadre de l'identification des créneaux porteurs, le Gouvernement commettra des études des filières agricoles, industrielles et des services en vue de mieux apprécier les actions à l'endroit des différentes sources de croissance et plus particulièrement cibler celles qui sont plus proches de la sphère des pauvres.

Pour la mise en place des infrastructures de base favorables à la croissance, il s'agira de prendre des mesures tendant à baisser le coût des facteurs de production notamment le coût de l'énergie, de l'eau, des transports et des télécommunications. A cette fin, il y a lieu de promouvoir des partenariats public/privé. Dans le domaine de l'énergie, l'ouverture du secteur de l'électricité au privé, dans le cadre d'une véritable politique de l'énergie, contribuera à faciliter la production et l'accès au service énergétique. La poursuite et le renforcement de la coopération sous-régional restent pertinents à cet égard. En matière de transports, un programme de renforcement du réseau routier et de construction de voies de désenclavement permettra de diminuer les coûts de transport. En outre, la réhabilitation et l'extension du réseau ferroviaire contribuera à faciliter surtout le transport de marchandises aussi bien sur le territoire national qu'en direction des pays de l'hinterland, ce qui constitue un facteur important d'intégration des marchés. Quant aux télécommunications, l'accroissement des investissements sera favorisée en vue de couvrir l'ensemble du territoire est primordial. Pour cela, il y a lieu d'accélérer l'ouverture du capital de la société nationale de télécommunications au secteur privé lui permettant de créer les conditions pour lever des ressources nécessaires sur le marché financier régional.

Les mesures spécifiques visent surtout le secteur agricole et le secteur financier. Dans le domaine agricole où le potentiel reste le plus élevé, la résolution du problème foncier, des intrants agricoles et de la modernisation des techniques (mécanisation, irrigation) constituent les axes prioritaires sur lesquels les actions reposeront. En ce qui concerne le secteur financier, il s'agira de trouver des mécanismes judicieux pour assainir le portefeuille en souffrance des banques et surveiller leur niveau de liquidité. En outre, les mesures destinées à alléger les prises de garantie porteront sur le développement du crédit à l'équipement et la mise en œuvre du crédit hypothécaire en vue de favoriser la promotion des prêts dans le domaine du crédit immobilier individuel et commercial.

Développement du secteur privé

La relance de la croissance économique reposera essentiellement sur la promotion du secteur privé. Dans cette optique, l'amélioration de l'environnement du secteur privé, s'articulera autour des axes stratégiques prioritaires que sont :

- la redynamisation du processus de désengagement de l'Etat des entreprises publiques ;

- le renforcement et l’assainissement de l’environnement légal, réglementaire et judiciaire des affaires ;
- la mise en place du dispositif de promotion et de financement de l’entreprise.

Le processus de désengagement de l’Etat des entreprises publiques entrepris depuis le début des années 80 sera redynamisé pour produire des effets plus bénéfiques pour l’économie. Pour y arriver, une refonte des mécanismes institutionnels intervenant dans ce processus sera réalisée. En outre, la transparence dans les procédures de privatisation sera renforcée afin de permettre au secteur privé, et par ordre de préférence, les opérateurs économiques nationaux, de la sous-région et des opérateurs de référence internationale, de prendre la relève de l’Etat. Cela permettra d’imprimer de meilleures performances aux entreprises privatisées notamment en termes de rentabilité (économique et financière) et de création d’emplois. Le processus doit être appuyé par une redéfinition des rôles et responsabilités de l’Etat en vue de réunir tous les atouts pour le succès des opérations.

Le renforcement et l’assainissement de l’environnement légal, juridique et judiciaire des affaires requièrent l’élaboration et la mise en œuvre des politiques de promotion des PME/PMI, l’adoption d’un cadre légal et réglementaire à travers la transcription du droit OHADA dans l’ordonnancement juridique national.

En ce qui concerne la mise en place d’un dispositif de promotion et de financement des entreprises, il s’agira de prendre les mesures visant à créer la maison de l’entreprise dont les principaux organes, qui pourront disposer d’un Fonds, se chargeront de la promotion de l’entreprise, de l’investissement et de la garantie auprès des banques. Pour ce faire, les structures actuelles, telles que la Chambre de Commerce et d’Industrie du Togo et le Patronat, seront revues en vue de renforcer leur crédibilité auprès des opérateurs économiques. Par ailleurs, un accent particulier sera mis sur la promotion des exportations à travers une politique de représentation des entreprises nationales au niveau des marchés de la sous région et à l’extérieur.

Le développement des infrastructures d’accueil des entreprises et la mise en place d’un guichet unique au Port Autonome de Lomé sont des mesures destinées à asseoir un tissu industriel compétitif sur le marché international.

III. Secteurs sociaux

1. Agriculture et lutte contre la faim

Objectifs prioritaires de développement

Au regard de l’analyse de la situation actuelle, et des résultats des travaux d’évaluation des besoins, les stratégies prioritaires à mettre en œuvre afin de réduire de moitié la population souffrant de la faim et de la malnutrition à l’horizon 2015, doivent viser les objectifs ci-après :

- Améliorer la productivité agricole et les disponibilités alimentaires ;
- Améliorer le niveau d’accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promouvoir des activités génératrices de revenus en milieu rural;
- Améliorer le niveau nutritionnel de la population vulnérable;
- Sensibiliser la population sur l’impact d’une bonne alimentation sur son état de santé.

Axes stratégiques d'intervention

Les axes stratégiques d'intervention dans le secteur de l'agriculture et de la lutte contre la faim sont relatifs à :

Amélioration de la productivité agricole et des disponibilités alimentaires : les lignes d'actions à mettre en œuvre sont relatifs à :

- L'amélioration de la fertilité des sols : L'amélioration de la fertilité des sols va combiner les actions d'accroissement de l'utilisation de l'engrais chimique à celles d'amendement organique. Dans cette perspective, l'approche de gestion intégrée de la fertilité des sols sera privilégiée. Elle est déjà expérimentée dans certaines zones à forte pression foncière avec des sols à faible fertilité au Togo. Une solution appropriée sera trouvée aux contraintes d'approvisionnement en engrais chimique, afin qu'il soit disponible et accessible à temps aux petits exploitants. Les actions de conservation et de régénération des ressources naturelles seront également promues dans les zones vulnérables.
- L'amélioration de l'accès aux semences améliorées : Pour la production vivrière, il est retenu de mettre en œuvre la réhabilitation de la ferme semencière de Sotouboua et le renforcement de sa capacité productive. Elle sera accompagnée par la mise en place d'un réseau national de producteurs de semences améliorées commerciales et le contrôle de la qualité des semences produites à tous les niveaux. Des actions de sensibilisation des paysans sur l'utilisation des semences améliorées seront ensuite menées.
- La promotion de la maîtrise de l'eau : le Gouvernement a retenu de promouvoir et de d'installer, d'ici à 2015, des projets d'aménagement de bas-fonds de retenues d'eau à taille et coût réduits. Cela va permettre d'y développer, avec des perspectives attrayantes de rentabilité, la riziculture, le maraîchage, d'autres spéculations vivrières, ainsi que l'aquaculture.
- L'adaptation des programmes de recherche et d'appui – conseil aux besoins des producteurs : A cet effet, des actions de sensibilisation, de formation, de vulgarisation et de suivi-accompagnement des exploitants agricoles au niveau de leurs unités de production et de leur terroir, seront réalisées. Elles se feront dans un cadre de concertation et de contractualisation avec les structures techniques du ministère de tutelle, des Universités du Togo et d'autres prestataires publics et privés compétents. Les préoccupations relatives à l'efficience, à l'efficacité, au coût, à l'environnement et aux aspects économiques de la technologie seront prises en considération.
- La promotion d'une nouvelle génération d'agriculteurs : Il s'agira de lancer un programme de modernisation de l'agriculture à travers l'installation et l'appui conseil aux jeunes. A cet effet, les jeunes au moins du niveau secondaire d'enseignement d'une zone donnée, peuvent se regrouper après information et sensibilisation, et solliciter auprès de leurs chefs de lignage un domaine d'une taille critique, avec un acte formel de donation et un engagement à mettre en œuvre les conditions d'appui préalablement connues. L'Etat viabilisera le domaine par le désenclavement, l'aménagement agricole de base et la mise en place d'infrastructures socio- collectives. Il facilitera aussi l'accès au crédit d'investissement et de fonds de roulement et assurera la formation et l'appui- conseil.
- L'intégration des actions de lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme dans les programmes de développement agricole : les conseillers agricoles qui sont déployés dans tous les cantons du Togo, seront recyclés en matière de lutte contre ces maladies, afin de servir de relais de sensibilisation au niveau des ménages agricoles. Les actions vont concerner la sensibilisation à l'utilisation et la vulgarisation de moustiquaires imprégnées, la démoustication des cuvettes des retenues d'eau et des puits et le traitement des canaux d'irrigation. Les actions à mener

concerneront également l'information et la sensibilisation sur l'utilisation correcte des préservatifs, ainsi que le test de dépistage volontaire et anonyme du VIH/SIDA.

- L'amélioration de l'accès au foncier et sécurisation foncière des exploitants : le Gouvernement va actualiser, à travers une démarche participative, la politique de réforme foncière engagée depuis quelques années et la rendre opérationnelle.

Amélioration du niveau d'accès des groupes vulnérables aux aliments de qualité et promotion des activités génératrices de revenus en milieu rural. A travers cet axe stratégique, il s'agira de faire :

- La promotion des activités génératrices de revenus et de diversification des spéculations agricoles. Les Autorités entendent mettre l'accent sur la promotion des produits agricoles traditionnels d'exportation et de celle de la promotion des produits de diversification à but commercial ou de sécurisation alimentaire. Les actions à mener porteront aussi sur la promotion de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture, ainsi que l'appui aux groupements agricoles féminins et aux femmes artisanes.
- Le désenclavement des zones à fort potentiel de production agricole et la promotion des infrastructures et équipements agricoles en milieux ruraux.
- L'amélioration de l'accès aux infrastructures de stockage/transformation/commercialisation et aux marchés des produits agricoles. A cet effet, il s'agira d'appuyer les différents acteurs organisés, notamment les groupements féminins et mixtes, des filières concernées à se doter de magasins et équipements de stockage et de conservation, de transformation, de commercialisation, de transport et de communication. Les acteurs seront formés sur les plans techniques et la négociation et il leur sera facilité l'accès au crédit d'équipement et de fonds de roulement. Il sera mis en place un système d'informations sur les marchés.
- L'amélioration de la qualité des aliments et des intrants de production et l'appui à la mise en place des normes et standards de qualité des produits.

Amélioration du niveau nutritionnel de la population vulnérable. Les actions à accomplir pour réaliser les objectifs spécifiques de cet axe stratégique sont :

- L'initiation et la promotion de nouveaux programmes de lutte contre les carences nutritionnelles : elles se feront à travers : la mise en œuvre de la Stratégie Accélérée pour la Survie et le Développement des Enfants, la promotion des aliments riches en micro- nutriments et l'enrichissement/fortification des aliments. Il sera également mis à la disposition, notamment au niveau des régions les plus endémiques, des laits thérapeutiques et autres médicaments indispensables à la prise en charge de la malnutrition aiguë et sévère et des pathologies de l'enfant. En outre, la stratégie nationale de l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, dans le contexte du VIH et d'urgence, sera mise en œuvre et le développement des cantines scolaires dans les établissements pré- scolaires et primaires dans les zones vulnérables sera assuré. Enfin, le Gouvernement assurera la mise en place d'un programme nutritionnel pour les filles adolescentes, les femmes en état de grossesse et les femmes allaitantes d'une part, et la mise en place d'un mécanisme de surveillance zoo- sanitaire, phytosanitaire, alimentaire et nutritionnel d'autre part..
- Le renforcement de l'efficacité des programmes de lutte contre les carences nutritionnelles (macro- nutriments et micro- nutriments) et de santé des enfants et des mères : il s'agira de poursuivre et de renforcer les programmes actuels de lutte contre les carences en micro- nutriments.

- Le développement de programmes spécifiques de prise en charge alimentaire des personnes vulnérables (3^{ème} âge, VIH/SIDA, mères et enfants souffrant de carences nutritionnelles sévère).

Sensibilisation de la population vulnérable sur l'impact d'une bonne alimentation sur son état de santé : Il s'agit de mener des campagnes d'information, de sensibilisation et d'éducation de l'ensemble des acteurs publics et de la société civile sur l'importance d'une bonne alimentation dans la préservation de la santé. Les actions toucheront également les mères allaitantes sur la bonne pratique de l'alimentation maternelle.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Les mesures essentielles qui accompagneront la réalisation des objectifs de ces axes stratégiques portent sur le renforcement des capacités humaines et matérielles des structures de gestion du secteur. Il s'agira aussi de veiller à l'harmonisation des instruments légaux nationaux par rapport à ceux de l'espace UEMOA et CEDEAO. Elles sont relatives :

- au renforcement des capacités institutionnelles et du cadre politique de promotion de l'agriculture, de l'alimentation et de la nutrition ;
- à l'amélioration du cadre légal de promotion de l'agriculture et de l'alimentation ;
- à l'amélioration du système d'information et du mécanisme de collecte de données du secteur.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Pour réduire d'ici 2015 la proportion de la population souffrant de la faim et de l'extrême pauvreté de moitié, les actions mises en œuvre devront permettre d'obtenir les résultats préliminaires ci-après :

- Le nombre ménages de petits exploitants agricoles ayant accès à divers types d'engrais agricoles (engrais chimique, fumier, agroforesterie, résidus de récolte) passerait d'une moyenne de 13% en 2005 à 50% en 2015 ;
- Par rapport à la gestion de l'eau à petite échelle, le taux d'accès des ménages de petits exploitants aux structures de contrôle d'eau, de gestion terre/eau et de stockage d'eau passerait à 30% en 2015. De même, le nombre de ménages ayant accès aux petites irrigations sera porté à 60% ;
- Par rapport à l'utilisation des semences améliorées, le taux d'accès des ménages exploitants sera porté à 75% d'ici 2015 à travers l'installation de 5 unités de production de semences, 25 unités de conseil agricole, 50 pépinières. Plus de 560 conseillers agricoles seront également opérationnels ;
- Le taux d'accès au crédit pour les petits exploitants et les éleveurs sera porté à 50% et la valeur du prêt sera quintuplée sur la période 2006 à 2015 à 150.000 CFA ;
- En matière de nutrition, le taux de couverture des programmes d'alimentation complémentaires pour enfant âgé de 0 à 1 an sera porté à 25%, le taux de couverture pour les populations mal nourries passera de 42 à 90%, le taux de couverture en alimentation supplémentaire pour les personnes vivant avec le VIH/SIDA sera porté de 0 à 50% et la proportion de la population dans le besoin d'assistance d'urgence baissera à 3% ;
- Un système fonctionnel d'information et de sensibilisation régulière des populations sera mis en place.

2. Education

Objectifs prioritaires de développement

Pour faire face à la situation diagnostiquée, les objectifs prioritaires que le Gouvernement s'est fixé pour ce secteur sont :

- améliorer l'équité, l'accès et le maintien des enfants dans les différents niveaux d'éducation et en particulier dans l'éducation de base, notamment les filles, les enfants en difficulté, vulnérables et défavorisés ;
- améliorer sous tous ses aspects, la qualité de l'éducation, notamment l'efficacité interne et les conditions d'accueil à tous les niveaux ;
- améliorer le contenu des programmes et les rendre plus pertinents aux apprenants, aux besoins nationaux de développement et au contexte international de la mondialisation ;
- améliorer la gestion (financière, pédagogique et administrative) du système d'éducation et de formation ;

Axes stratégiques d'intervention

Les objectifs prioritaires de développement du secteur éducatif peuvent être organisés par sous secteur se présentant comme suit :

Réforme institutionnelle et économique du système éducatif :

- l'élaboration d'une politique sectorielle crédible pour l'ensemble du secteur, avec la mise à jour d'un modèle de simulation financière ;
- le renforcement des capacités humaines par la formation initiale et continue des enseignants ;
- le renforcement des capacités d'accueil du système de manière à généraliser l'accès à l'école et à la scolarisation primaire complète tant pour les filles que pour les garçons ;
- la résorption des disparités inter et intra régionales, entre les sexes et entre les milieux ruraux et urbains avec un accent particulier sur les régions à faible taux de scolarisation ;
- une régulation de flux des élèves, pour limiter les abandons précoces entraînés par les redoublements répétitifs et permettre ainsi aux élèves d'achever l'enseignement primaire ;
- le renforcement de la capacité de gestion du pouvoir public de sorte à lui permettre de mieux contrôler le système.

Amélioration de l'offre et de la demande de service du secteur éducatif

Au niveau de l'enseignement préscolaire, le Gouvernement entend :

- promouvoir une éducation préscolaire et encourager les initiatives en faveur de son développement à base communautaire pour préparer globalement l'enfant aux apprentissages ultérieurs ;
- assurer l'amélioration quantitative et qualitative de l'offre à travers la réhabilitation des infrastructures existantes, la construction de nouvelles salles de classe, la formation des formateurs, le recrutement et la formation des éducateurs et éducatrices et la diversification des structures d'accueil, avec des programmes intégrés et flexibles.

Au niveau de l'enseignement primaire, dans l'optique de son universalisation, le Gouvernement prendra des mesures en vue d'accroître l'offre et de stimuler la demande d'éducation, en particulier celle des filles à travers :

- le renforcement des capacités d'accueil du système de manière à généraliser l'accès à l'école et la scolarisation primaire complète ;
- la dotation de façon conséquente des écoles en manuels scolaires et en matériels didactique. A cet effet, il sera mener une réflexion pour déterminer le moyen le moins coûteux pour mettre à la disposition de chaque établissement le matériel didactique nécessaire (mallette pédagogique, compendium, etc.) ;
- la transformation des EDIL en écoles primaires publiques par l'intégration du personnel dans le corps des enseignants officiels et la prise en charge de leur budget de fonctionnement ;

- la mise en place de cantines scolaires pour encourager l'inscription à l'école de tous les enfants en âge scolaire en collaboration avec les partenaires au développement (UNICEF, FAO, PAM, ONG etc.).

Pour l'enseignement secondaire :

- assurer la refondation des curricula en vue d'une meilleure adaptation des programmes aux réalités de la vie. Les nouveaux programmes élaborés selon l'approche par compétence (APC) prendront en compte les technologies de l'information et de la communication (TIC) et intégreront les nouvelles données socio - économiques et politiques notamment l'éducation à la citoyenneté, l'éducation environnementale, la prévention des conflits la culture de la paix, l'éducation à la démocratie, aux droits humains, l'éducation en matière de santé notamment la santé de la reproduction et la prévention des IST/VIH/SIDA ;
- renforcer le partenariat avec le secteur privé, notamment en ce qui concerne l'augmentation des structures d'accueil et l'amélioration de la gestion des établissements privé ;
- doter les établissements de matériels didactiques en nombre suffisant (ratio d'un livre par élève dans chaque discipline), de laboratoires bien équipés et d'infrastructures sportives ;

L'alphabétisation des adultes

- il s'agira à travers l'actualisation de la politique nationale d'alphabétisation, de revoir le contenu des programmes (programmes d'alphabétisation fonctionnelle) pour créer un environnement permettant aux adultes analphabètes particulièrement les femmes et les jeunes déscolarisés, notamment les filles, d'avoir accès à une éducation leur permettant de mieux s'intégrer dans leur milieu et d'initier des activités génératrices de revenu.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

La réalisation des actions prévues nécessite que certaines mesures d'accompagnement soient prises. A cet effet, le Gouvernement s'engage à prendre les mesures ci-après :

- **l'amélioration de la gestion et de la gouvernance du système éducatif et de la formation** : Une attention particulière sera accordée à la promotion de la gouvernance dans le secteur éducatif, à travers notamment la déconcentration/décentralisation de la gestion des ressources, la gestion participative, la maîtrise des coûts et le renforcement des capacités institutionnelles du secteur de l'éducation. A cet effet, des mesures spécifiques porteront sur (i) l'amélioration du système d'information des ministères en charges du secteur de l'éducation par l'élaboration de la carte scolaire et de la formation et la mise en place d'une banque fonctionnelle et fiable de données sur le secteur (ii) l'introduction des cours de statistique et de tenue des registres scolaires dans les programmes de formation des enseignants, (iii) l'institution de la production régulière des tableaux de bord statistiques à tous les niveaux du système éducatif, (iv) la facilitation de l'accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication dans le système éducatif et (v) le renforcement des structures de contrôle et d'évaluation à tous les niveaux.
- **Le développement d'un partenariat efficace** : Le Gouvernement s'engage à développer un partenariat efficace dans la gestion des établissements scolaires, dans l'enseignement technique et la formation professionnelle, et le développement de l'enseignement privé. A cet effet, des campagnes de sensibilisation, d'information et de formation seront menées auprès des différents partenaires (parents d'élèves, collectivités locales, ONG, confessions religieuses, syndicats, promoteurs privés, associations de développement, bailleurs de fonds, etc.), en vue d'aboutir à un protocole codifiant la participation de chacun de ces partenaires aux projets d'écoles et/ou d'établissements.

- **L'amélioration de l'accès et de l'équité** : Le Gouvernement exploitera au mieux les atouts de l'implantation des établissements privés sur l'ensemble du territoire national, pour y renforcer l'accès et l'équité et y assurer l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements pour tous. A cet effet, il renforcera la coopération déjà existante avec les promoteurs privés d'activités scolaires et de formation à travers : (i) la simplification des procédures de création et d'ouverture des établissements scolaires privés, (ii) la fixation des taux d'écolage à la portée des parents, (iii) l'incitation à la création d'établissements scolaires privés en zones rurales et (iv) l'élargissement du champ d'intervention de l'Etat par des appuis multiformes allant des subventions à l'affectation, dans les établissements privés, d'enseignants du public en passant par l'amélioration des infrastructures.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Les résultats attendus de la mise en œuvre de ces actions se résument comme suit :

- Au niveau de l'enseignement primaire, les taux brut et net de scolarisation seront portés à l'horizon 2015, respectivement à 107% et 100%. De même, le taux d'achèvement du primaire sera de 100%.
- Pour l'enseignement secondaire, le taux de transition sera à l'horizon 2015 de 100%, le taux annuel d'échec passera de 17,8% à 5% en 2015 et le ratio élèves/établissement sera porté à 840.
- Il est également attendu que le taux d'alphabétisation des adultes soit porté à 75% d'ici 2015.

3. Genre et autonomisation de la femme

Objectifs prioritaires de développement

Au regard de l'analyse de la situation du genre dans le pays, les objectifs de la stratégie genre dans le cadre de la réalisation des OMD sont :

- Promouvoir l'éducation et la formation de la fille et de la femme ;
- Promouvoir la santé de la femme suivant ses besoins spécifiques ;
- Assurer l'autonomisation économique de la femme ;
- Assurer l'amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains ;
- Promouvoir la valorisation et la prise en compte du travail féminin ;
- Assurer la participation des femmes aux sphères de décision.

Axes stratégiques d'intervention

- **Promotion de l'éducation et de la formation de la fille et de la femme**: Au-delà des actions qui relèvent de la mise en œuvre de la Plate-forme de Beijing, il faut noter que beaucoup d'actions restent à initier. Dans le domaine de l'éducation, il s'agira d'augmenter la distribution adéquate des infrastructures scolaires et l'offre de formation et construire des espaces d'éveil pour la petite enfance surtout en milieu rural et de concevoir et mettre en œuvre un programme IEC pour l'accès et le maintien des filles à tous les niveaux à travers des campagnes contre les pratiques qui portent atteinte à la scolarisation des jeunes filles (notamment mariages précoces, couvents, etc.). En outre, sur le plan législatif et réglementaire, il est prévu de faire adopter des lois pour sanctionner le harcèlement sexuel et prendre des mesures en faveur des filles mères pour la poursuite de leurs études. Un rapport annuel sur les disparités de genre dans le système éducatif sera également produit et la révision des manuels scolaires sera assurée afin d'y éliminer les stéréotypes sexistes.

- **Promotion de la santé de la femme suivant ses besoins:** Dans le domaine de la santé, les actions retenues comme devant être mises en œuvre portent sur l'augmentation des infrastructures pour une meilleure prise en charge des besoins de couverture et l'amélioration des services de santé. Des enquêtes seront réalisées sur les comportements et pratiques à risque en santé de la reproduction et un programme d'IEC sur les risques liés à la santé de la reproduction sera mis en œuvre. De même, un plaidoyer sera développé auprès des leaders d'opinion et des autorités sanitaires sur la santé de la femme et de la famille. Les programmes de marketing social des contraceptifs seront soutenus et les structures de Planning Familial seront démultipliées en milieu rural. Pour les PVVHH, il sera mis en place des structures tests de prise en charge psychosociale et matérielle et l'appui aux initiatives pour la création de mutuelles de santé à leur profit sera renforcé. Les programmes d'IEC sur genre et IST/SIDA seront intensifiés et il sera créé un centre d'information, d'orientation et de conseil sur la SR et les IST/VIH. Enfin, des sessions de formation en genre seront organisées au profit des techniciens et des planificateurs du secteur santé.
- **Autonomisation économique de la femme:** Les actions retenues pour cet axe stratégique portent sur le développement des programmes d'accès à l'énergie à travers l'implantation des plateformes multifonctionnelles en milieu rural et le renforcement de l'accès des femmes aux facteurs de production et à la technologie. De même, il sera mis en place des programmes d'accès aux moyens de transport au profit des femmes (moto, bicyclette). L'accès des femmes aux ressources financières sera amélioré par la mise en place de lignes de crédit et la création de produits financiers accessibles. Enfin, les femmes seront organisées par filière d'activité et mises en réseau.
- **Amélioration et le respect du statut juridique et social de la femme dans l'optique des droits humains :** Les actions identifiées sont relatives à l'organisation de campagnes de sensibilisation des leaders d'opinion et la vulgarisation des droits de la femme par des campagnes d'information et la formation du personnel administratif, judiciaire ainsi que la mise en place des services cliniques juridiques, des cellules d'écoute, de sensibilisation sur les droits, d'information et de conseils à l'intention des femmes. En outre, les conditions de détention des femmes et en particulier celles enceintes et allaitantes seront améliorées et les actions de renforcement de la protection des mineurs prostituées seront renforcées par l'obligation d'appliquer la loi. Il sera également mis en place un dispositif d'information des cas de violence connus des services, institutions, organes impliqués (santé, police, justice...). L'effectif des para-juristes sera augmenté et leurs capacités seront renforcées en vue d'améliorer les actions de proximité. Le Code des Personnes et de la Famille ainsi que le Code Pénal seront actualisés et adoptés. Des actions de communication seront menées à travers la création d'un site Web, l'édition d'un bulletin d'information et l'organisation d'émissions radio télévisée et le développement des radios communautaires pour la promotion de l'image positive de la femme. Enfin, les travaux de recherche pour la production et la diffusion de données statistiques désagrégées par sexe seront poursuivis et un Observatoire du genre ayant des fonctions de veille et d'alerte sera créé.
- **Valorisation et la prise en compte du travail féminin.** Les actions identifiées sont : (i) l'équipement des zones rurales de points d'eau (Puits et forages) ; (ii) la mise en place des infrastructures et des équipements d'allègement des tâches (moulins à graine, extraction huile de palme, adduction d'eau potable dans les zones semi urbaines) ; (iii) la vulgarisation et l'appui à l'acquisition de technologies appropriées afin d'alléger les tâches des femmes.
- **Participation des femmes aux sphères de décision.** Pour permettre aux femmes de jouer pleinement leur rôle dans le processus de développement du pays, il est indispensable qu'elles accèdent aux sphères de décision. Leur participation ne sera possible que si les hommes et les femmes comprennent les enjeux du rôle de la femme au contrôle et à la prise de décision. Cette participation n'est aussi possible qu'avec le renforcement des capacités féminines dans tous les secteurs. Il est alors nécessaire qu'une sensibilisation à l'endroit des deux composantes de la société à savoir l'homme et la femme, sur l'importance de la participation des femmes aux sphères de décision, soit menée. De même, les femmes doivent pouvoir avoir accès à toutes les formations

et ainsi, exercer toutes les professions. Pour y arriver les actions identifiées sont relatives à l'organisation des campagnes d'information sur l'importance de l'exercice de la citoyenneté et l'obtention des pièces d'état civil et la multiplication des audiences foraines en partenariat avec les services concernés pour faciliter l'obtention et de l'utilisation des pièces d'état civil. Les capacités des femmes candidates aux différentes élections, seront renforcées en communication et négociation et des programmes de communication pour valoriser les modèles féminins de réussite dans tous les secteurs seront développés. Enfin, des actions de plaidoyer seront mises en œuvre pour l'application de la Déclaration des chefs d'Etat de l'Union Africaine sur les 30% ainsi que pour l'instauration des systèmes de quotas de représentation par sexe à tous les niveaux.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Pour assurer la réalisation des objectifs de la stratégie, certaines mesures devront être prises, notamment par rapport à la mission du Ministère en charge du genre et de la promotion de la femme. Ce département ministériel doit avoir un double rôle de plaidoyer politique et social et d'appui technique aux autres ministères et Institutions de la République. Les mesures spécifiques suivantes seront prises pour :

- rendre plus opérationnelles les structures du Ministère à travers, le renforcement des capacités techniques, humaines et financière du ministère, la mise en place de mécanismes de suivi-évaluation efficaces et l'élaboration d'une stratégie de communication du Ministère en charge du genre et de la promotion de la femme.
- développer des partenariats stratégiques avec les services des statistiques des Ministères, les Universités et les Instituts d'enseignement supérieur et les Organisations de la Société Civile pour la production et la diffusion des données et des informations ventilées par sexe aux fins de planification et d'évaluation et assurer l'appui technique aux différentes Institutions pour une prise en compte de la dimension genre.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Par paquet d'interventions, les résultats attendus d'ici 2015 sont :

- 100% de la population est sensibilisée sur la nécessité du maintien des filles à tous les niveaux du système de l'éducation et de la formation ;
- 100% de la population adulte féminine et de la population adolescente féminine est sensibilisée sur les problèmes de santé de la reproduction ;
- Dans le cadre de l'aide à l'insertion des filles dans l'emploi, les appuis à la formation professionnelle couvrent 70% des centres de formation et le ratio de filles par programme de formation est passé du simple au double ;
- Les programmes de soutien aux candidatures féminines couvrent 100% des candidatures féminines et tous les représentants élus femmes ;
- Le taux de couverture de la communauté pour la sensibilisation aux violences exercées sur les femmes passe de 2% à 80% ;
- Le taux de couverture des lignes téléphoniques vertes passe de 5% à 80% ;
- Les capacités du Ministère en charge du genre et de la promotion de la femme sont renforcées.

4. Santé

Objectifs prioritaires de développement

Pour le Gouvernement, l'amélioration de l'état de santé des populations constitue à la fois un objectif économique et social de développement et de réduction de la pauvreté. A cet effet, les objectifs stratégiques suivants ont été adoptés pour assurer la réalisation des OMD relatifs à la santé d'ici 2015. Il s'agit de :

- renforcer le système national de santé ;
- mettre la santé de la mère et l'enfant au centre des préoccupations ;
- favoriser l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien du VIH/SIDA ;
- renforcer la lutte contre le Paludisme ;
- renforcer la lutte contre la Tuberculose et les autres maladies courantes.

Axes stratégiques d'intervention

- **Renforcement du système national de santé** : L'objectif visé par le Gouvernement à travers cet axe est de donner au système national de santé, les capacités nécessaires pour conduire à bien la mise en œuvre des OMD liés à la santé d'ici 2015. A cet effet, les actions porteront sur : le renforcement institutionnel (réforme organisationnelle et juridique), le renforcement en ressources humaines, le renforcement en infrastructures et équipements et le renforcement du système de gestion (leadership et management, utilisation des ressources). De façon pratique, il est envisagé que l'essentiel du renforcement institutionnel et de gestion du système soit réalisé au cours des trois premières années. En ce qui concerne la réalisation des infrastructures et équipements, il s'agira de rendre fonctionnel l'existant à travers les réhabilitations et le renouvellement des équipements médico-techniques avant d'aborder les constructions nouvelles. Cette réhabilitation devrait commencer par les CHR, suivi des CHU et enfin les Hôpitaux de district et les USP.
- **Intégration de la santé de la mère et de l'enfant au centre de toutes les préoccupations** : L'objectif visé par le Gouvernement est de rendre disponibles et accessibles les services de santé maternelle et infantile en vue d'éviter par tous les moyens les décès de mères et d'enfants de moins de cinq ans. A cet effet, deux domaines d'interventions ont été retenus à savoir :
 - o l'accroissement de la disponibilité et de l'accessibilité des services de soins promotionnels, préventifs, curatifs et ré adaptatifs pour les enfants de moins de cinq ans à travers la mise en œuvre du plan de viabilité financière du Programme Elargi de Vaccination (PEV), la mise en œuvre de soins de santé primaires infantiles et néonataux et la mise en œuvre de la stratégie de prise en charge intégrée des maladies de l'enfant (PCIME) ;
 - o l'accroissement de la disponibilité et l'accessibilité des services de soins promotionnels, préventifs, curatifs et ré adaptatifs pour la mère à travers la Planification familiale, la dispensation de soins prénataux et de prévention des complications obstétricales, l'amélioration de la couverture des services de la PTME, la prévention du paludisme pendant la grossesse, la dispensation de soins d'accouchement et la prise en charge des complications, la dispensation de soins post-partum et la prise en charge des complications ainsi que la prévention et la prise en charge des infections sexuellement transmissibles.
- **Amélioration de l'accès universel aux services de prévention, de traitement, de soins et de soutien du VIH/SIDA** : L'objectif visé est de rendre disponible et accessible toute la gamme des prestations de soins préventifs, curatifs et de soutien à tous ceux qui en ont besoin. Les axes d'intervention retenus sont relatifs à l'accélération et au renforcement des actions de prévention, de prise en charge et de soutien dans une approche droit humain.

- **Renforcement de la lutte contre le paludisme** : L’objectif visé est d’améliorer la disponibilité et l’utilisation de la MII, de prévenir efficacement le paludisme pendant la grossesse et mettre en œuvre efficacement la politique de traitement du paludisme. A cet effet, les axes d’intervention ci-après ont été retenus :
 - Le renforcement des actions de prévention : Il s’agit d’assurer la promotion de l’utilisation des matériaux imprégnés d’insecticides notamment l’approvisionnement et la distribution des Moustiquaires imprégnés, de mettre en œuvre un plan de marketing social pour l’utilisation des moustiquaires imprégnés et d’assurer le traitement préventif intermittent des femmes enceintes.
 - La mise en œuvre de la politique de traitement du paludisme : Le Gouvernement s’engage à assurer l’approvisionnement en médicaments antipaludiques (CTA et autres) et consommables, la généralisation des tests de diagnostic de confirmation du paludisme, la prise en charge correcte des cas de paludisme simple à domicile par les agents de santé communautaire (ASC), dans les structures de soins par le personnel de santé et la prise en charge correcte des cas de paludisme grave dans les structures hospitalières.

- **Renforcement de la lutte contre la tuberculose et les autres maladies courantes** : Le but visé est d’améliorer le dépistage et le traitement des cas de la tuberculose à travers la stratégie DOTS. Deux axes d’intervention ont été retenus à cet effet :
 - L’accroissement des capacités de détection de nouveaux cas de TPM+ à travers, l’équipement des centres de diagnostic et la mise en place des stratégies appropriées de référence et de contre référence.
 - L’amélioration de la qualité de la prise en charge thérapeutique à travers la DOTS par l’approvisionnement en médicaments antituberculeux et consommable, la prise en charge des cas détectés dans la communauté et la formation du personnel.

Par ailleurs, il sera porté à l’échelle les interventions prioritaires de lutte contre les autres maladies courantes.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Le Gouvernement entend mettre en œuvre en partenariat avec toutes les parties prenantes, les mesures suivantes pour assurer la réalisation des objectifs de santé :

- Renforcer sur les plans institutionnel, humain et matériel le système de santé à travers un programme de réforme de la gestion du système. Ce renforcement se fera au cours des trois premières années ;
- Rendre fonctionnelles les infrastructures sanitaires existantes dans un premier temps (réhabilitations et renouvellement des équipements médico-techniques) avant de construire de nouvelles infrastructures ;
- En ce qui concerne le couple mère-enfant, une mesure de gratuité des soins sera prise par rapport à l’immunisation à travers le PEV, la césarienne et autres complications de l’accouchement et les complications post-partum. En outre, dans la mesure du possible, le Gouvernement financera, sur ressources internes, les prestations relatives aux soins prénataux, aux soins d’accouchement et leurs complications et à l’achat des vaccins du PEV ;
- Pour le VIH/SIDA, les mesures seront prises pour l’accès universel et permanent du paquet des interventions à tous ceux qui en ont besoin, et la mise en place d’un mécanisme fonctionnel et efficace de coordination et de suivi/évaluation.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Les résultats attendus de la mise en œuvre de cette stratégie se résument comme suit à l'horizon 2015 :

- Par rapport au système de santé : le cadre institutionnel est renforcé et fonctionnel, au moins 80% des ressources humaines de qualité sont disponibles et motivées, les infrastructures de santé, le plateau technique de soins et d'aide au diagnostic sont adéquats et le système de gestion amélioré.
- Par rapport à la santé de la mère et de l'enfant, le taux de mortalité est réduit à 145 décès maternels pour 100.000 naissances vivantes et la mortalité infantile est réduite à 41 décès pour 1000 naissances.
- En ce qui concerne le VIH/SIDA, 100% des PVVIH ont accès au traitement par les ARV, 100% des PVVIH présentant les infections opportunistes ont accès au traitement, au moins 90% des femmes en âge de procréer adhèrent au programme PTME, le risque de transmission du VIH de la mère à l'enfant est réduit à moins de 5% et au moins 80% des personnes connaissent leur statut sérologique.
- Pour la lutte contre le paludisme, au moins 80% des enfants de moins de 5 ans et les femmes enceintes dorment sous MII, au moins 80% des cas de paludisme sont correctement pris en charge au niveau des formations sanitaires et au moins 80% des femmes enceintes ont bénéficié d'un TPI.
- Pour la lutte contre la tuberculose, 24 738 nouveaux cas de Tuberculose pulmonaire à microscopie positive (TPM+) sont dépistés d'ici 2015 et 21 027 cas, soit 85% des cas dépistés, sont guéris.

5. Eau et assainissement

Objectifs prioritaires de développement

Pour relever efficacement les défis majeurs du secteur (déficit d'organisation de la gestion des ressources en eau, faible niveau d'accès aux services d'eau potable et d'assainissement et insuffisance des capacités à tous les niveaux), il est proposé de mettre en œuvre des actions prioritaires dont les objectifs sont de :

- promouvoir et mettre en œuvre la Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) ;
- améliorer durablement l'accès aux services de base d'eau potable et d'assainissement ;
- renforcer les installations existantes et assurer leurs maintenance et entretien adéquats pour la continuité et la pérennité des services d'eau potable et d'assainissement ;
- renforcer à tous les niveaux les ressources humaines et les capacités institutionnelles et techniques ;
- renforcer le plaidoyer pour la mobilisation des ressources financières.

Axes stratégiques d'intervention

Les axes stratégiques prioritaires à mettre en œuvre sont relatifs à :

- **L'amélioration du système de gestion des ressources en eau suivant une approche de GIRE :** Les actions retenues portent sur l'élaboration et l'adoption d'une politique nationale de gestion globale et concertée des ressources en eau et fondée sur la GIRE, la réforme et le renforcement des institutions pour favoriser l'approche GIRE. Les actions seront également menées pour préserver les ressources en eau et promouvoir leur gestion efficiente en vue de la satisfaction régulière des besoins en eau nationaux, d'éduquer et de former la population sur l'approche GIRE. A cet effet,

un accent particulier sera mis sur la promotion et la décentralisation des pôles de décisions et un transfert subséquent des compétences. Un cadre permanent de concertation entre tous les acteurs du secteur de l'eau, de l'assainissement et de l'environnement sera mis en place pour dynamiser, renforcer et viabiliser les structures de recherche sur les ressources en eau. Il visera aussi à améliorer la connaissance des ressources en eau et de leur mode de gestion. Des études prospectives et des mécanismes adéquats de planification des ressources en eau en vue de leur gestion durable seront mis en œuvre. Enfin, il sera instauré un cadre de coopération sous-régionale pour la gestion concertée des ressources en eau partagées.

- **L'amélioration du niveau d'accès des populations à l'eau potable (milieux rural, semi-urbain et urbain).** En milieu rural et semi-urbain, les actions retenues portent sur la réhabilitation et la construction des infrastructures hydrauliques notamment : les forages équipés de pompes à motricité humaine (FPMH) ; les postes d'eau autonomes (PEA); les mini-adductions d'eau potable (Mini-AEP) avec des bornes fontaines (BF). En milieu urbain, les interventions portent essentiellement sur le raccordement au réseau d'eau potable de la société Togolaise des Eaux (TdE) à partir des branchements des particuliers domestiques, des bornes fontaines et des kiosques à eau ; et le suivi et l'évaluation des actions.
- **L'amélioration du niveau d'accès aux services d'assainissement par la promotion d'infrastructures adéquates.** Les interventions retenues en matière d'assainissement portent sur la réhabilitation et la construction des infrastructures d'assainissement, notamment l'assainissement de base (les branchements au réseau d'égout, les latrines écologiques, les fosses septiques, les fosses étanches, les VIP et les Toilettes à Chasse Manuelle), l'assainissement pluvial (les collecteurs primaires, les collecteurs secondaires et les collecteurs tertiaires) et le traitement des eaux résiduaires (le traitement primaire, le traitement secondaire, et le traitement tertiaire). En milieu urbain, les interventions concerneront également la gestion des déchets solides y compris les déchets biomédicaux et la lutte contre les diverses pollutions environnementales.
- **La sensibilisation de la population sur l'impact d'une bonne hygiène et assainissement sur l'état de santé.** La composante mobilisation sociale et communication s'avère aujourd'hui indispensable pour la réussite de tout programme de développement. La formation, l'éducation à l'hygiène et à l'assainissement constituent une intervention transversale aux différentes composantes des interventions pour l'accès à l'eau potable et à l'assainissement. Les principales interventions porteront sur le développement des outils de sensibilisation, la formation des acteurs, la sensibilisation des populations, le suivi et l'évaluation des actions.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Pour assurer la réalisation des objectifs du secteur, des mesures essentielles liées au renforcement des capacités des acteurs du secteur et à l'amélioration du système de suivi évaluation devront être prises.

Renforcement des capacités des différents acteurs du secteur

- renforcer les capacités des structures nationales et décentralisées chargées de la gestion des ressources en eau, notamment en instruments législatifs et réglementaires, en ressources humaines et équipements ;
- réhabiliter et renforcer les réseaux hydrométriques, climatologiques et hydrogéologiques indispensables à la collecte et au suivi des données correspondantes ;
- définir une démarcation entre les trois niveaux (rural, semi-urbain et urbain) de service d'eau potable et d'assainissement, les critères de conception des infrastructures correspondantes et les mécanismes de financement appropriés ;
- définir et mettre en œuvre un partenariat de communication nationale qui favorise l'émergence, aux niveaux rural, semi-urbain et urbain, d'une culture d'hygiène sanitaire ;

- renforcer la capacité d'exécution sectorielle à travers la promotion du faire-faire par le secteur privé, l'organisation et la mise en place des moyens, notamment pour piloter le changement d'échelle dans l'assainissement rural et l'allocation de ressources et moyens conséquents aux actions IEC inscrites sur le long terme ;
- développer des études prospectives et des mécanismes adéquats de planification des ressources en eau en vue de leur gestion durable ;
- élaborer et mettre en œuvre une politique, économiquement viable, d'accès facile et universel à l'eau potable et à l'assainissement avec les modulations appropriées pour chaque niveau de service (rural, semi-urbain et urbain) ;
- impliquer, dans les zones précaires des villes, dans les centres semi-urbains et en milieu rural, les communautés à la base dans l'entretien des ouvrages et renforcer leur les capacités des acteurs locaux ;
- créer (ou responsabiliser) une structure nationale chargée de la gestion de la qualité des ressources en eau et la doter de capacités (ou renforcer ses capacités, lorsqu'elle existe déjà), notamment en instruments législatifs et réglementaires, ressources humaines et équipements.

Amélioration du système de suivi-évaluation

- mettre en place un système de suivi-évaluation du secteur et une banque nationales de données sur l'eau et l'assainissement ;
- maîtriser le recouvrement des coûts des infrastructures d'eau potable ;
- élaborer et mettre en œuvre un modèle financier national de tout le secteur de l'eau potable et de l'assainissement qui intègre toutes les composantes et tous les niveaux de service ;
- faire appel aux technologies novatrices adaptées aux conditions économiques et socioculturelles des usagers et à leur demande ;
- généraliser et promouvoir un développement participatif du service d'eau potable et d'assainissement dans les agglomérations notamment les moins urbanisées ;
- promouvoir la fonction de « Régulation » pour, entre autres, éclairer les choix politiques d'investissements au bénéfice du secteur et pour assurer les arbitrages nécessaires dans le cadre des subventions entre les trois niveaux de service du secteur et des subventions en faveur de l'ensemble du secteur ;
- mettre en œuvre une politique de tarification équitable et sociale à travers : les branchements sociaux (collectif) et les subventions à l'investissement (semi-collectif et autonome).

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

La réalisation de ces objectifs consistera de façon spécifique à améliorer le niveau actuel des indicateurs dans le secteur de façon à obtenir en 2015 les résultats suivants:

- la GIRE est opérationnelle à l'échelle du pays et ses principes sont appliqués ;
- les ressources humaines et les capacités institutionnelles et techniques sont renforcées ;
- 69% de la population rurale et semi-urbaine ont accès à l'eau potable contre 53% en 2005 ;
- 71% de la population urbaine ont accès à l'eau potable contre 45% en 2005 ;
- 61% de la population togolaise ont accès à des infrastructures d'assainissement de base contre 27% en 2005 ;
- les excréta et eaux usées ménagères sont traitées avant leur rejet dans la nature ;
- les déchets solides et biomédicaux sont bien gérés ;
- les populations pratiquent une bonne hygiène à l'eau et à l'assainissement ;
- les coûts d'accès aux services d'eau et d'assainissements sont maintenus à des niveaux abordables.

IV. Infrastructures de base

1. *Energie*

Objectifs prioritaires de développement

Pour accompagner la réalisation des OMD, le Gouvernement envisage des actions qui portent sur l'amélioration de l'environnement institutionnel à travers la poursuite des réformes du secteur, la sécurité de l'approvisionnement en énergie, la diversification des sources d'énergie, l'implication des opérateurs privés. Ces actions qui visent à :

- permettre l'adoption des combustibles modernes par 50% des ménages qui utilisent actuellement la biomasse traditionnelle pour la cuisson. En outre, soutenir : (i) les efforts visant à développer et à adapter l'utilisation des fourneaux améliorés ; (ii) les mesures destinées à réduire les impacts nocifs pour la santé de la cuisson à la biomasse ; et (iii) les mesures visant à accroître la production de biomasse durable.
- assurer une fourniture d'électricité fiable à tous les habitants des zones urbaines et périurbaines.
- fournir un accès aux services énergétiques modernes (sous la forme d'énergie mécanique et d'électricité) à toutes les communautés rurales au niveau local.

Axes stratégiques d'intervention

Les axes d'intervention de la stratégie portent sur :

- **Sous-secteur de l'électricité :** (i) La mise en place d'une institution chargée de l'électrification rurale, l'élaboration d'un programme cohérent en matière d'électrification rurale et la mobilisation de ressources pour l'électrification rurale ; (ii) l'élimination des réseaux « toiles d'araignées » (réseaux clandestins et anarchiques) dans les agglomérations ; (iii) le renforcement dans l'immédiat des réseaux de distribution d'énergie électrique dans les principales villes et l'amélioration du rendement des réseaux ; et l'appui institutionnel à la Direction Générale de l'Energie ; (iv) l'exploitation des sites hydroélectriques potentiels (39 cours d'eau et cascades) du pays dont 23 présentent un potentiel supérieur à 2MW et l'installation des micros centrales hydroélectriques dans toutes les régions économiques du pays.
- **Sous-secteur de la biomasse-énergie :** Deux actions sont prévues à savoir, (i) la mise en place d'un cadre législatif, réglementaire et institutionnel et (ii) la mise en place de conditions favorisant l'accès des ménages aux énergies de substitution au bois-énergie.
- **Sous-secteur des énergies renouvelables :** La promotion des énergies renouvelables par l'exonération taxes sur les appareils et équipements solaires.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Pour assurer la gestion rationnelle du secteur de l'énergie, les actions de renforcement des capacités d'intervention des services publics sont nécessaires à des différents niveaux :

- **Améliorer l'organisation institutionnelle du secteur.** Les mesures à prendre à cet effet sont : (i) créer et mettre en place une entité ou une institution chargée de l'électrification rurale, laquelle pilotera les projets d'électrification rurale, élaborera les études techniques à partir des données existantes ou à collecter, sélectionnera les entreprises pour la réalisation des projets et assurera le suivi et le contrôle de l'exécution des travaux ; (ii) mettre en place une Commission nationale de l'énergie ; (iii) définir et mettre en œuvre un projet de renforcement des capacités techniques de la

Direction Générale de l'Energie notamment dans les domaines de la planification énergétique, du suivi-évaluation des activités des différents acteurs du secteur ; et (iv) assurer la mobilisation de ressources à coûts bonifiés (des prêts concessionnels, des dons, des subventions, l'effort de solidarité nationale par le biais des tarifs et la participation des populations cibles) destinées à l'électrification rurale et à la maîtrise de l'énergie, à travers.

- **Revoir la réglementation et du contrôle du secteur :** (i) Revoir les systèmes de tarification de l'électricité et des produits pétroliers dans le sens de les rendre souples ou compatibles avec les exigences de rentabilité des investissements dans les sous-secteurs de l'électricité et des produits pétroliers ; et (ii) instaurer un tarif spécial pour le gasoil destiné à la production d'électricité afin de réduire le tarif.
- **Promouvoir le développement d'une synergie entre les projets d'électrification rurale et les autres projets sectoriels :** Dans les localités disposant déjà d'un système d'adduction d'eau villageoise à partir d'un forage équipé de pompe motorisée, il faut étendre la capacité des installations électriques mises en place par les projets d'hydraulique villageoise. Dans les autres localités, il faut assurer dès le départ, le montage de projets intégrés d'électrification rurale et d'hydraulique villageoise (exemple des plates formes multifonctionnelles).
- **Promouvoir le partenariat public/privé, A travers :** (i) la création d'un Fonds destiné à l'électrification des localités rurales ; (ii) la définition d'un régime fiscal et douanier favorable pour les projets d'électrification en zones rurales ; (ii) la mise en place d'un mécanisme de financement avec la participation des bailleurs extérieurs, et du système financier national ; et (iii) le recours à des opérateurs privés pour la gestion des systèmes d'électrification et du service de fourniture d'électricité dans le cadre de concessions d'électrification rurale qui seront octroyées à ces derniers par appel à candidature.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Les résultats attendus de ces interventions se présentent comme suit par type d'énergie et options technologique, à l'horizon 2015 :

- Le taux d'utilisation des énergies modernes (GPL) et de foyers amélioré pour la cuisson sera porté à 50%, ainsi que la production durable de biomasse.
- La production durable de biomasse va connaître une augmentation de 50%
- En milieu urbain, tous les ménages seront raccordés au réseau électrique
- En milieu rural, 40% des ménages seront raccordés au réseau électrique, les besoins en énergie mécanique seront couverts à 100% et toutes les institutions locales seront entièrement électrifiées.

2. Transport

Objectifs prioritaires de développement

Les objectifs prioritaires de développement du secteur des transports routiers sont :

- Soutenir les secteurs productifs et contribuer à la croissance économique ;
- Contribuer à la réduction de la pauvreté en milieux urbain et rural à travers le désenclavement, l'accessibilité aux services de base, la desserte des zones de production et la création directe et indirecte d'emplois.

Axes stratégiques d'intervention

En vue de permettre au secteur des transports routiers de jouer pleinement son rôle dans le cadre du développement du pays, les autorités ont élaboré, dans le domaine spécifique des infrastructures routières, une stratégie sectorielle des transports (PTR) qui est en cours de mise en œuvre.

Dans le contexte de la réalisation des OMD, le Gouvernement envisage mettre un accent particulier sur l'ouverture des pistes de déserte rurale pour soutenir la réalisation des OMD. Dans l'ordre des priorités des programmes, le Gouvernement envisage (i) d'améliorer et de construire les routes nationales inter-états revêtues ; (ii) d'améliorer les pistes de rurales et les voies d'accès aux zones de production agricole ; (iii) d'améliorer l'ossature du réseau national et (iv) d'entretenir tout le réseau routier existant.

A ces différentes interventions, s'ajoutent des interventions spécifiques portant sur la construction de bassins d'orage et l'amélioration de la sécurité routière.

Mesures essentielles pour assurer la réalisation des objectifs

Pour accompagner cette stratégie, des mesures institutionnelles et de renforcement des capacités de la Direction Générale des Travaux Publics et de tous les acteurs du secteur. Ces mesures visent l'amélioration de la qualité de management et de renforcement des capacités d'exécution et d'absorption des crédits du projet par la chaîne d'exécution dont la DGTP est la pierre angulaire.

- le renforcement des capacités organisationnelles et de gestion technique (Ressources humaines) de la DGTP ;
- la prise de mesures visant l'amélioration des capacités d'absorption des crédits financiers notamment en relevant les seuils de passation des marchés ;
- la formation/recyclage des intervenants sur les projets du secteur (Opérateurs économiques PME/BL et Administration)
- le renforcement du système d'informations statistiques ;
- la mobilisation efficace de ressources pour la réalisation de toutes les composantes des projets ;
- l'amélioration de la coordination et de la gouvernance du secteur à travers la mise en place d'un système de management qui prévoit le suivi/évaluation des opérations des projets plurisectoriels et pluriannuels, ainsi que les audits externes des activités des projets.

Résultats attendus de la mise en œuvre des actions

Les résultats attendus des différentes interventions se résument comme suit : le ratio de routes revêtues passera au moins à 0,5 km pour 1000 habitants et le ratio de pistes rurales prioritaires sera de 0,5km pour 1000 habitants en 2015. En outre, l'état des infrastructures sera amélioré (passer du mauvais au moyen et du moyen au bon).

4^{ème} PARTIE : MISE EN ŒUVRE ET SUIVI-EVALUATION

I. Renforcement de capacité et gouvernance

Le diagnostic posé est révélateur de deux problèmes fondamentaux (faibles qualifications et raréfaction des ressources humaines ; environnement institutionnel et social non favorable à l'épanouissement des capacités et au développement), quatre axes stratégiques prioritaires s'imposent pour envisager les initiatives indispensables au renforcement des capacités : (i) renforcer les institutions stratégiques pour l'atteinte des OMD et la relance économique ; (ii) améliorer (ou réhabiliter) les fonctions clefs de gouvernance économique ; (iii) promouvoir l'interaction entre l'Etat et la société civile pour une plus forte participation/implication des populations ; (iv) promouvoir le partenariat public/privé ; et (v) la prévention et la gestion constructive des conflits et la réforme du secteur de la sécurité.

La mise en œuvre de ces axes stratégiques sera axée sur les réformes à entreprendre dans les domaines tels que l'administration publique, les finances publiques, le développement et le pilotage de l'économie, le développement du capital humain, le renforcement des capacités de la société civile, la gouvernance et la prévention de la gestion constructive des conflits et réforme du secteur de la sécurité.

1. Réforme de l'administration publique

Il s'agit de recentrer les missions de l'Etat et de restructurer les ministères en conséquence pour résoudre les dysfonctionnements structurels que connaissent les administrations publiques. Cette réforme nécessaire sera fondée sur la gestion rationnelle des ressources, la revue du statut du fonctionnaire et l'évolution des carrières, la revue des procédures, le respect de la transparence et une politique de formation cohérente. En ce sens, un plan national de modernisation de l'Administration sera élaboré et mis en œuvre sur la base des conclusions des Etats Généraux de la Fonction Publique. Le programme de consolidation de la décentralisation devra se poursuivre pour promouvoir la gouvernance locale et impliquer pleinement les populations à la gestion économique.

2. Finances publiques

La modernisation de la gestion des finances publiques concerne essentiellement le Trésor, les Douanes, le Budget, la Dette Publique ainsi que la fonction de contrôle. Elle débouchera sur l'amélioration de la collecte des recettes et la transparence dans la chaîne des opérations financières. Il s'avère nécessaire, non seulement de former les capacités humaines, mais aussi de moderniser les outils, méthodes de travail et procédures, d'informatiser tout le système de gestion, d'appliquer strictement le nouveau manuel de procédures budgétaires, de revoir les procédures de préparation, d'exécution et de suivi du budget, d'instaurer l'élaboration des Cadres de dépenses à moyen terme (CDMT), et de renforcer le système de contrôle. Associées à la maîtrise des procédures de gestion des dépenses publiques, ces actions devront contribuer à l'augmentation de la capacité d'absorption. Elles concerneront aussi bien les Ministères centraux en charge des Finances et du Développement que les Ministères sectoriels, particulièrement ceux travaillant dans des secteurs relevant des OMD (Education, Santé, Agriculture...).

3. Développement stratégique et pilotage de l'économie

La nécessité du pilotage stratégique du développement exige de « refonder » le système de planification pour faire face, notamment, aux engagements du pays à réaliser les OMD à travers la mise en œuvre de la Stratégie nationale de développement à long terme axée sur les OMD. Il s'agit également de développer les capacités indispensables à la maîtrise et l'appropriation de plusieurs

référentiels du développement tels que le DSRP, les OMD, le CDMT et le Plan décennal de financement. Les fonctions de mobilisation des ressources et de coordination demandent des capacités humaines et institutionnelles pour répondre au défi que posent les énormes besoins de financement des OMD. De plus, l'élaboration d'une politique d'aménagement du territoire s'avère indispensable et justifie la formation de capacités prospectives.

Il faut renforcer également les capacités de cadrage macro-économique. Dans ces domaines, des actions de formation et de perfectionnement du personnel seront envisagées, de même que le renforcement des effectifs des services concernés. Le cadre institutionnel doit être revu pour mieux refléter ces principales fonctions dans l'administration du développement.

En ce qui concerne le système statistique, il s'agit d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Développement de la Statistique (SNDS) qui prend en compte tous les besoins en renforcement de capacités dans ce domaine (loi statistique, autonomie de la DGSCN, coordination, etc.).

Afin de permettre au secteur du développement rural de réaliser ses objectifs de développement visant la professionnalisation du monde rural, l'accroissement des investissements privés et le rôle d'orientation et de contrôle de l'Etat, les actions prioritaires envisagées sont : (i) améliorer la qualification du personnel du ministère ; (ii) renforcer les organisations professionnelles paysannes ; (iii) diffuser les résultats de la recherche agronomique ; (iv) revoir la législation agro-foncière.

4. Développement du capital humain : renforcement des capacités des secteurs sociaux

En réponse aux objectifs principaux en matière d'éducation et de formation professionnelle (enseignement primaire de qualité, scolarisation de la jeune fille, responsabilisation des communautés et des collectivités, gestion des ressources humaines), les besoins prioritaires identifiés sont les suivants : (i) multiplication des structures d'accueil ; (ii) recrutement des enseignants et leur formation continue ; (iii) amélioration du matériel pédagogique ; (iv) renforcement des compétences des cadres de conception des programmes ; (v) restructuration des départements concernés ; (vi) adaptation des enseignements aux exigences du marché.

Les besoins en renforcement de capacités pour la gestion du secteur de la santé comportent : (i) la revue du cadre institutionnel et réglementaire du système ; (ii) l'amélioration des capacités de mobilisation et d'absorption des ressources ; (iii) le renforcement des capacités de planification et de gestion ; (iv) l'amélioration de la mobilisation sociale pour la santé reproductive, infantile, le VIH/SIDA et les maladies infectieuses ; (v) le renforcement de la coopération intersectorielle.

5. Renforcement des capacités du secteur privé

Le secteur privé étant le moteur de la croissance économique, il s'agit de renforcer les capacités pour lever les contraintes structurelles de ce secteur (faible base productive, faibles infrastructures, système judiciaire encore peu efficace pour les affaires, système financier en difficulté, petite taille des entreprises, faible compétitivité, manque de données sur les marchés, faibles stratégies d'exportation, etc.). Les besoins prioritaires se situent dans : (i) la définition d'un programme d'appui au CNP afin qu'il puisse mieux dialoguer avec les pouvoirs publics ; (ii) la consolidation des mécanismes de concertation public/privé ; (iii) l'émergence d'une structure représentative du secteur informel ; (iv) la création d'un guichet unique pour les opérateurs privés ; (v) le renforcement des capacités de management par la mise en place d'outils techniques d'appui aux stratégies de promotion de l'entreprise privée.

6. Renforcement des capacités de la société civile

Le besoin essentiel à ce niveau est de renforcer le cadre et les capacités d'organisation, de même que les aptitudes professionnelles des acteurs. Les besoins de la société civile s'expriment principalement aux niveaux de la communication, des capacités humaines et institutionnelles, de la logistique, des ressources financières, et du partenariat avec l'Etat et les bailleurs de fonds. Il s'agit pour l'Etat et ses partenaires de définir et mettre en œuvre une politique d'accompagnement avec des appuis financiers et techniques qui aurait pour but de promouvoir les organisations de la société civile pour la lutte contre la pauvreté, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.

7. Autres domaines de gouvernance (processus électoral, parlement, Etat de droit, décentralisation, justice, prévention et gestion des conflits)

L'instauration de la démocratie n'est pas encore achevée au Togo. Les quelques institutions mises en place souffrent encore de stabilité et les principales règles qui doivent gérer la vie démocratique ne sont pas entièrement observées. La poursuite de la mise en œuvre des 22 engagements politiques exige des actions de renforcement des mécanismes institutionnels et des capacités nécessaires.

Les besoins se situent aux niveaux : (i) du processus électoral qui a besoin de renforcer son système d'organisation des prochaines élections législatives et municipales ; (ii) de l'Assemblée nationale à travers la mise en place de capacités techniques permanentes devant permettre à cette institution de jouer son rôle de contrôle de l'action gouvernemental et de représentativité des populations.

Le gouvernement dispose d'un Plan d'action pour la promotion des droits de l'homme qui comporte l'essentiel des actions de renforcement des institutions publiques concernées et des organisations de la société civile en cette matière. La mise en œuvre de ce plan, ainsi que la restructuration du Ministère en charge des droits de l'homme et de la démocratie constitue la base du renforcement de l'Etat de droit.

La loi sur la décentralisation et le programme de consolidation soulignent les actions de renforcement nécessaires à la mise en place et au fonctionnement des collectivités territoriales décentralisées (élaboration d'un nouveau cadre juridique, découpage communal, élaboration d'un système de fiscalité et de financement local, stratégie de communication, organisations des élections locales, formation des acteurs de la décentralisation, etc.).

Un Programme de modernisation de la justice a été déjà élaboré sur la base d'un diagnostic approfondi. Il a été approuvé et connaît un début de mise en œuvre. Il comporte six sous programmes répondant aux besoins de mise en place des capacités indispensables à l'exercice d'une justice indépendante, impartiale, sereine et accessible aux justiciables.

Enfin, il convient de rappeler que le processus de développement est souvent affecté de conflits divers, lesquels, mal gérés, peuvent conduire à la remise en cause des politiques et la destruction des acquis. La mise en œuvre des OMD a besoin d'un environnement communautaire pacifique et sécurisé pour être effectif. Une réforme du secteur de la sécurité devra être aussi engagée.

II. Stratégie de financement et partenariat

1. Coût global des OMD

Coût global pour la réalisation des OMD au plan mondial

Selon les projections du Projet du Millénaire, la réalisation des OMD dans tous les pays coûtera de l'ordre de 121 milliards USD en 2006 et de 189 milliards USD en 2015. Le déficit de financement de ces OMD pour l'ensemble des pays à faible revenu évalué à 73 milliards USD en 2006 pourra atteindre 135 milliards USD en 2015. Au niveau de l'Afrique subsaharienne, de nombreux pays auront besoins d'un soutien budgétaire de plus de 10% de leur PIB et ceci jusqu'en 2015⁹. Le ratio, Aide Publique au Développement (APD) sur le Produit National Brut (PNB) des pays donateurs devra connaître une augmentation importante de son niveau actuel de 0,2 à 0,5% d'ici 2010 et à 0,7% d'ici 2015.

Coût de réalisation des OMD au Togo

Le coût total de réalisation des cibles des Objectifs du Millénaire pour le Développement d'ici 2015, dans les secteurs retenus (agriculture et lutte contre la faim, genre, éducation, santé, eau et assainissement, transports routiers énergie) est de l'ordre de 3.673 Milliards FCFA. Le coût par tête d'habitant pour atteindre ces OMD va de 42.619 FCFA en 2006 à 78.383 FCFA en 2015, soit environ 61.011 FCFA en moyenne par an sur la période 2006 à 2015 comme l'indique le tableau ci-dessous :

Tableau 9 : Coût global de réalisation des OMD au Togo

	Unité	2006	2010	2015	Moyenne 06-15	Total 2006-2015
Agriculture et lutte contre la faim	Millions FCFA	27 125,5	39 988,7	68 256,9	44 263,0	442 630,2
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>5 082,5</i>	<i>6 814,7</i>	<i>10 331,0</i>	<i>7 325,2</i>	<i>73 252,0</i>
Education	Millions FCFA	50 159,7	85 443,1	151 606,2	91 858,3	918 582,8
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>9 398,5</i>	<i>14 560,9</i>	<i>22 946,3</i>	<i>15 185,7</i>	<i>151 857,1</i>
Santé	Millions FCFA	55 167,0	81 013,9	97 376,2	80 264,4	802 644,0
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>10 336,7</i>	<i>13 806,0</i>	<i>14 738,3</i>	<i>13 393,4</i>	<i>133 934,1</i>
Eau et Assainissement	Millions FCFA	26 109,1	42 742,8	47 796,4	43 059,4	430 594,4
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>4 892,1</i>	<i>7 284,0</i>	<i>7 234,2</i>	<i>7 207,8</i>	<i>72 078,2</i>
Transport	Millions FCFA	43 626,7	51 540,4	64 770,0	53 293,4	532 933,8
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>8 174,4</i>	<i>8 783,3</i>	<i>9 803,2</i>	<i>8 918,7</i>	<i>89 187,0</i>
Energie	Millions FCFA	19 174,9	40 580,4	74 069,8	44 862,1	448 620,7
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>3 592,8</i>	<i>6 915,5</i>	<i>11 210,8</i>	<i>7 373,0</i>	<i>73 729,7</i>
Genre	Millions FCFA	6 096,8	9 016,6	14 000,1	9 690,6	96 906,0
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>1 142,4</i>	<i>1 536,6</i>	<i>2 119,0</i>	<i>1 607,1</i>	<i>16 070,7</i>
Total	Millions FCFA	227 459,7	350 325,9	517 875,6	367 291,2	3 672 912,1
Par tête	FCFA	42 619,4	59 701,1	78 382,9	61 010,9	610 108,9

Source : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

Le besoin de financement pour la réalisation des OMD au Togo est énorme. Il est justifié par diverses difficultés auxquelles le pays doit faire face tant sur le plan interne que sur le plan externe.

⁹ Millennium Project « Investir dans le développement » : Plan pratique pour la réaliser les Objectifs du Millénaire pour le Développement

2. Cadre macro-économique et contraintes de financement

Contraintes de financement

Le Togo fait face à un contexte caractérisé par une faiblesse des performances macroéconomiques et en matière de mobilisation des ressources publiques pour le financement du développement. La situation difficile des finances publiques a érodé les ressources consacrées aux services publics de base, tels que la santé et l'éducation. Les dépenses réalisées dans les secteurs sociaux ne sont pas protégées, elles ont été au contraire réduites dans le domaine de l'éducation et tout juste maintenues dans ceux de la santé. La situation se présente comme suit pour les principaux secteurs :

- En matière d'éducation, les crédits budgétaires alloués à l'éducation nationale au cours des 5 dernières années ont été insuffisants pour répondre à l'augmentation de la demande d'éducation. Les dépenses publiques d'éducation ont diminué d'environ 10% en valeur absolue et leur part dans les dépenses totales de l'État a décliné de 23,1% en l'an 2000 à 18,5% en 2004. La réduction importante des appuis extérieurs a participé à la forte baisse des investissements réalisés. Au total, malgré la priorité accordée à ce secteur, le développement du système éducatif est resté ces dernières années sous pression, et les difficultés financières de l'État ne facilitent pas la conception et la mise en œuvre d'une stratégie à long terme du secteur.
- En matière de santé publique, le Gouvernement Togolais a mis en place ces dernières années des réformes visant à améliorer le système de santé publique dont les performances restent inférieures à celles des autres pays de l'UEMOA. Ces cinq dernières années, les dépenses budgétaires de santé publique (5% du PIB en moyenne) ont progressé à un taux plus élevé que celui du budget national et d'autres secteurs considérés prioritaires comme l'éducation et l'agriculture, tout en étant restées les moins élevées de l'UEMOA.
- En matière agricole, les dépenses publiques allouées à ce secteur représentent en 2004 environ 2,5% du PIB ; elles sont plus faibles que celles affectées à l'éducation, et à la santé. Elles ont été réduites de près de 50% en 10 ans et servent à plus de 90% au paiement des salaires. Cette réduction des financements publics, tant intérieurs qu'extérieurs, a entraîné une dégradation des infrastructures et des matériels.

Scénario de base pour le financement

Le scénario de base repose sur les discussions entre le Gouvernement Togolais et le Fonds Monétaire International (FMI). Ces discussions ont abouti à la mise en place d'un Programme de Référence pour la période allant d'octobre 2006 à juin 2007. Le but principal de ce programme est de préserver la stabilité économique et de faire progresser le processus de réforme économique dans un contexte de réconciliation politique. A cet effet, une importance particulière est accordée à l'amélioration de la gouvernance et à la transparence dans le secteur budgétaire, le secteur bancaire et dans les entreprises publiques. La mise en œuvre efficiente des mesures de ce programme devrait conduire à la conclusion d'un accord de Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et la Croissance (FRPC), qui pourrait ouvrir la voie à un allègement éventuel de la dette dans le cadre de l'initiative Pays Pauvres Très Endettés (PPTE) et de l'Initiative de la Réduction de la Dette Multilatérale (MDRI). Le scénario de base se situe donc dans le prolongement du cadre macro-économique de ce Programme de Référence dont les grands agrégats ont été prolongés jusqu'en 2015. Ce cadre macro-économique repose sur les éléments suivants : (i) le taux de croissance du PIB réel, projeté de façon prudente à 2,9% en 2007 pour atteindre 3,2% en 2015 ; (ii) la pression fiscale stagnerait autour de 14,5% sur la période ; (iii) les dépenses publiques augmenteront de manière appréciable à partir de 2008 mais pas de façon à prendre en compte une bonne partie des besoins évalués pour la réalisation des OMD, l'objectif étant de contenir le déficit global des finances en dessous du seuil de 5% du PIB.

Sur la base de ces hypothèses, la part des dépenses publiques, sur ressources intérieures et extérieures, consacrées aux OMD sera de l'ordre de 663,7 milliards FCFA, soit 18,1% des coûts des OMD. L'estimation de la part des ménages sera de l'ordre de 434,5 milliards F CFA. Dans ce scénario, la part des besoins de financement sera de 2 574,7 milliards FCFA, soit 70,1% des besoins pour la

réalisation des OMD. Ce niveau n'est pas soutenable et dépasse largement les possibilités de mobilisation des financements du Togo.

Tableau 10 : Scénario de base pour le financement des OMD

En millions FCFA

Secteurs OMD	Besoin total	Budget Général de l'Etat (intérieures et extérieures)		Ménages		Gap de financement	
		Montant	% des besoins	Montant	% des besoins	Montant	% des besoins
Agriculture et lutte contre la faim	442 630,2	82 953	19%	62 193	14%	297 484	67%
Education	918 582,8	148 696	16%	97754	11%	672 132	73%
Genre	96 906,0	4 682	5%	0	0%	92 224	95%
Santé	802 644,0	182 176	23%	94 864	12%	525 604	65%
Eau et Assainissement	430 594,4	41 353	10%	113 738	26%	275 503	64%
Energie	448 620,7	34 898	8%	65946	15%	347 777	78%
Routes	532 933,8	168 925	32%	0	0%	364 009	68%
TOTAL	3 672 912,1	663 684	18,1%	434 495	11,8%	2 574 733	70,1%

Source : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

Scénario alternatif sur la base d'une croissance économique plus forte et de l'amélioration de la performance des régies fiscales

Dans le cadre de ce scénario, le Gouvernement va mettre en place les réformes structurelles, institutionnelles et de gouvernance afin de permettre à la croissance d'atteindre à l'horizon 2010 un niveau compatible avec les besoins des OMD d'une part, et de respecter le critère de l'UEMOA en matière de pression fiscale d'autre part. Ces réformes vont permettre d'améliorer l'efficacité de la demande publique, en particulier celle destinée aux secteurs sociaux prioritaires, et le niveau d'absorption des ressources extérieures. Ce cadre macro-économique repose sur les éléments suivants : (i) le taux de croissance du PIB réel passera de 5% en 2008 à 7% à partir de 2010 ; (ii) la pression fiscale se stabilisera à 18% à partir de 2010 ; (iii) les dépenses publiques destinées aux OMD augmenteront de manière significative.

Sur la base de ces hypothèses, la part des dépenses publiques, sur ressources intérieures et extérieures, consacrées aux OMD sera de l'ordre de 849,5 milliards F CFA, soit 23,1% des coûts des OMD. L'estimation de la part des ménages sera de l'ordre de 498,4 milliards F CFA. Dans ce scénario, la part des besoins de financement sera de 2 325,0 milliards, soit 63,3% des besoins pour la réalisation. Ce niveau est toujours non soutenable et nécessiterait une plus grande mobilisation des ressources de financement.

Tableau 11 : Scénario alternatif pour le financement des OMD

En millions FCFA

Secteurs OMD	Besoin total	Budget Général de l'Etat (intérieures et extérieures)		Ménages		Gap de financement	
		Montant	% des besoins	Montant	% des besoins	Montant	% des besoins
Agriculture et lutte contre la faim	442 630,2	102 209	23%	71 336	16%	269 085	61%
Education	918 582,8	202 694	22%	112 125	12%	603 764	66%
Genre	96 906,0	6 048	6%	-	0%	90 858	94%
Santé	802 644,0	242 496	30%	108 810	14%	451 338	56%
Eau et Assainissement	430 594,4	55 160	13%	130 459	30%	244 976	57%
Energie	448 620,7	47 323	11%	75 640	17%	325 658	73%
Routes	532 933,8	193 571	36%	-	0%	339 363	64%
TOTAL	3 672 912,1	849 499	23,1%	498 371,0	13,6%	2 325 042,3	63,3%

Source : Rapports sur l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD au Togo

Compte tenu des contraintes internes auxquelles le Gouvernement fait face et continuera à faire face dans les prochaines années, la faisabilité d'un scénario permettant aux institutions nationales de prendre en charge l'intégralité des coûts liés aux OMD serait difficilement envisageable dans le moyen terme. Des progrès significatifs en matière de financement des OMD ne pourraient être envisagés dans les prochaines années qu'avec un appui significatif de la communauté internationale. Et même à ce niveau, il faudra rester réaliste sur les possibilités de mobiliser des ressources susceptibles de couvrir l'intégralité des besoins. C'est la raison pour laquelle, il serait important de continuer le travail sur la détermination des priorités afin d'esquisser un troisième scénario basé sur une programmation réaliste des dépenses tout en gardant des objectifs ambitieux à atteindre d'ici 2015 ; ce travail pourra se faire dans le cadre de la préparation du prochain DSRP.

Les analyses montrent ainsi que la reprise de la coopération au développement, associé à l'amélioration de la situation économique nationale et de celle de la gouvernance, devrait tout de même permettre de mobiliser les ressources pouvant contribuer à des avancées significatives en direction des OMD. D'où l'importance de poser les jalons pouvant faciliter rapidement la reprise de la coopération internationale. Ces jalons portent principalement sur le respect des 22 engagements, en particulier ceux portant sur l'organisation des élections législatives libres et transparentes. Accompagnée par l'amélioration de la gestion des finances publiques et de l'environnement économique, elle devrait permettre de conclure de nouveaux programmes économiques avec les Institutions de Brettons Woods.

3. Aide au développement et Déclaration de Paris

Les contraintes économiques mentionnées ci-dessus montrent qu'il sera difficile d'augmenter significativement à court/moyen terme la contribution de l'Etat dans le financement des dépenses publiques estimées plus haut. Face à ces besoins énormes en ressources pour financer les investissements d'une part, et prenant en compte la situation économique interne qui limite sérieusement les capacités de mobilisation de ressources internes d'autre part, le financement des OMD va nécessiter un important soutien technique et financier de la communauté internationale.

Concernant le financement du développement, la situation est caractérisée par le gel depuis plusieurs années d'une grande partie de la coopération internationale. Cette situation a entraîné un recul important de l'aide publique au développement, en particulier celle destinée aux investissements publics. Il a été ainsi noté que le financement extérieur des investissements publics, qui représente plus de 2/3 des dépenses, a été divisé par plus de 2 en 10 ans.

Selon les chiffres de l'OCDE, l'APD au Togo a évolué de 51 millions USD en 2002, à 47 millions USD en 2003 et à 61 millions USD en 2004. L'APD par tête d'habitant a atteint 12 USD en 2004 au Togo. Ces chiffres sont bien en dessous du niveau de 212 millions USD décaissé en 1990, soit un niveau de 57 USD par tête d'habitant. Pour mémoire, l'APD par tête d'habitant se situe dans la fourchette de 50 USD à 60 USD dans les autres pays de l'UEMOA.

La France se situe au premier rang des donateurs du Togo, avec une moyenne annuelle de décaissements de 30 millions USD entre 2002 et 2004. Elle est suivie par l'Allemagne fédérale avec une moyenne de 11 millions USD. Les agences d'aide des pays Arabes ont fourni en moyenne 6 millions USD d'APD contre une moyenne de 5 millions USD de l'Union Européenne et des Etats-Unis. Les agences du Système des Nations Unies ont continué à décaisser sur les programmes convenus avec le Gouvernement sans suivre les restrictions imposées par les autres partenaires bilatéraux et multilatéraux.

La ventilation sectorielle de l'aide se résume comme suit : 32% à l'Education ; 4% à la santé et à la protection sociale ; 20% aux autres secteurs sociaux ; tandis qu'une proportion de 16% se rapporte aux réductions de la dette extérieure ; le soutien aux infrastructures n'a absorbé que 10% de l'aide. Le reste a été alloué aux interventions multisectorielles et autres formes d'assistance.

L'aide a été fortement contractée après 1992, différentes formes de conditionnalités ayant affecté négativement les décaissements au titre des cadres de coopération signés successivement avec plusieurs bailleurs de fonds. A titre d'exemple, le 9^{ème} FED d'une valeur de 41,6 millions d'euros est resté sans effet à ce jour et deviendra caduque en 2008 au terme de sa période quinquennale. Néanmoins, les autorités de l'Union Européenne ont signifié à la mi-novembre 2006 au Gouvernement du Togo, la disponibilité à partir de janvier 2007 de la dernière tranche de 30 millions d'euros. Parmi les raisons avancées pour cette évolution favorable de l'attitude à l'égard du Togo, le communiqué du Conseil des ministres des Etats membres de l'Union Européenne souligne que le Togo a besoin d'être accompagné dans son processus de démocratisation. Le décaissement de l'aide de l'Union Européenne donnera un signal fort aux autres bilatéraux pour la reprise de leur coopération avec le pays.

La reprise de l'assistance structurelle de l'Union Européenne, premier élément déclencheur du redémarrage de la coopération avec les partenaires au développement, sera accompagnée par le respect des engagements du prochain Programme de Référence avec le FMI, d'un part, et la mise en place des conditions nécessaires à la finalisation du DSRP intérimaire et à la préparation du DSRP final, d'autre part. Il sera ensuite réglé les autres conditions liées à la reprise de la coopération multilatérale, en particulier celle portant sur les arriérés de paiement à l'égard de la Banque mondiale et la Banque Africaine de Développement (BAD) notamment, arriérés estimés à 100 millions USD environ.

Le dernier aspect, une fois la reprise de la coopération structurelle réamorcée, sera de veiller à l'amélioration de l'efficacité de l'aide conformément aux principes de la Déclaration de Paris. Bien que le Togo ait adhéré à cette Déclaration en mai 2006, il convient de garder à l'esprit que les étapes à franchir demeurent encore importantes compte tenu de la crise que le pays a traversée ainsi que de la rupture de la coopération avec plusieurs partenaires au développement. En effet, un rapide survol des principaux indicateurs de la Déclaration de Paris montre que la situation du Togo est encore loin des standards requis :

- Appropriation : il n'existe pas encore un cadre national de formulation des stratégies nationales de développement reconnu et utilisé par les principaux partenaires au développement. La finalisation du prochain DSRP, en tant qu'instrument de mise en œuvre de la présente stratégie, va contribuer à la résolution de ce problème.
- Aligement : des efforts importants restent encore à faire pour assurer la fiabilité des systèmes de gestion des finances publiques et de passation des marchés. A ce niveau, des besoins importants subsistent en matière de renforcement des capacités et d'amélioration du système de gouvernance. Le rapport sur la Revue des Dépenses Publiques¹⁰ a dressé la liste des mesures à prendre pour améliorer le système de gestion des finances publiques. Il convient de noter que le respect de certains engagements de la Déclaration de Paris se fera dans le cadre des recommandations de cette revue. Leur application rapide va constituer un engagement réel du Gouvernement à introduire plus de transparence dans la gestion (assainissement de la gestion des finances publiques, mise en place des procédures transparentes de passation des marchés publics...).
- Harmonisation : l'utilisation de l'approche programme, en particulier la mise en place de budget programmes, n'a pas été encore introduite de manière systématique ; il en est de même de la systématisation de l'organisation de missions conjointes.
- Gestion axée sur les résultats : il n'existe pas à l'heure actuelle un cadre de programmation des dépenses publiques axé sur les résultats et un dispositif de suivi – évaluation axé sur les résultats. Néanmoins, certains partenaires tels que l'Unicef ont introduit cette approche dans leur processus de programmation, ce qui constitue une opportunité pour le Gouvernement d'étendre l'approche au secteur public.
- Responsabilité mutuelle : il n'existe pas encore un cadre permettant d'évaluer le respect des engagements inscrits dans la Déclaration.

¹⁰ Revue des dépenses publiques et de la gestion financière de l'état (juillet 2006).

III. Dispositif de suivi - évaluation de la stratégie

Le cadre de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie nationale basée sur les OMD en 2015 s'inscrit dans le dispositif national de suivi - évaluation du prochain DSRP. En effet, il s'agit de veiller à ce que le processus d'élaboration de la Stratégie Nationale de Développement basée sur les OMD et celui du DSRP continuent d'être un seul et même processus. A cet effet, les activités de suivi prendront en compte les aspects globaux liés à la mise en œuvre du processus OMD/DSRP (Rapport triennal sur le suivi de la réalisation des OMD, Rapport annuel de progrès du DSRP) et les aspects techniques relevant du suivi de la mise en œuvre du DSRP.

1. Principes directeurs

Les principes directeurs guidant le cadre de suivi – évaluation sont :

- l'ancrage du dispositif sur les structures administratives existantes, telles que les institutions de pilotage du processus OMD/DSRP, les Directions techniques des Ministères impliqués dans la programmation dans la programmation des dépenses publiques et les structures déconcentrées (ou celles devant émaner du processus de décentralisation).
- la responsabilisation première des Ministères Techniques dans l'exécution et le suivi des différentes actions prioritaires relevant de leur champ de compétences.
- l'importance à accorder au processus de redynamisation et de renforcement de l'appareil statistique aussi bien aux niveaux central, sectoriel que décentralisé. En effet, le dispositif de suivi – évaluation requiert une politique de l'information publique en vue d'une meilleure transparence dans la gestion publique.
- l'implication de tous les acteurs non gouvernementaux dans le processus de suivi - évaluation, en particulier ceux de la Société Civile, en vue de renforcer la concertation sur la préparation et la mise en œuvre des politiques publiques de développement d'une part, et d'initier progressivement la mise en place d'un système opérationnel de contrôle citoyen d'autre part.
- un développement par étapes des activités et produits de suivi – évaluation en ayant comme première priorité, la mise en place d'un système minimal et harmonisé de production de données pour le suivi permanent des progrès enregistrés dans la mise en œuvre du plan d'actions du DSRP, des problèmes rencontrés, des décisions/mesures correctives à prendre. Cette progressivité devra également être observée dans la mise en place et le renforcement des structures impliquées dans le processus de suivi - évaluation.
- l'adoption progressive de l'approche « gestion axée sur les résultats » au plan national et sectoriel.

L'ensemble de ces actions devra être consigné dans un cadre de référence global et intégré pour le suivi - évaluation du processus OMD/DSRP. Ce cadre, qui sera préparé durant le premier semestre de 2007, précisera à la fois le partage des responsabilités, l'organisation générale des tâches, les principes de fonctionnement du système d'information, le système de préparation des rapports, et les mécanismes régissant le processus participatif.

2. Architecture du dispositif de suivi - évaluation

Le dispositif, qui comprend plusieurs niveaux, repose sur la fusion en un mécanisme institutionnel unique des dispositifs régissant actuellement le processus DSRP/OMD, d'une part, et le processus de suivi technique et financier au sein des Ministères en charge de la programmation et du suivi d'autre part. Cette unification se présenterait comme suit :

- un Comité National chargé des Stratégies de Développement et de Réduction de la Pauvreté : il sera composé de tous les Ministres impliqués dans le processus OMD/DSRP, des représentants

des partenaires au développement et des représentants de la société civile et du secteur privé. Il sera présidé par le Ministre en charge des Finances avec comme Vice Président le Ministre en charge du Développement. Il aura pour responsabilité de conduire le processus OMD/DSRP.

- un Comité Technique : il sera composé des représentants des ministères membres du Comité National et des représentants de la Société Civile et du Secteur Privé.
- une Unité de Coordination : elle matérialisera la fusion de l'Unité de suivi des OMD et de l'Unité de coordination du DSRP. Cette Unité, qui sera réorganisée sous forme de Départements, sera chargée de la gestion technique de toutes les activités du processus. Cette Unité préparera un Rapport annuel de progrès qui mesurera les avancées réalisées en terme de mise en œuvre du DSRP ainsi qu'un rapport triennal portant sur le suivi de la réalisation des OMDs.

Ce dispositif sera accompagné par la réorganisation des Groupes Thématiques dont la composition et les termes de référence seront revus en 2007 avant le lancement des travaux de préparation du DSRP final. Dans cette réorganisation, les Ministères sectoriels seront responsabilisés, aussi bien dans l'élaboration des stratégies et la préparation et la mise en œuvre des projets et programmes, que dans la budgétisation et le suivi – évaluation des politiques, programmes et projets sectoriels. Dans ce contexte, en relation avec les recommandations de la Revue des Dépenses Publiques, une initiative pilote sur le processus CDMT sera développée au niveau de certains secteurs clés tels que l'Education, la Santé et l'agriculture.

3. Organisation des travaux de suivi - évaluation

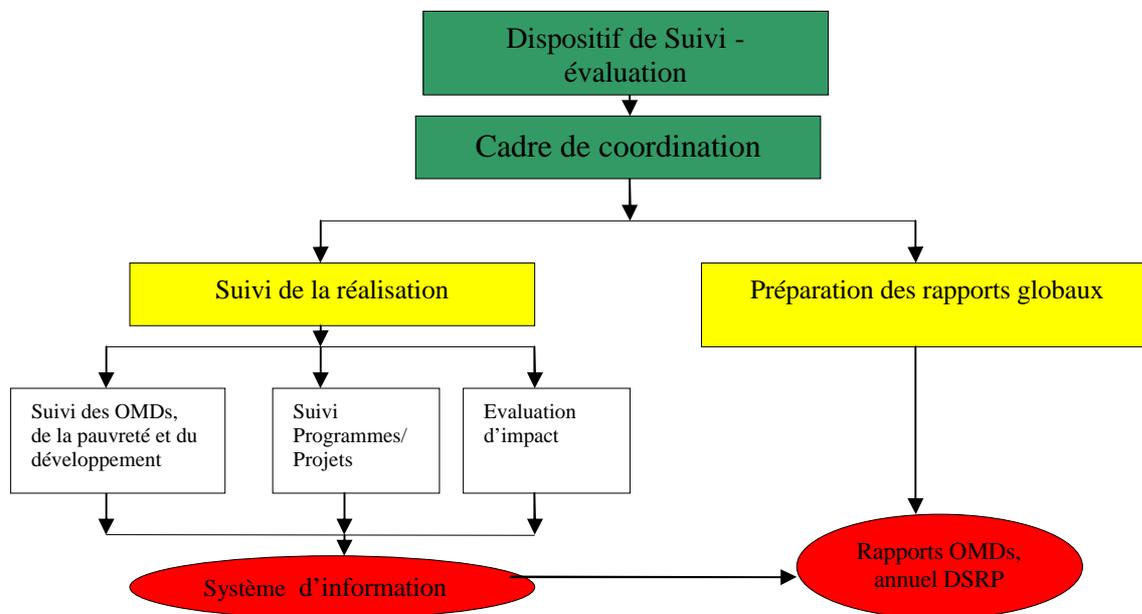
Ainsi posé, le dispositif de suivi – évaluation permettra à l'ensemble des parties prenantes, de prendre une part active dans l'ensemble des travaux. Il convient de préciser que le dispositif global comprend deux principales composantes, à savoir le suivi de la mise en œuvre de la stratégie et la préparation des différents rapports de suivi. Les activités développées au niveau de ces deux composantes seront soutenues par l'amélioration du système d'informations statistiques, le renforcement de la communication et la rénovation du partenariat.

Le suivi de la réalisation des différents effets attendus au regard des objectifs stratégiques et l'évaluation de l'impact des différentes interventions. Ce suivi se fera à travers notamment la réalisation d'études et d'enquêtes ainsi que la mesure d'un certain nombre d'indicateurs. Ce suivi technique intégrera ainsi les trois dimensions ci-après :

- Le suivi statistique des différentes dimensions du développement économique et social y compris celles relevant de la Déclaration du Millénaire : l'alimentation en statistique de ce processus relèvera de la responsabilité de la Direction Générale de la Statistique et des Comptes Nationaux qui est le lieu de convergence et de mise en cohérence de l'information statistique nécessaire pour le suivi. Dans ce cadre, l'Unité de Coordination du processus OMD/DSRP développera des relations de travail avec cette Direction Générale en vue de s'assurer que le système dispose d'informations à jour. En effet, malgré les efforts réalisés en 2006 avec la finalisation des enquêtes MICS et QUIBB, des problèmes statistiques importants demeurent encore non résolus. Cette situation risque d'handicaper, si rien n'est fait lors des prochaines années, l'opérationnalité du système de suivi – évaluation. A cet effet, il est important qu'une assistance technique soit rapidement mise en place pour préparer le Schéma directeur national de la statistique au Togo. Ce schéma traitera, entre autres, de la question liée au cadre de coordination entre les différents acteurs impliqués dans la collecte, le traitement et l'analyse des données statistiques. Concernant les indicateurs de suivi, le cadre de référence pour le suivi OMD/DSRP préparé par Afristat a été validé au niveau national durant le premier trimestre de 2006. Pour son opérationnalisation, une feuille de route sera préparée avant la fin du premier semestre de 2007. Cette feuille de route intégrera la documentation des indicateurs en vue de la confection de la situation de référence. Togo-Info (la version localisée de Dev-Info) sera progressivement mise en place à partir de 2007 afin de renforcer la capacité de gestion de l'information et de suivi de ces indicateurs.

- Le suivi de l'exécution des programmes et projets : il s'agira de suivre l'exécution physique des programmes/projets inscrits dans les plans d'actions sectoriels du futur DSRP traduits en programmes et projets de dépenses publiques. Ce suivi sera de la responsabilité des Cellules Sectorielles de Planification en relation avec la Direction Générale du Développement du Ministère en charge du Développement et la Direction du Budget du Ministère en charge des Finances.
- L'évaluation d'impacts des politiques/programmes sera progressivement mise en place. Elle se fera à travers notamment la réalisation d'études quantitatives et qualitatives qui seront enrichies par des résultats d'enquêtes auprès des ménages sur la qualité et l'utilisation des services.

Les aspects liés à la préparation des différents rapports de suivi – évaluation de la mise en œuvre des politiques émanant du processus OMD/DSRP porteront principalement sur la préparation d'un rapport annuel de progrès sur la mise en œuvre du DSRP complété par un rapport triennal sur le suivi de la réalisation des OMDs. Ces rapports serviront à alimenter le dialogue périodique avec les différents partenaires au développement d'une part, et seront utilisés dans le cadre de la révision des stratégies et programmes prioritaires.



Conclusion et prochaines étapes

Le plan de financement des OMD montre que même sous l'hypothèse d'un retour à une croissance forte et durable, le Togo aura besoin d'un montant substantiel d'assistance financière pour couvrir le gap de financement. Face à ce défi, le Gouvernement s'engage à créer les conditions nécessaires pour la mobilisation optimale des ressources et l'amélioration de l'efficacité de la dépense publique. A cet effet, la consolidation et l'amélioration de la gouvernance économique et la mise en place d'un cadre favorable à une croissance économique forte et durable constituent un impératif pour les années à venir.

Avec la prochaine reprise de la coopération, les partenaires au développement du Togo donneront une fois encore la preuve de leur engagement à soutenir le pays dans son effort d'accélérer le développement humain. Le volume important d'aide reçue par le Togo avant la crise sociopolitique constitue un indicateur de l'intérêt continu de la communauté internationale, en partenariat avec le Gouvernement, à soutenir le développement du Togo. La Déclaration du Millénaire tient non seulement lieu d'affirmation de cet engagement mais aussi d'engagement à consacrer plus d'attention et de ressources aux défis de développement humain dans les pays en développement comme le Togo.

Les différents acteurs doivent donc tenir leurs engagements et responsabilités respectifs afin que les OMD deviennent une réalité et que les populations du Togo qui ploient sous le poids de la pauvreté retrouvent un peu d'espoir. La formulation d'une stratégie de développement axée sur les OMD, que consacre le présent document, constitue une avancée vers la mise en place du plan d'action pour la réalisation des OMD. Elle pourrait être améliorée en étendant les travaux aux secteurs (environnement, développement urbain...) qui n'ont pas encore fait l'objet d'étude, et en réalisant des études complémentaires d'affinement des stratégies sectorielles.

Sur la base des résultats définitifs du MICS3 et du QUIBB, une cartographie précise des OMD sera réalisée. Le parachèvement de ce travail sera la disponibilité, d'ici le début du second semestre de 2007, du rapport régional sur les OMD. Cette analyse locale permettra de mieux cibler les interventions afin de développer des initiatives dans les localités où les besoins vis-à-vis des OMD sont les plus visibles.

L'étape suivante sera l'élaboration du Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP) axée sur les OMD qui sera l'outil d'opérationnalisation de la présente stratégie. Ainsi, les priorités de ce DSRP devront se traduire par une allocation budgétaire conséquente pour les secteurs sociaux à travers un Cadre de Dépense à Moyen Terme (CDMT) et des programmes budgétaires annuels. De même, tous les documents de politique nationaux (Programme des Investissements Publics, Document cadre de politique économique etc.) et les cadres de coopération des partenaires au développement devront aligner leurs priorités à la Stratégie de Développement axée sur les OMD. Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre à cet effet un plan de communication et de plaidoyer pour assurer la vulgarisation du document.

Face au besoin important de ressources extérieures à mobiliser pour assurer le financement des OMD, le Gouvernement et ses partenaires au développement devront développer une véritable stratégie de financement des interventions nécessaires à la réalisation des OMD. La mise en place de ce cadre de financement sera l'une des principales activités de l'Equipe Nationale dans les mois à venir. Elle s'appuiera sur l'estimation des besoins et des coûts pour la réalisation des OMD. La première étape de cette stratégie de financement consistera à prendre une décision politique de priorisation des investissements sur un nombre restreint de cibles des OMD qui sont de plus grande importance pour le développement du Togo.

ANNEXES

Note méthodologique

INTRODUCTION

En septembre 2000, 189 pays dont le Togo ont adopté les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui constituent un ensemble d'engagements pris par la Communauté Internationale dans le cadre du renforcement de la lutte contre la pauvreté. Cet engagement a été réaffirmé lors du Sommet mondial des Chefs d'Etat et de Gouvernement consacré au suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), tenu du 14 au 16 septembre 2005 à New York où les dirigeants du monde se sont accordés sur les actions à entreprendre sur le front du développement en vue de réaliser les OMD par la mise en œuvre de politiques conséquentes pour les atteindre en 2015. L'une des décisions retenue est l'élaboration par chaque pays d'un document de stratégie nationale de développement axée sur les OMD.

La définition de cette stratégie nationale devra permettre également d'élaborer le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté de deuxième génération (DSRP II), conformément aux recommandations issues de l'évaluation des DSRP de première génération qui a eu lieu au Caire (Egypte).

Au total, entre 2000 et 2005, les avancées enregistrées au niveau international ont facilité la convergence entre les objectifs en matière de développement social (OMD), le cadre de référence de politique économique dans les pays en développement bénéficiant de l'Initiative PPTE (DSRP) et les modalités de financement du développement (Déclaration de Paris).

En prélude à la mise en œuvre de ces actions, les partenaires techniques et financiers des pays en développement ont organisé au Mali et au Niger durant le premier semestre 2006, deux ateliers, qui ont vu la participation du Togo pour : (i) former les points focaux nationaux sur les modalités de préparation des DSRP basés sur les OMD, (ii) examiner les modalités de la mise en œuvre de la Déclaration de Paris.

Au Togo, un rapport national sur les OMD a été élaboré et validé en octobre 2003 et adopté par le gouvernement en mars 2004 pour informer le grand public et les décideurs des progrès dans le sens de la réduction de la pauvreté. Selon les conclusions de ce rapport, des 8 objectifs définis, seuls 3 sont potentiellement réalisables à l'horizon 2015, en fonction des tendances observées sur la décennie 1990-2000. Le rapport a aussi montré que, à moins que des efforts particuliers soient faits en termes d'investissements par le Togo, et d'engagement de la part de ses partenaires techniques et financiers, le pays ne serait pas en mesure de réaliser les OMD d'ici à l'horizon 2015.

Dans ce contexte, conformément aux engagements pris par les Hautes Autorités togolaises au Sommet mondial sur le suivi des OMD d'une part, et afin de permettre au Togo d'élaborer, dans les meilleures conditions et les délais requis, son document de stratégie nationale de développement basée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement d'autre part, le Gouvernement a organisé, du 10 au 12 juillet 2006, avec l'appui financier et technique du PNUD, un séminaire de lancement de l'élaboration de la stratégie nationale de développement à long terme axée sur les OMD (SND).

L'objectif principal de ce processus est de doter le Togo d'une stratégie nationale de développement à long terme axée sur les OMD. Il s'agira de mettre au service des Acteurs du développement, les orientations stratégiques leur permettant d'apprécier les efforts à fournir pour atteindre entre 2006 et 2015, les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD).

La présente note méthodologique décrit les principales étapes du processus d'élaboration de la stratégie de développement à long terme axée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

Principales étapes pour l'élaboration de la stratégie de développement

L'élaboration de la stratégie de développement à long terme axée sur les Objectifs du Millénaire pour le Développement requiert :

- une évaluation des stratégies, politiques et programmes actuellement en cours d'exécution dans les différents secteurs quant à leur prise en compte des OMD et qui établit la situation de base des cibles des OMD ;
- une évaluation à long terme des besoins d'investissements publics (infrastructures, ressources humaines et financières) liés à la réalisation des OMD (suivant un processus participatif et décentralisé) ;
- l'élaboration d'une stratégie de long terme cohérente avec un plan d'action décennal basée sur l'évaluation des besoins et montrant le sentier pour atteindre les OMD ;
- l'élaboration d'un programme d'action à court terme (triennal ou quinquennal) présentant des objectifs spécifiques, quantitatifs et qualitatifs à court terme, qui opérationnalisent la stratégie nationale de développement basée sur les OMD : le Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté (DSRP).

Pour organiser ce processus, les différentes activités ont été regroupées en trois phases essentielles, une phase préparatoire, une phase opérationnelle et une phase de finalisation.

1. La phase préparatoire

Elle concerne les activités préparatoires ci-après :

- la mise en place du cadre institutionnel de conduite du processus
- l'élaboration des termes de référence des différentes interventions.
- l'organisation d'un atelier d'information sur les enquêtes et études en cours
- ***La mise en place du cadre institutionnel de conduite du processus*** : Pour assurer une conduite participative du processus, il a été envisagé la mise en place d'un cadre institutionnel à trois niveaux pour conduire entièrement le processus d'élaboration de la SND. Ce cadre est composé d'un Comité National de niveau Ministériel, d'une Unité Technique de Coordination et des Groupes Thématiques. Ainsi, le 3 août 2006, six (6) Groupes Thématiques ont été installés dans un premier temps. Il s'agit des Groupes thématiques « Santé », « Education », « Eau et Assainissement », « Agriculture et lutte contre la faim », « Infrastructures économiques (transport et énergie) » et « Pauvreté et ciblage ». Ces groupes correspondent aux secteurs retenus dans la première phase de l'exercice. Les critères essentiels qui ont présidés au choix de ces secteurs sont : (i) l'importance du secteur dans la réalisation des OMD ; (ii) l'existence de modèle proposé par le Projet du Millénaire pour l'évaluation des besoins du secteur ; et (iii) la disponibilité d'informations sur le secteur.
- ***L'élaboration des termes de référence des différentes interventions*** : Les termes de référence des Groupes Thématiques, des experts nationaux et internationaux ainsi que ceux des membres des équipes techniques de chaque groupe thématique ont été élaborés et validés par les groupes thématiques et l'Unité Technique de Coordination du processus. En effet, pour appuyer les groupes thématiques dans l'accomplissement de leurs tâches, il a été retenu de leur adjoindre, selon les besoins, des consultants, ainsi qu'une équipe technique d'une à deux personnes.
- ***L'organisation d'un atelier d'information sur les études et enquêtes en cours*** : Cet atelier a été couplé avec celui organisé au profit des membres des groupes thématiques sur la méthodologie d'évaluation des besoins. Au cours de cet atelier, les enquêtes QUIBB et MICS ont été présentées aux participants, tant par rapport à leur méthodologie que par rapport aux données et indicateurs qu'elles

permettent de fournir. De même, les diverses études sectorielles réalisées par les Agences du Système des Nations Unies ont été mises à la disposition des Groupes Thématiques à toutes fins utiles.

2. La phase opérationnelle

Au titre de cette phase, les activités réalisées sont :

- ***La revue des stratégies, politiques et programmes actuellement en cours dans les secteurs :*** Cette revue qui constitue la première étape de la méthodologie d'évaluation des besoins a été réalisée pour les secteurs ci après : « Santé », « Education », « Eau et Assainissement », « Agriculture et lutte contre la faim », « Infrastructures économiques (énergie et transport) » et « genre et développement ». Les rapports de revue présentent de façons succinctes l'état des lieux au niveau de chaque secteur. Ces rapports ont été validés lors de l'atelier national qui eu lieu les 26 et 27 octobre 2006.

- ***Le renforcement des capacités des membres des groupes thématiques sur la méthodologie d'évaluation des besoins :*** Cet atelier s'est déroulé les 13 et 14 septembre 2006 et a réuni près d'une centaine de participants représentant l'Administration Publique, les ONGs, la société civile, le secteur privé et les partenaires au développement et tous membres des groupes thématiques. L'objectif principal de l'atelier était de favoriser l'appropriation par les acteurs nationaux des fondements, méthodes et techniques d'évaluation des besoins pour la planification du développement axée sur les OMD.

De façon spécifique, il s'agissait : (i) d'expliquer les fondements, les méthodes et techniques de la planification du développement à long et court terme axée sur les OMD (concepts; instruments, opportunités et défis) ; (ii) de présenter et de discuter les modèles, méthodes et techniques d'évaluations des coûts et besoins de financement des OMD proposés par le Projet du Millénaire pour les secteurs: Éducation, Agriculture et lutte contre la faim, Eau et Assainissement, Énergie, Transports et santé ; et (iii) d'adapter les modèles standards d'évaluation des besoins au contexte du Togo

- ***La conduite des travaux d'évaluation des besoins :*** les travaux d'évaluation des besoins ont été conduits par les groupes thématiques. Les rapports d'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD sont disponibles pour les secteurs ci après : « Santé », « Education », « Eau et Assainissement », « Agriculture et lutte contre la faim », « Infrastructures économiques (énergie et transport) » et « genre et développement ». Ces rapports ont été validés au cours de l'atelier national qui s'est tenu les 26 et 27 octobre 2006.

- ***La validation des rapports sur l'état des lieux et des rapports d'évaluation des besoins :*** il s'agissait de faire valider au cours d'un atelier national, les rapports sur l'état des lieux et les rapports de costing élaborés par les Groupes thématiques, avec l'appui des Experts nationaux et internationaux. Cet atelier a eu lieu les 26 et 27 octobre 2006 et a connu la participation de plus de cent cinquante représentants de l'Administration publique (Centrale et régionale), de la société civile (ONGs, secteur privé) et des partenaires au développement.

- ***La conduite des travaux d'élaboration des stratégies sectorielles :*** Sur la base des résultats validés des rapports sur l'état des lieux et l'évaluation des besoins pour la réalisation des OMD, les Groupes thématiques, avec l'appui de consultants, ont formulé les stratégies sectorielles axées sur les OMD pour chaque secteur. Ces stratégies présentent pour chaque secteur, les objectifs prioritaires de développement, les axes stratégiques d'interventions, les mesures essentielles à prendre par le Gouvernement, ainsi que les résultats attendus.

- ***L'élaboration de l'avant-projet de la stratégie nationale de développement à long terme :*** Sur la base des rapports sectoriels élaborés et validés par les Groupes thématiques, les travaux de formulation d'une stratégie cohérente de consolidation des évaluations des besoins par secteur ont été conduits. Cette stratégie, en dehors des aspects liés aux secteurs retenus, présente les grands défis à

relever par les Autorités Togolaises pour assurer la réalisation des OMD. Sur la base d'un plan de financement réaliste des OMD, la stratégie met également l'accent sur les contraintes d'ordre interne et externe auxquelles le Gouvernement doit faire face pour assurer la mobilisation des ressources nécessaires à la mise des investissements nécessaires pour la réalisation des OMD d'ici 2015.

- ***L'organisation d'une retraite de validation technique de l'avant-projet de la stratégie nationale de développement à long terme*** : Une retraite a réunis les membres de l'équipe nationale de coordination du processus, les Présidents des Groupes thématiques, les personnes ressources ainsi que les Experts des Agences du Système des Nations Unies pendant une semaine sur l'avant-projet de la stratégie. Cette retraite a permis de faire une relecture d'ensemble du document et procéder à sa validation technique.

3. La phase de finalisation

La phase de finalisation du processus sera marquée par deux activités essentielles que sont :

- ***L'organisation d'un national de validation de l'avant-projet de la stratégie nationale de développement à long terme*** : Il s'agira au cours de cet atelier qui réunira toutes les composantes de la nation, de présenter l'avant projet de document portant « stratégie nationale de développement axée sur les OMD », afin de recueillir les observations des uns et des autres en vue de sa finalisation. A l'issus de l'atelier, les observations et commentaires du corpus social de la nation et des partenaires au développement seront intégrés au document.

- ***L'adoption du document portant « Stratégie Nationale de Développement à long terme » par le Gouvernement*** : Après intégration des observations et commentaires des différents acteurs de la vie socioéconomique du pays à l'avant-projet, la nouvelle version sera soumise au Gouvernement pour adoption.

Tableaux détaillés des résultats du costing

Agriculture et lutte contre la faim

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Productivité agricole	5 109,6	6 291,8	7 672,3	9 284,6	11 169,7	13 390,9	15 951,9	18 950,1	22 481,2	27 204,9	13 750,7	137 507,1
Coûts en Capital	734,2	942,0	1 207,7	1 539,8	1 949,7	2 462,7	3 042,5	3 733,2	4 562,6	6 052,8	2 622,7	26 227,2
Coûts récurrents	4 375,5	5 349,8	6 464,6	7 744,8	9 220,0	10 928,2	12 909,3	15 216,9	17 918,6	21 152,2	11 128,0	111 279,9
Autres activités génératrices de revenus	11 640,3	12 482,5	13 312,7	14 175,7	15 100,7	16 117,6	17 265,1	18 600,9	20 219,0	22 285,9	16 120,0	161 200,3
Coûts en Capital	5 736,3	6 101,8	6 418,5	6 738,8	7 092,4	7 506,6	8 015,1	8 668,4	9 549,2	10 807,1	7 663,4	76 634,2
Coûts récurrents	5 903,9	6 380,7	6 894,3	7 436,9	8 008,3	8 611,0	9 250,0	9 932,5	10 669,8	11 478,7	8 456,6	84 566,1
Nutrition	7 759,6	8 285,7	8 823,2	9 372,3	9 933,0	10 505,2	11 089,8	11 693,8	12 310,1	12 410,9	10 218,4	102 183,6
Coûts en Capital	2 637,9	2 750,5	2 866,7	2 986,6	3 110,4	3 238,2	3 370,7	3 515,4	3 665,0	3 432,6	3 157,4	31 573,9
Coûts récurrents	5 121,7	5 535,2	5 956,5	6 385,7	6 822,6	7 267,1	7 719,1	8 178,5	8 645,1	8 978,4	7 061,0	70 609,7
Sensibilisation	150,0	1 500,0										
Coûts en Capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coûts récurrents	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	150,0	1 500,0
Coût implicite des capacités	2 466,0	2 721,0	2 995,8	3 298,3	3 635,3	4 016,4	4 445,7	4 939,5	5 516,0	6 205,2	4 023,9	40 239,1
Coûts récurrents	2 466,0	2 721,0	2 995,8	3 298,3	3 635,3	4 016,4	4 445,7	4 939,5	5 516,0	6 205,2	4 023,9	40 239,1
Total coûts en Capital	9 108,4	9 794,4	10 492,9	11 265,2	12 152,5	13 207,4	14 428,3	15 917,0	17 776,8	20 292,5	13 443,5	134 435,4
Total coûts récurrents	18 017,1	20 136,7	22 461,3	25 015,6	27 836,2	30 972,6	34 474,0	38 417,4	42 899,5	47 964,5	30 819,5	308 194,9
Coût total	27 125,5	29 931,1	32 954,1	36 280,8	39 988,7	44 180,1	48 902,4	54 334,4	60 676,3	68 256,9	44 263,0	442 630,2

Synthèse per capita (FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Productivité agricole	957,4	1 151,3	1 371,0	1 620,1	1 903,5	2 228,5	2 592,5	3 007,5	3 484,4	4 117,6	2 243,4	22 433,8
Coûts en Capital	137,6	172,4	215,8	268,7	332,3	409,8	494,5	592,5	707,2	916,1	424,7	4 246,8
Coûts récurrents	819,8	978,9	1 155,2	1 351,4	1 571,2	1 818,6	2 098,1	2 415,0	2 777,2	3 201,5	1 818,7	18 187,0
Autres activités génératrices de revenus	2 181,1	2 284,1	2 379,0	2 473,5	2 573,4	2 682,2	2 806,0	2 952,1	3 133,8	3 373,1	2 683,8	26 838,1
Coûts en Capital	1 074,8	1 116,5	1 147,0	1 175,8	1 208,7	1 249,2	1 302,6	1 375,7	1 480,0	1 635,7	1 276,6	12 766,2
Coûts récurrents	1 106,2	1 167,6	1 232,0	1 297,7	1 364,7	1 433,0	1 503,3	1 576,3	1 653,7	1 737,4	1 407,2	14 071,9
Nutrition	1 453,9	1 516,1	1 576,7	1 635,4	1 692,7	1 748,3	1 802,3	1 855,9	1 907,9	1 878,5	1 706,8	17 067,7
Coûts en Capital	494,3	503,3	512,3	521,1	530,1	538,9	547,8	557,9	568,0	519,5	529,3	5 293,2
Coûts récurrents	959,7	1 012,8	1 064,4	1 114,2	1 162,7	1 209,4	1 254,5	1 298,0	1 339,9	1 358,9	1 177,5	11 774,5
Sensibilisation	28,1	27,4	26,8	26,2	25,6	25,0	24,4	23,8	23,2	22,7	25,3	253,2
Coûts en Capital	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Coûts récurrents	28,1	27,4	26,8	26,2	25,6	25,0	24,4	23,8	23,2	22,7	25,3	253,2
Coût implicite des capacités	462,0	497,9	535,4	575,5	619,5	668,4	722,5	783,9	854,9	939,2	665,9	6 659,3
Coûts récurrents	462,0	497,9	535,4	575,5	619,5	668,4	722,5	783,9	854,9	939,2	665,9	6 659,3
Total coûts en Capital	1 706,6	1 792,2	1 875,1	1 965,7	2 071,0	2 197,9	2 344,9	2 526,1	2 755,2	3 071,4	2 230,6	22 306,1
Total coûts récurrents	3 375,9	3 684,7	4 013,8	4 365,0	4 743,7	5 154,4	5 602,8	6 097,0	6 649,0	7 259,6	5 094,6	50 945,9
Coût total	5 082,5	5 476,9	5 888,9	6 330,6	6 814,7	7 352,3	7 947,7	8 623,1	9 404,3	10 331,0	7 325,2	73 252,0

Education

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Enseignement maternel	3 054	3 432	3 893	4 346	4 823	5 360	5 897	6 504	7 059	7 728	5 210	52 096
Coûts en Capital	1 902	2 003	2 162	2 291	2 422	2 588	2 730	2 912	3 024	3 218	2 525	25 253
Coûts récurrents	1 152	1 429	1 732	2 055	2 401	2 772	3 167	3 591	4 035	4 509	2 684	26 843
Education primaire	26 574	30 060	36 285	40 191	43 691	41 449	45 902	50 963	55 632	60 876	43 162	431 623
Coûts en Capital	4 647	6 878	8 030	8 957	9 249	3 516	4 232	5 236	5 651	8 867	6 526	65 261
Coûts récurrents	21 927	23 182	28 254	31 235	34 442	37 934	41 670	45 727	49 981	52 009	36 636	366 361
Education secondaire	20 222	27 403	30 348	34 389	36 342	40 386	45 186	51 418	60 906	82 050	42 865	428 651
Coûts en Capital	1 930	8 650	10 511	13 071	13 369	15 562	18 318	22 298	29 297	47 624	18 063	180 631
Coûts récurrents	18 292	18 753	19 838	21 318	22 973	24 824	26 868	29 120	31 609	34 426	24 802	248 020
Alphabétisation des adultes	310	456	412	499	587	621	714	759	902	952	621	6 214
Coûts récurrents	310	456	412	499	587	621	714	759	902	952	621	6 214
Total coûts en Capital	8 479	17 531	20 703	24 319	25 040	21 665	25 280	30 446	37 973	59 709	27 114	271 145
Total coûts récurrents	41 681	43 820	50 235	55 108	60 403	66 151	72 419	79 197	86 527	91 897	64 744	647 438
Coût total	50 160	61 351	70 938	79 426	85 443	87 817	97 698	109 643	124 500	151 606	91 858	918 583

Synthèse per capita (FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Enseignement maternel	572	628	696	758	822	892	958	1 032	1 094	1 170	862	8 622
Coûts en Capital	356	366	386	400	413	431	444	462	469	487	421	4 214
Coûts récurrents	216	262	309	359	409	461	515	570	625	682	441	4 408
Education primaire	4 979	5 500	6 484	7 013	7 446	6 898	7 460	8 088	8 623	9 214	7 170	71 705
Coûts en Capital	871	1 259	1 435	1 563	1 576	585	688	831	876	1 342	1 102	11 025
Coûts récurrents	4 108	4 242	5 049	5 450	5 869	6 313	6 772	7 257	7 747	7 872	6 068	60 680
Education secondaire	3 789	5 014	5 423	6 001	6 193	6 721	7 344	8 160	9 440	12 419	7 050	70 504
Coûts en Capital	362	1 583	1 878	2 281	2 278	2 590	2 977	3 539	4 541	7 208	2 924	29 236
Coûts récurrents	3 427	3 431	3 545	3 720	3 915	4 131	4 367	4 621	4 899	5 211	4 127	41 267
Alphabétisation des adultes	58	84	74	87	100	103	116	120	140	144	103	1 026
Coûts récurrents	58	84	74	87	100	103	116	120	140	144	103	1 026
Total coûts en Capital	1 589	3 208	3 700	4 243	4 267	3 605	4 109	4 832	5 885	9 037	4 448	44 475
Total coûts récurrents	7 810	8 018	8 977	9 616	10 294	11 009	11 770	12 569	13 411	13 909	10 738	107 382
Coût total	9 398	11 226	12 677	13 859	14 561	14 614	15 878	17 401	19 296	22 946	15 186	151 857

Genre et développement

Synthèse de l'évaluation en millions FCFA

RECAPITULATIF DU COÛT TOTAL	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	MOYENNE ANNUELLE
Sensibilisation/Prise de conscience des problèmes de Santé Sexuelle et Reproductive	3 797	4 251	4 725	5 221	5 734	6 273	6 831	7 417	8 021	8 655	6 093
Aide à l'insertion des filles dans le marché du travail	325	534	785	1 012	1 276	1 582	1 933	2 335	2 793	3 312	1 589
Encourager la participation politique et économique	189	187	184	183	182	181	181	181	181	169	182
Eradiquer la violence à l'égard des femmes	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
Problèmes systémiques	1 606	1 616	1 626	1 636	1 645	1 654	1 662	1 670	1 677	1 684	1 648
TOTAL	6 097	6 768	7 500	8 232	9 017	9 870	10 787	11 783	12 852	14 000	9 691
Coût par habitant (FCFA)	1 142	1 238	1 340	1 436	1 537	1 643	1 753	1 870	1 992	2 119	1 504

Synthèse de l'évaluation en milliers de \$ US

RECAPITULATIF DU COÛT TOTAL	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	MOYENNE ANNUELLE
Sensibilisation/Prise de conscience des problèmes de Santé Sexuelle et Reproductive	7 445	8 336	9 265	10 238	11 242	12 300	13 395	14 543	15 727	16 972	11 946
Aide à l'insertion des filles dans le marché du travail	638	1 047	1 540	1 984	2 502	3 101	3 790	4 579	5 477	6 493	3 115
Encourager la participation politique et économique	370	366	360	358	356	356	355	354	354	332	356
Eradiquer la violence à l'égard des femmes	353	353	353	353	353	353	353	353	353	353	353
Problèmes systémiques	3 149	3 169	3 189	3 208	3 226	3 244	3 259	3 274	3 288	3 301	3 231
TOTAL	13 960	15 278	16 714	18 150	19 690	21 364	23 164	25 116	27 213	29 466	21 012
Coût par habitant	2,2	2,4	2,6	2,8	3,0	3,2	3,4	3,7	3,9	4,2	3,2

Santé

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
VIH/SIDA	2 704	3 804	5 094	6 377	7 792	6 545	6 028	5 877	5 477	5 327	5 502	55 025
Tuberculose	479	538	588	639	691	691	587	440	264	125	504	5 041
Paludisme	6 544	6 758	6 979	7 306	7 215	6 940	6 560	6 220	5 895	5 367	6 578	65 784
Santé maternelle	4 013	4 396	4 764	5 121	5 468	6 258	6 137	6 456	6 763	7 054	5 643	56 430
Santé infantile	4 944	5 916	6 953	8 056	9 074	10 291	11 563	12 887	14 253	15 301	9 924	99 238
Total des coûts directs	18 684	21 411	24 378	27 500	30 239	30 725	30 876	31 881	32 651	33 173	28 152	281 518
Gestion & Santé Publique	30 151	32 227	34 916	37 290	40 519	43 237	46 125	49 195	52 455	55 920	42 203	422 034
Ressources humaines	4 091	6 777	5 952	9 649	6 628	5 281	7 341	7 726	7 565	4 302	6 531	65 310
Infrastructures (nouvelles et charges récurrentes)	36 483	41 574	43 793	50 238	50 775	52 205	57 171	60 746	63 938	64 203	52 113	521 126
Total des coûts systémiques												
	55 167	62 985	68 171	77 738	81 014	82 930	88 047	92 626	96 590	97 376	80 264	802 644
Coût total	2 704	3 804	5 094	6 377	7 792	6 545	6 028	5 877	5 477	5 327	5 502	55 025

Synthèse per capita (FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
VIH/SIDA	507	696	910	1 113	1 328	1 089	980	933	849	806	921	9 210
Tuberculose	90	98	105	111	118	115	95	70	41	19	86	862
Paludisme	1 226	1 237	1 247	1 275	1 230	1 155	1 066	987	914	812	1 115	11 149
Santé maternelle	752	804	851	894	932	1 041	997	1 025	1 048	1 068	941	9 412
Santé infantile	926	1 082	1 243	1 406	1 546	1 713	1 879	2 045	2 209	2 316	1 637	16 365
Total des coûts directs	3 501	3 918	4 356	4 798	5 153	5 113	5 018	5 060	5 061	5 021	4 700	46 999
Gestion & Santé Publique	5 649	5 897	6 240	6 507	6 905	7 195	7 496	7 807	8 130	8 464	7 029	70 290
Ressources humaines	766	1 240	1 064	1 684	1 129	879	1 193	1 226	1 172	651	1 100	11 005
Infrastructures (nouvelles et charges récurrentes)	6 836	7 607	7 826	8 766	8 653	8 688	9 292	9 641	9 910	9 717	8 694	86 935
Total des coûts systémiques												
	10 337	11 525	12 182	13 564	13 806	13 801	14 310	14 700	14 970	14 738	13 393	133 934
Coût total	507	696	910	1 113	1 328	1 089	980	933	849	806	921	9 210

Eau et Assainissement

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Eau rurale	7 553,8	5 963,0	6 280,5	6 607,0	6 942,8	7 288,1	7 643,4	8 008,9	8 384,8	8 779,4	7 345,2	73 451,6
Coûts en Capital	4 993,6	3 395,7	3 497,0	3 601,7	3 709,8	3 821,4	3 936,7	4 055,7	4 178,6	4 312,0	3 950,2	39 502,3
Coûts récurrents	1 750,8	1 928,4	2 110,6	2 297,4	2 489,1	2 685,9	2 887,8	3 095,0	3 307,8	3 526,7	2 607,9	26 079,5
Renforcement des capacités	472,1	372,7	392,5	412,9	433,9	455,5	477,7	500,6	524,1	548,7	459,1	4 590,7
Gestion des Ressources en eau	337,2	266,2	280,4	295,0	309,9	325,4	341,2	357,5	374,3	391,9	327,9	3 279,1
Eau urbaine	1 075,9	6 308,3	20 949,0	23 521,7	12 301,9	8 777,1	11 420,1	10 842,4	9 570,3	6 565,9	11 133,3	111 332,7
Coûts en Capital	590,0	5 754,4	20 323,0	22 819,3	11 518,7	7 908,3	10 460,6	9 787,1	8 413,5	5 301,8	10 287,7	102 876,6
Coûts récurrents	485,9	554,0	626,1	702,4	783,3	868,8	959,4	1 055,3	1 156,8	1 264,2	845,6	8 456,1
Assainissement	17 479,4	18 897,9	20 372,1	21 904,8	23 498,1	25 153,8	26 874,2	28 661,3	30 517,4	32 451,2	24 581,0	245 810,1
Coûts en Capital	11 216,5	11 722,8	12 246,2	12 788,0	13 348,8	13 929,3	14 530,0	15 151,5	15 794,6	16 465,1	13 719,3	137 192,7
Coûts récurrents	5 430,5	6 275,2	7 155,8	8 073,8	9 030,3	10 026,7	11 064,5	12 144,9	13 269,6	14 440,8	9 691,2	96 912,1
Coûts des capacités	832,4	899,9	970,1	1 043,1	1 119,0	1 197,8	1 279,7	1 364,8	1 453,2	1 545,3	1 170,5	11 705,2
Coût Total en capital	16 800,1	20 872,9	36 066,2	39 209,0	28 577,3	25 658,9	28 927,3	28 994,4	28 386,7	26 078,8	27 957,2	279 571,6
Total des coûts récurrents	7 667,3	8 757,6	9 892,4	11 073,6	12 302,7	13 581,4	14 911,7	16 295,3	17 734,2	19 231,6	13 144,8	131 447,8
Total du coût des capacités	1 641,7	1 538,8	1 643,0	1 751,0	1 862,8	1 978,7	2 098,7	2 222,9	2 351,6	2 485,9	1 957,5	19 575,1
Coût total	26 109,1	31 169,2	47 601,6	52 033,6	42 742,8	41 219,0	45 937,6	47 512,6	48 472,6	47 796,4	43 059,4	430 594,4

Synthèse per capita (FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Eau rurale	1 415,4	1 091,1	1 122,3	1 152,9	1 183,2	1 212,9	1 242,2	1 271,0	1 299,6	1 328,8	1 231,9	12 319,3
Coûts en Capital	935,7	621,4	624,9	628,5	632,2	635,9	639,8	643,7	647,6	652,6	666,2	6 662,3
Coûts récurrents	328,1	352,9	377,2	400,9	424,2	447,0	469,3	491,2	512,7	533,8	433,7	4 337,1
Renforcement des capacités	88,5	68,2	70,1	72,1	73,9	75,8	77,6	79,4	81,2	83,0	77,0	770,0
Gestion des Ressources en eau	63,2	48,7	50,1	51,5	52,8	54,1	55,5	56,7	58,0	59,3	55,0	550,0
Eau urbaine	201,6	1 154,3	3 743,6	4 104,3	2 096,4	1 460,7	1 856,0	1 720,7	1 483,3	993,8	1 881,5	18 814,7
Coûts en Capital	110,6	1 052,9	3 631,7	3 981,7	1 963,0	1 316,1	1 700,1	1 553,3	1 304,0	802,4	1 741,6	17 415,8
Coûts récurrents	91,0	101,4	111,9	122,6	133,5	144,6	155,9	167,5	179,3	191,3	139,9	1 399,0
Assainissement	3 275,1	3 458,0	3 640,5	3 822,2	4 004,4	4 186,0	4 367,7	4 548,7	4 729,9	4 911,6	4 094,4	40 944,1
Coûts en Capital	2 101,6	2 145,1	2 188,4	2 231,4	2 274,9	2 318,1	2 361,4	2 404,6	2 448,0	2 492,1	2 296,6	22 965,5
Coûts récurrents	1 017,5	1 148,2	1 278,7	1 408,8	1 538,9	1 668,6	1 798,2	1 927,5	2 056,7	2 185,7	1 602,9	16 028,9
Coûts des capacités	156,0	164,7	173,4	182,0	190,7	199,3	208,0	216,6	225,2	233,9	195,0	1 949,7
Coût Total en capital	3 147,9	3 819,4	6 445,0	6 841,6	4 870,0	4 270,1	4 701,3	4 601,6	4 399,7	3 947,2	4 704,4	47 043,6
Total des coûts récurrents	1 436,6	1 602,5	1 767,8	1 932,2	2 096,6	2 260,2	2 423,5	2 586,1	2 748,6	2 910,8	2 176,5	21 764,9
Total du coût des capacités	307,6	281,6	293,6	305,5	317,5	329,3	341,1	352,8	364,5	376,3	327,0	3 269,6
Coût total	4 892,1	5 703,4	8 506,4	9 079,3	7 284,0	6 859,5	7 465,9	7 540,5	7 512,8	7 234,2	7 207,8	72 078,2

Energie

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	Total
Système de cuisson	1 513	2 552	3 698	5 686	7 033	8 731	10 595	12 639	14 878	17 331	8 466	84 655
Coûts en Capital	459	510	565	903	782	863	952	1 048	1 152	1 267	850	8 501
Coûts récurrents	1 054	2 042	3 133	4 783	6 251	7 867	9 643	11 591	13 726	16 064	7 615	76 154
Electricité	16 385	18 559	20 944	29 231	28 365	31 441	34 728	38 241	41 996	46 129	30 602	306 019
Coûts en Capital	7 060	7 411	7 834	12 402	9 120	9 614	10 139	10 698	11 295	12 016	9 759	97 589
Coûts récurrents	9 325	11 147	13 111	16 829	19 245	21 828	24 589	27 543	30 701	34 112	20 843	208 430
Energie mécanique	1 277	2 193	3 168	4 164	5 182	6 222	7 284	8 369	9 478	10 611	5 795	57 947
Coûts en Capital	172	137	140	143	147	150	154	157	161	165	153	1 526
Coûts récurrents	1 105	2 056	3 028	4 021	5 035	6 071	7 130	8 211	9 316	10 446	5 642	56 421
Total coûts en Capital	7 690	8 058	8 539	13 448	10 049	10 627	11 244	11 904	12 608	13 448	10 762	107 616
Total coûts récurrents	11 484	15 246	19 272	25 633	30 532	35 766	41 362	47 345	53 743	60 621	34 100	341 005
Coût total	19 175	23 304	27 811	39 081	40 580	46 393	52 606	59 249	66 351	74 070	44 862	448 621

Synthèse per capita (FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne	Total
Système de cuisson	283	467	661	992	1 199	1 453	1 722	2 006	2 306	2 623	1 371	13 712
Coûts en Capital	86	93	101	158	133	144	155	166	179	192	141	1 406
Coûts récurrents	198	374	560	835	1 065	1 309	1 567	1 840	2 127	2 431	1 231	12 306
Electricité	3 070	3 396	3 743	5 100	4 834	5 232	5 644	6 069	6 509	6 982	5 058	50 579
Coûts en Capital	1 323	1 356	1 400	2 164	1 554	1 600	1 648	1 698	1 751	1 819	1 631	16 312
Coûts récurrents	1 747	2 040	2 343	2 936	3 280	3 632	3 996	4 371	4 758	5 163	3 427	34 267
Energie mécanique	239	401	566	727	883	1 035	1 184	1 328	1 469	1 606	944	9 439
Coûts en Capital	32	25	25	25	25	25	25	25	25	25	26	257
Coûts récurrents	207	376	541	702	858	1 010	1 159	1 303	1 444	1 581	918	9 181
Total coûts en Capital	1 441	1 474	1 526	2 347	1 712	1 769	1 827	1 889	1 954	2 035	1 798	17 975
Total coûts récurrents	2 152	2 790	3 444	4 473	5 203	5 952	6 722	7 514	8 330	9 175	5 575	55 755
Coût total	3 593	4 264	4 970	6 819	6 916	7 721	8 550	9 403	10 284	11 211	7 373	73 730

Routes

Synthèse Globale (Millions FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Routes Nationales Inter Etat (RNIE)	18 564	18 854	19 147	19 445	19 748	20 056	20 368	20 685	21 007	21 335	19 921	199 210
Coûts en Capital (Construction)	8 057	8 182	8 309	8 439	8 570	8 704	8 839	8 977	9 117	9 259	8 645	86 452
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	10 508	10 672	10 838	11 007	11 178	11 352	11 529	11 708	11 891	12 076	11 276	112 757
Voirie Urbaine	12 388	13 098	13 846	14 637	15 471	16 351	17 281	18 262	19 297	20 390	16 102	161 022
Coûts en Capital (Construction)	9 545	10 075	10 635	11 225	11 848	12 506	13 201	13 934	14 708	15 524	12 320	123 201
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	2 843	3 023	3 212	3 412	3 622	3 845	4 080	4 328	4 590	4 866	3 782	37 821
Routes nationales	9 544	10 073	10 633	11 223	11 846	12 504	13 199	13 932	14 705	15 522	12 318	123 181
Coûts en Capital (Construction)	5 142	5 428	5 729	6 047	6 383	6 737	7 111	7 506	7 923	8 363	6 637	66 370
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	4 401	4 646	4 904	5 176	5 464	5 767	6 087	6 425	6 782	7 159	5 681	56 811
Pistes rurales	1 953	2 227	2 538	2 893	3 298	3 759	4 285	4 884	5 568	6 347	3 775	37 752
Coûts en Capital (Construction)	1 150	1 310	1 494	1 703	1 941	2 212	2 522	2 875	3 277	3 735	2 222	22 218
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	804	916	1 044	1 190	1 357	1 547	1 763	2 010	2 291	2 611	1 553	15 533
Interventions spécifiques	1 177	11 769										
Total coûts en Capital (Construction)	23 893	24 995	26 167	27 414	28 743	30 160	31 673	33 292	35 024	36 881	29 824	298 242
Total coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	18 556	19 256	19 998	20 785	21 621	22 511	23 459	24 471	25 553	26 712	22 292	222 922
Interventions spécifiques	1 177	11 769										
Coût total	43 627	45 428	47 341	49 375	51 540	53 848	56 309	58 940	61 755	64 770	53 293	532 934

Synthèse per capita (FCFA)

	2 006	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	Moyenne	Total
Routes Nationales Inter Etat (RNIE)	3 478	3 450	3 422	3 393	3 365	3 338	3 310	3 283	3 256	3 229	3 352	33 524
Coûts en Capital (Construction)	1 510	1 497	1 485	1 472	1 461	1 448	1 437	1 425	1 413	1 401	1 455	14 549
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	1 969	1 953	1 937	1 921	1 905	1 889	1 874	1 858	1 843	1 828	1 898	18 975
Voirie Urbaine	2 321	2 397	2 474	2 554	2 636	2 721	2 809	2 898	2 991	3 086	2 689	26 888
Coûts en Capital (Construction)	1 788	1 844	1 900	1 959	2 019	2 081	2 145	2 211	2 280	2 350	2 058	20 578
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	533	553	574	595	617	640	663	687	711	737	631	6 310
Routes nationales	1 788	1 843	1 900	1 958	2 019	2 081	2 145	2 211	2 279	2 349	2 057	20 574
Coûts en Capital (Construction)	963	993	1 024	1 055	1 088	1 121	1 156	1 191	1 228	1 266	1 109	11 085
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	825	850	876	903	931	960	989	1 020	1 051	1 083	949	9 489
Pistes rurales	366	407	454	505	562	626	696	775	863	961	621	6 215
Coûts en Capital (Construction)	215	240	267	297	331	368	410	456	508	565	366	3 657
Coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	151	168	187	208	231	257	287	319	355	395	256	2 557
Interventions spécifiques	221	215	210	205	201	196	191	187	182	178	199	1 987
Total coûts en Capital (Construction)	4 477	4 574	4 676	4 783	4 898	5 019	5 148	5 284	5 428	5 582	4 987	49 869
Total coûts récurrents (Entretien et Exploitation - O&M)	3 477	3 524	3 574	3 627	3 685	3 746	3 813	3 884	3 961	4 043	3 733	37 331
Interventions spécifiques	221	215	210	205	201	196	191	187	182	178	199	1 987
Coût total	8 174	8 313	8 460	8 615	8 783	8 961	9 152	9 354	9 571	9 803	8 919	89 187

Coût total

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 06-15	Total 2006- 2015
Agriculture et lutte contre la faim	Millions FCFA	27 125	29 931	32 954	36 281	39 989	44 180	48 902	54 334	60 676	68 257	44 263	442 630
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>5 083</i>	<i>5 477</i>	<i>5 889</i>	<i>6 331</i>	<i>6 815</i>	<i>7 352</i>	<i>7 948</i>	<i>8 623</i>	<i>9 404</i>	<i>10 331</i>	<i>7 325</i>	<i>73 252</i>
Education	Millions FCFA	50 160	61 351	70 938	79 426	85 443	87 817	97 698	109 643	124 500	151 606	91 858	918 583
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>9 398</i>	<i>11 226</i>	<i>12 677</i>	<i>13 859</i>	<i>14 561</i>	<i>14 614</i>	<i>15 878</i>	<i>17 401</i>	<i>19 296</i>	<i>22 946</i>	<i>15 186</i>	<i>151 857</i>
Santé	Millions FCFA	55 167	62 985	68 171	77 738	81 014	82 930	88 047	92 626	96 590	97 376	80 264	802 644
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>10 337</i>	<i>11 525</i>	<i>12 182</i>	<i>13 564</i>	<i>13 806</i>	<i>13 801</i>	<i>14 310</i>	<i>14 700</i>	<i>14 970</i>	<i>14 738</i>	<i>13 393</i>	<i>133 934</i>
Eau et Assainissement	Millions FCFA	26 109	31 169	47 602	52 034	42 743	41 219	45 938	47 513	48 473	47 796	43 059	430 594
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>4 892</i>	<i>5 703</i>	<i>8 506</i>	<i>9 079</i>	<i>7 284</i>	<i>6 860</i>	<i>7 466</i>	<i>7 540</i>	<i>7 513</i>	<i>7 234</i>	<i>7 208</i>	<i>72 078</i>
Transport	Millions FCFA	43 627	45 428	47 341	49 375	51 540	53 848	56 309	58 940	61 755	64 770	53 293	532 934
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>8 174</i>	<i>8 313</i>	<i>8 460</i>	<i>8 615</i>	<i>8 783</i>	<i>8 961</i>	<i>9 152</i>	<i>9 354</i>	<i>9 571</i>	<i>9 803</i>	<i>8 919</i>	<i>89 187</i>
Energie	Millions FCFA	19 175	23 304	27 811	39 081	40 580	46 393	52 606	59 249	66 351	74 070	44 862	448 621
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>3 593</i>	<i>4 264</i>	<i>4 970</i>	<i>6 819</i>	<i>6 916</i>	<i>7 721</i>	<i>8 550</i>	<i>9 403</i>	<i>10 284</i>	<i>11 211</i>	<i>7 373</i>	<i>73 730</i>
Genre	Millions FCFA	6 097	6 768	7 500	8 232	9 017	9 870	10 787	11 783	12 852	14 000	9 691	96 906
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>1 142</i>	<i>1 238</i>	<i>1 340</i>	<i>1 436</i>	<i>1 537</i>	<i>1 643</i>	<i>1 753</i>	<i>1 870</i>	<i>1 992</i>	<i>2 119</i>	<i>1 607</i>	<i>16 071</i>
Total	Millions FCFA	227 460	260 937	302 318	342 167	350 326	366 257	400 289	434 087	471 196	517 876	367 291	3 672 912
<i>Par tête</i>	<i>FCFA</i>	<i>42 619</i>	<i>47 747</i>	<i>54 024</i>	<i>59 705</i>	<i>59 701</i>	<i>60 951</i>	<i>65 056</i>	<i>68 892</i>	<i>73 031</i>	<i>78 383</i>	<i>61 011</i>	<i>610 109</i>

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Moyenne 06-15	Total 2006- 2015
Agriculture et lutte contre la faim	Millions USD	53	59	65	71	78	87	96	107	119	134	87	868
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	10	11	12	12	13	14	16	17	18	20	14	144
Education	Millions USD	98	120	139	156	168	172	192	215	244	297	180	1 801
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	18	22	25	27	29	29	31	34	38	45	30	298
Santé	Millions USD	108	124	134	152	159	163	173	182	189	191	157	1 574
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	20	23	24	27	27	27	28	29	29	29	26	263
Eau et Assainissement	Millions USD	51	61	93	102	84	81	90	93	95	94	84	844
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	10	11	17	18	14	13	15	15	15	14	14	141
Transport	Millions USD	86	89	93	97	101	106	110	116	121	127	104	1 045
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	16	16	17	17	17	18	18	18	19	19	17	175
Energie	Millions USD	38	46	55	77	80	91	103	116	130	145	88	880
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	7	8	10	13	14	15	17	18	20	22	14	145
Genre	Millions USD	12	13	15	16	18	19	21	23	25	27	19	190
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	2	2	3	3	3	3	3	4	4	4	3	32
Total	Millions USD	446	512	593	671	687	718	785	851	924	1 015	720	7 202
<i>Par tête</i>	<i>USD</i>	<i>84</i>	<i>94</i>	<i>106</i>	<i>117</i>	<i>117</i>	<i>120</i>	<i>128</i>	<i>135</i>	<i>143</i>	<i>154</i>	<i>120</i>	<i>1 196</i>